

L'OBSERVATEUR

DE L'OCDE

Le libre-échange : un impératif

Soins
aux plus âgés

Énergies
renouvelables

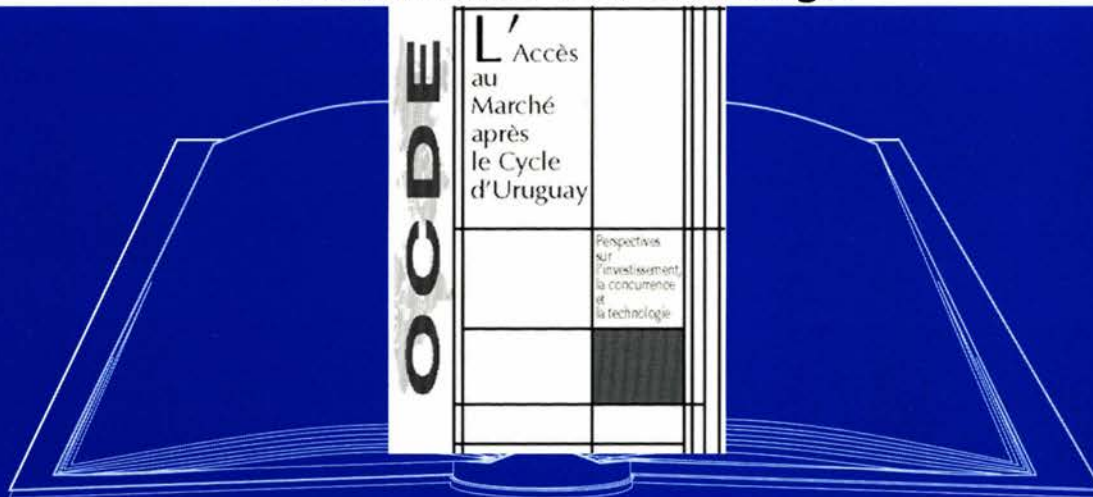
Le géant
chinois

France : FF25, autres pays : FF30 \$EU6 DM9

n° 201 août-septembre 1996



L'accès au marché après le cycle d'Uruguay : perspectives sur l'investissement, la concurrence et la technologie



Comment les responsables de l'économie peuvent-ils favoriser et assurer de façon optimale l'ouverture des marchés à la concurrence mondiale ? Une approche de l'accès au marché à la fois plus large, plus intégrée et mieux coordonnée que celle qui prévalait encore lors du cycle d'Uruguay doit être privilégiée. Elle doit à la fois répondre aux impératifs fonctionnels des entreprises de dimension internationale et promouvoir une plus grande efficacité économique en prenant en compte tous les aspects des politiques commerciales, réglementaires, de l'investissement et de la concurrence des différents pays. Pour mieux tirer parti des objectifs assignés au système commercial multilatéral sur le plan de l'amélioration de la concurrence, cette nouvelle approche de l'accès au marché vise à démanteler progressivement et, en fin de compte, à supprimer les pratiques anticoncurrentielles publiques et privées qui restreignent indûment la capacité des entreprises de lutter pour obtenir des parts du marché à l'échelle mondiale.

S'appuyant sur un titre paru en 1995, *Les nouvelles dimensions de l'accès au marché dans une économie en voie de mondialisation*, cette publication (la deuxième d'une série de trois) aborde ces vastes questions systémiques. Neuf contributions d'éminents experts internationaux traitent les grands dossiers qui se situent à la frontière des échanges, de l'investissement, de la concurrence et de la technologie.

(22 96 01 2) ISBN 92-64-24823-4, avril 1996, 272 p.
France : FF190 ; autres pays : FF245 US\$48 DM72

ÉGALEMENT DISPONIBLES

Les principaux développements dans le domaine des échanges Édition 1995

(22 95 04 2) ISBN 92-64-24441-7, juillet 1995, 116 p.
France : FF75 ; autres pays : FF100 US\$20 DM28

Également disponible sous forme de livre électronique.

Le cycle d'Uruguay Évaluation préliminaire des conséquences de l'accord sur l'agriculture dans les pays de l'OCDE

(51 95 13 2) ISBN 92-64-24582-0, septembre 1995, 93 p.
France : FF95 ; autres pays : FF125 US\$25 DM35

New Dimensions of Market Access in a Globalising World Economy

(22 95 02 1) ISBN 92-64-14338-6, février 1995, 262 p.
France : FF150 ; autres pays : FF195 US\$36 DM59

En anglais seulement.

Regionalism and its Place in the Multilateral Trading System Documents OCDE

(22 96 02 1) ISBN 92-64-14831-0, mai 1996
France : FF180 ; autres pays : FF235 US\$46 DM68

En anglais seulement.

Bimestriel publié en anglais
 et en français par
 L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
 ET DE DÉVELOPPEMENT
 ÉCONOMIQUES

Rédaction

Service des publications de l'OCDE
 Château de la Muette
 2, rue André-Pascal
 75775 Paris Cedex 16, France
 Tél. (33 1) 45 24 82 00
 Téléfax (33 1) 45 24 18 15
 Adresses Internet
 Messagerie électronique :
 obs.mag@oecd.org
 Page d'accueil OCDE :
 http://www.oecd.org

© OCDE 1996

Les demandes de reproduction
 ou de traduction totales ou partielles
 des articles de *l'Observateur de l'OCDE*
 doivent être adressées au
 chef du service des publications
 2, rue André-Pascal
 75775 PARIS Cedex 16, FRANCE.
 Les articles reproduits ou traduits doivent
 être accompagnés de la mention
 • Reproduit (ou traduit) de *l'Observateur*
de l'OCDE • et de la date du numéro.
 Les articles signés ne peuvent être
 reproduits ou traduits qu'avec
 leur signature. Deux exemplaires
 justificatifs doivent être
 envoyés au rédacteur en chef.
Les articles signés expriment l'opinion
de leurs auteurs et non pas
nécessairement celle de l'OCDE.
 Toute correspondance doit être adressée au
 rédacteur en chef.
 La rédaction n'est pas tenue de rendre
 des manuscrits non sollicités.

Le numéro :

France : 25 FF

Autres pays : 30 FF 6 \$EU 9 DM

Abonnement un an :

France : 130 FF

Autres pays : 145 FF 30 \$EU 46 DM

Tél. (33 1) 49 10 42 69

Téléfax (33 1) 49 10 42 76

Rédacteur en chef

Ulla Ranhall-Reyners

Rédacteur en chef adjoint

Martin Anderson

Assistants

Françoise Douaglin

Carol Thornton

Conception graphique

Codicom/Bonté Divine!

Réalisation technique

Frédérique Bidaux

Recherche photographique

Silvia Thompson



Les gouvernements doivent expliquer à leurs populations
 les avantages d'un système d'échanges ouvert, fondé sur
 un ensemble de règles. Cela est particulièrement impor-
 tant à un moment où des voix protectionnistes se font en-
 tendre en faveur d'un arrêt des ajustements et de l'innova-
 tion.

© D. Manière/Sea and See

Éditorial

Échanges	Le libre-échange : un impératif Donald J. Johnston	4
-----------------	--	---

Analyses

Échanges	Mondialisation, échanges et concurrence Crawford Falconer et Pierre Sauvé	6
	Politique antitrust et accès au marché Barry E. Hawk	10
Social	Financer les soins aux personnes âgées Patrick Hennessy et Joshua Wiener	13
Énergie	La promotion des énergies renouvelables Jane Ellis	17
	Les besoins énergétiques de l'Asie Fatih Birol et Tomohiko Inui	21
Télécom	Internet face aux monopoles Sam Paltridge	25
Développement	La Chine à l'aube du 21e siècle Barrie Stevens	28
Économie	Assainissement budgétaire et politique monétaire John Thornton	33

Coup de projecteur

Économie	Portugal : réformer le système de sécurité sociale Flavia Terribile	36
-----------------	---	----

Exclusivité OBS

Économie	Repères	39
-----------------	----------------	----

Pour référence

Économie	Les perspectives économiques de l'OCDE : les points essentiels	41
-----------------	---	----

Librairie

Parutions	Nouvelles publications de l'OCDE	44
Adresses	Où obtenir les publications de l'OCDE	50

Le libre-échange : un impératif

par Donald J. Johnston, Secrétaire général de l'OCDE

La libéralisation des échanges et de l'investissement étranger stimule l'innovation, encourage l'efficacité et favorise la croissance. L'ouverture des échanges joue un rôle moteur dans la stabilité et la prospérité. Grâce à elle, le commerce mondial de marchandises a été multiplié par quatorze depuis 1950 et la production mondiale par six. Alors que le repli sur soi avait fait le lit de la dépression et de la guerre dans les années 30, la liberté des échanges après la guerre a ouvert la voie à une période continue de croissance et de prospérité. Les consommateurs en ont tiré d'immenses avantages sous forme de produits nouveaux, moins chers et de meilleure qualité. Les producteurs ont été conduits à s'ajuster pour tirer le meilleur parti possible des échanges et du progrès technique, mais c'est un processus au cours duquel les gagnants sont bien plus nombreux que les perdants.

Gérer ces changements et apaiser les inquiétudes qu'ils suscitent exigent des efforts particuliers. Les gouvernements doivent expliquer à leurs populations les avantages d'un système commercial ouvert et fondé sur un ensemble de règles, surtout lorsque des voix protectionnistes se font entendre pour mettre fin à l'ajustement et à l'innovation. Les adversaires du libre-échange dans les économies développées brandissent souvent le spectre de pertes d'emplois massives au profit de pays en développement pratiquant une concurrence «déloyale» par le biais de bas salaires. En fait, les échanges avec ces pays offrent d'énormes possibilités et, par définition, des avantages mutuels.

Les pays de l'OCDE ont réalisé des gains d'efficacité en s'adressant à des fournisseurs moins chers et trouvé de

nouveaux marchés dynamiques pour leurs propres biens et services. En outre, la croissance dans les économies en développement et en transition promet de très gros débouchés pour l'avenir. D'ici à 2010, par exemple, il y aura dans les pays en développement plus d'un milliard de consommateurs avec un revenu par habitant dépassant celui de certains pays de l'OCDE aujourd'hui. Le monde en développement absorbe déjà environ un quart des exportations des pays de l'OCDE, part qui, d'ici au début du siècle prochain, devrait atteindre le tiers.

L'OCDE s'est, depuis ses origines, attachée à contribuer à l'expansion des échanges mondiaux sur une base multilatérale et non discriminatoire, et à encourager la croissance économique dans les pays membres et non membres. Elle doit poursuivre son travail analytique qui peut aider l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à faire progresser la libéralisation des échanges, en appuyant la pleine intégration au système commercial mondial des pays non membres de l'OCDE, en particulier les pays en transition. Mais il importe aussi que l'OCDE aide les gouvernements à persuader des mérites du libre-échange non seulement les fonctionnaires et les hommes politiques mais tous ceux qui exercent une influence sur l'opinion publique. En fin de compte, c'est chaque individu que l'on doit toucher pour l'assurer que les changements induits par les échanges sont bénéfiques à tous et que la société est prête à aider ceux qui sont confrontés à un ajustement.

L'importance et le caractère inévitable du changement ont été soulignés dans l'étude de l'OCDE sur l'emploi. En ce qui concerne l'emploi et le chômage, les pays de l'OCDE ont souscrit à une série de recommandations

macro-économiques et structurelles visant à améliorer les perspectives du marché du travail. Ces recommandations tiennent compte de la nécessité dans laquelle se trouvent les économies, les secteurs et les entreprises de s'ajuster, mais mettent aussi l'accent sur le soutien qu'il convient d'apporter aux habitants de chaque pays pour leur permettre de s'adapter, notamment grâce à un renforcement des politiques d'enseignement et de formation dans la perspective d'un apprentissage tout au long de la vie.

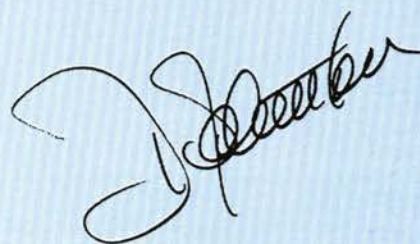
Une des fonctions importantes de l'OCDE consiste aussi à reconnaître que la nature des échanges évolue et qu'apparaissent par conséquent de nouveaux problèmes qui exigent analyses et accords. Les discussions commerciales de l'avenir devront aller bien au-delà des questions traditionnelles relatives aux échanges entre les différentes économies nationales pour répondre aux exigences d'une économie de plus en plus mondialisée.

Les questions d'investissement sont au premier plan. Les entreprises investissent pour faire du commerce, et font du commerce pour investir. Un tiers environ des échanges internationaux de marchandises se fait entre entreprises d'un même groupe. Le vieux schéma de fabrication dans un pays et de vente dans un autre a cédé le pas à des opérations internationales de fabrication, d'assemblage, de finition et de commercialisation qui transcendent les frontières nationales. Conséquence : la notion d'origine nationale devient de moins en moins pertinente comme en témoignent les objectifs opérationnels des entreprises. La décision de s'établir sur un marché étranger (présence) ou d'exporter des produits vers ce marché (accès) dépend de la stratégie générale de l'entreprise concernée. Cette situation exige des règles du jeu qui assurent le traitement national aussi bien aux fournisseurs étrangers qu'aux fournisseurs nationaux et la non-discrimination entre fournisseurs étrangers tant pour l'accès au marché que pour la présence sur celui-ci.

L'incorporation de disciplines relatives à l'investissement dans l'Accord général sur le commerce de services (AGCS) et l'Accord sur les mesures visant les investissements qui affectent les échanges (TRIMS) de l'OMC constitue déjà une réponse multilatérale partielle à ce problème. L'OCDE a également été chargée en 1995 de lancer des négociations

sur un Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en vue de conclure cet accord d'ici au milieu de 1997. L'AMI vise à définir des conditions globales pour l'investissement direct étranger, élargissant les possibilités de libéralisation et offrant les garanties juridiques nécessaires aux investisseurs internationaux. Le projet d'accord cherche à faciliter l'accès au marché, essentiellement en appliquant dans un contexte multilatéral le principe du traitement national (le même régime juridique pour investisseurs étrangers et nationaux). L'AMI serait ouvert à tous les pays de l'OCDE ainsi qu'aux pays non membres, qui sont consultés durant le processus de négociation. Compte tenu de l'importance de l'investissement pour le développement, il faut espérer qu'un grand nombre de pays adhéreront à l'accord. L'investissement, comme les échanges, bénéficie en effet autant à celui qui l'offre qu'à celui qui le reçoit.

L'OCDE est remarquablement bien armée pour mener à bien ce type de travaux. Elle est reconnue pour sa capacité d'analyse et a montré qu'elle peut mettre cette capacité au service d'objectifs concrets. A l'heure où les échanges internationaux sont devenus un enjeu majeur pour tous les pays du monde, il faut passer de la théorie à la pratique. L'OCDE doit donc faire porter ses efforts sur le nouvel ordre du jour dans le domaine des échanges. Les travaux engagés sur les nouvelles dimensions de l'accès au marché, sur l'AMI, les échanges et la concurrence, les échanges et l'environnement, les échanges, l'emploi et les normes du travail, et sur la corruption faciliteront la mise au point de politiques et d'approches crédibles propres à faire progresser la libéralisation. Ils permettront aussi de convaincre les populations des pays de l'OCDE que la libéralisation des échanges est véritablement dans leur intérêt.



Mondialisation, échanges

Crawford Falconer et Pierre Sauvé

La mondialisation des marchés a forcé les pouvoirs publics à se rendre à l'évidence. Il est important de promouvoir les avantages et les principes de la concurrence, aux niveaux national et international, et de donner au concept d'accès au marché une interprétation beaucoup plus large que celle qui avait encore cours lors du cycle d'Uruguay. Ce faisant, ils doivent tenir compte du lien qui existe entre les politiques commerciale, d'investissement et de la concurrence, et chercher avant tout à contenir les pratiques anticoncurrentielles publiques et privées qui entravent et faussent l'ouverture des marchés à la concurrence internationale.

Plus de dix ans se sont écoulés depuis le début du cycle d'Uruguay. Durant cette période, les changements politiques et économiques – particulièrement spectaculaires dans un grand nombre d'économies en transition et en développement, mais aussi dans la zone OCDE – ont fait ressortir les avantages d'une concurrence fondée sur le marché. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, des initiatives d'ajustement structurel ont concouru à renforcer le jeu des forces du marché, à circonscrire l'intervention des pouvoirs publics, à encourager des changements réglementaires et structurels dans les principaux secteurs économiques. Ainsi, les mesures de privatisation, les tentatives de rendre les marchés du travail plus flexibles, les réformes de la fiscalité et de la sécurité sociale se sont multipliées¹.

Cette période a été également marquée par un puissant mouvement de libéralisation des échanges et des investissements. Grâce à l'adoption de stratégies d'ouverture sur l'extérieur, des efforts réels ont aussi été faits pour intégrer les pays en transition et en développement dans l'économie mondiale.

Crawford Falconer et Pierre Sauvé travaillent à la division des interrelations des politiques, direction des échanges de l'OCDE.

Beaucoup de ces pays ont manifesté leur volonté de procéder à des réformes en adoptant des lois et des politiques propres à stimuler la concurrence. En choisissant des approches fondées sur le marché, ils partagent de plus en plus avec les pays industrialisés le souci d'assurer l'existence de marchés concurrentiels partout dans le monde. Sans minimiser les différences qui subsistent dans l'interprétation des notions d'«efficacité» et de «concurrence», le principe fondamental de cette convergence a été la recherche d'une plus grande efficacité à travers la concurrence nationale et internationale, en vue de jeter des bases plus solides d'une croissance économique durable et créatrice d'emplois².

Échanges et investissement

Outre l'orientation vers le marché, la mondialisation croissante des activités des entreprises est une caractéristique fondamentale de l'économie internationale. En liant, par le biais de la valeur ajoutée, la production, la technologie et la commercialisation dans un environnement dont les frontières s'estompent progressivement, cette mondialisation a fortement intensifié la concurrence sur les marchés de produits et de facteurs



du monde entier, poussant par là même à des améliorations sur le double plan de la productivité et de la croissance. De ce fait il est devenu plus malaisé d'appliquer des mesures visant à protéger et à soutenir les entreprises et les produits «nationaux», ne serait-ce qu'en raison de la difficulté d'identifier une «origine nationale». Les liens croissants – qui se renforcent mutuellement – entre les échanges et l'investissement en tant que mode d'opération économique sont un aspect essentiel de la mondialisation. Cette évolution a modifié la portée et la signification de la notion d'accès au marché, qui, depuis l'achèvement du

et concurrence



cycle d'Uruguay, est de plus en plus compris comme couvrant les conditions qui régissent l'accès aux marchés étrangers et la présence sur ceux-ci tant de biens et de services que d'investissements, d'idées et de personnes³.

Il s'ensuit qu'il faut un ensemble plus cohérent et plus logique de disciplines non discriminatoires en matière d'échanges et d'investissement pour soutenir les activités des entreprises qui opèrent au niveau mondial. Préconiser une telle neutralité entre échanges et investissement – entre accès et présence – en tant que mode d'opération économique montre que leur complémentarité inhérente pour conquérir des marchés a bien été appréhendée⁴. Venant après l'essor des investissements transfrontières de ces dix dernières années (graphique p. 8), cette prise de conscience a beaucoup contribué à inciter les pays de l'OCDE à entamer des négociations visant à parvenir à un accord multilatéral sur l'investissement (AMI) à la mi-97. L'importance primordiale de cet objectif a été réaffirmée à la réunion ministérielle du Conseil de l'OCDE en mai dernier⁵. Un tel accord ouvrirait aussi la voie à l'incorporation, à terme, d'un ensemble

cohérent et détaillé de règles en matière d'investissement dans le système commercial multilatéral.

Obstacles réglementaires

Autre caractéristique fondamentale de l'économie globale : l'importance croissante, sur le plan international, d'une série de questions considérées naguère comme relevant principalement ou entièrement de la politique ou de la réglementation intérieure. Cela a déjà eu, ou aura, des con-

séquences pour l'action gouvernementale notamment en matière de politiques industrielle, fiscale, environnementale et de l'emploi. En particulier, le comportement des pouvoirs publics dans certains domaines peut avoir une forte influence sur l'accès au marché et la présence sur celui-ci. Il s'agit par exemple de la réglementation des réseaux et services de télécommunications⁶ ; de l'aide au développement régional ou à la R-D ; de la mise au point et/ou l'application de normes en matière de santé, de sécurité et d'environnement ; de la soumission des prestataires de services à certains critères d'exercice.

Beaucoup de pays, surtout dans la zone OCDE, tentent depuis plusieurs années d'accroître l'efficacité de l'économie en réformant la réglementation nationale. Or les incidences de ces efforts sur l'accès au marché – dans quelle mesure telle ligne de conduite en matière de réglementation nationale favorise-t-elle ou enfreint-elle échanges et investissements ? – commencent seulement à être regardées de près à l'échelle internationale. L'OCDE a ainsi lancé une ambitieuse étude interdisciplinaire visant à analyser les répercussions sur l'économie dans son ensemble de telle ou telle ligne de conduite – répercussions sur la croissance, l'emploi, l'innovation, l'accès au marché, la protection du consommateur et l'efficacité de l'administration. Objectif principal de cette analyse dont les conclusions doivent également être présentées à la réunion ministérielle de l'OCDE en 1997 : veiller à ce que la réforme réglementaire procure des améliorations durables des performances de l'économie, tout en maintenant les avantages de la réglementation.

Politique de la concurrence

Les activités anticoncurrentielles des entreprises, qu'elles soient ou non menées avec la participation, l'appui ou sous le contrôle des pouvoirs publics, ont une incidence croissante sur l'économie globale. Parmi ces activités : les accords d'exclusivité entre fabricants et détaillants, les pratiques d'éviction, le verrouillage du marché (contrôle des circuits de distribution ou des réseaux de base, par exemple), les stratégies visant à empêcher l'entrée (rabais importants pendant une brève période ou remises de fidélité excluant les nouveaux venus, par exemple). Toutes ces dispo-

sitions peuvent porter atteinte au processus de la concurrence internationale et réduire les possibilités d'accès au marché et de présence sur celui-ci⁷.

Certaines structures d'organisation du marché peuvent provoquer des effets similaires : les alliances stratégiques et les co-entreprises dans les secteurs de haute technologie (aérospatiale, produits pharmaceutiques, technologies de l'information, par exemple) ; les interactions entre entreprises privées et pouvoirs publics – notamment l'existence de monopoles d'État, de procédures concernant la définition de normes et d'exceptions, de droit ou de fait, à la législation de la concurrence, les aides publiques. De même, la corruption et ses incidences sur l'opération des entreprises à l'échelle globale sont devenues un grand sujet de préoccupation internationale, comme l'atteste la décision que viennent de prendre, lors de leur réunion en mai, les ministres des pays de l'OCDE.

Créer des conditions propices à la concurrence – dont le consommateur est le principal bénéficiaire – relève de la politique intérieure, en particulier du droit de la concurrence, et devrait servir de trait d'union à l'élaboration de l'action gouvernementale dans son ensemble. S'il y a depuis quelque temps

1. *L'évaluation de la réforme structurelle : leçons pour l'avenir*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

2. *L'étude de l'OCDE sur l'emploi. Faits, analyse, stratégies*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994.

3. Americo Beviglia Zampetti et Pierre Sauvé, «New Dimensions of Market Access: An Overview», in *New Dimensions of Market Access in a Globalising World Economy* (en anglais uniquement), Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.

4. Robert Z. Lawrence, «Vers des marchés globalement contestables» in *L'accès au marché après le cycle d'Uruguay. Perspectives sur l'investissement, la concurrence et la technologie*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

5. Accord multilatéral sur l'investissement : rapport intérimaire par le groupe de négociation sur l'AMI, disponible gratuitement à la division des mouvements de capitaux, des investissements internationaux et des services, direction des affaires financières, fiscales et des entreprises de l'OCDE, «Communiqué ministériel, l'Observateur de l'OCDE, n° 200, juin-juillet 1996.

6. Voir pp. 25–28 et Sam Paltridge, «La percée de la téléphonie mobile», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995.

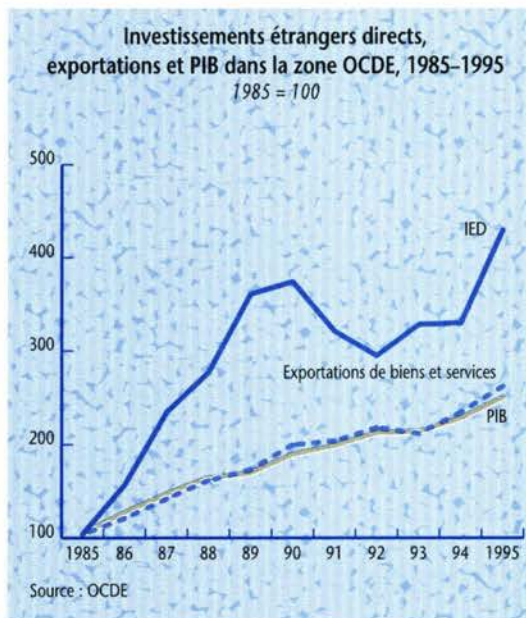
7. Donald A. Hay, «Pratiques anticoncurrentielles, accès aux marchés et politique de concurrence dans une économie globale» et Merit E. Janow, «Restrictions publiques et privées affectant l'accès aux marchés» in *L'accès au marché après le cycle d'Uruguay. Perspectives sur l'investissement, la concurrence et la technologie*.

Mondialisation, échanges et concurrence

une tendance à la convergence des réglementations nationales de la concurrence et de leur champ d'application, notamment dans la zone OCDE, les différences qui subsistent risquent de porter atteinte à l'accès au marché et à la concurrence⁸. Or, il est souhaitable d'assurer la plus grande cohérence possible entre objectifs nationaux et multilatéraux. Aussi l'heure est sans doute venue d'examiner sérieusement s'il est possible et souhaitable d'accroître la cohérence des règles internationales⁹. En effet, les approches fondées sur le marché et sur l'intérêt de la concurrence, privilégiées dans la politique intérieure, sont également souhaitables au niveau international. En outre, le manque de concurrence sur les marchés (ou sa limitation) risque de susciter des tensions internationales.

Reconnaissant que les politiques des échanges et de la concurrence sont fortement complémentaires dans un environnement qui se mondialise, les gouvernements des pays de l'OCDE ont, à la réunion ministérielle de 1996, approuvé l'établissement d'un groupe conjoint sur les échanges et la concurrence. Ce groupe s'emploiera principalement à : étudier plus avant la façon dont la portée, les critères fondamentaux et l'application de la législation dans la concurrence peuvent influencer sur les conditions d'accès aux marchés ; examiner les effets des mesures et des politiques commerciales sur la concurrence ; réfléchir aux meilleurs moyens possibles de renforcer la cohérence des politiques menées dans les deux domaines.

L'élément commun qui relie ces questions est l'incidence qu'elles exercent sur la nature et la structure des flux d'échanges et d'investissements internationaux et, partant, sur la qualité ou l'ampleur de l'accès au marché et de la présence sur celui-ci. L'actuel contexte économique en mutation influe fortement sur ce que l'on a appelé le



«nouvel ordre du jour dans le domaine des échanges» qui a pris forme à l'issue du cycle d'Uruguay. Cet ordre du jour soulève une série de défis interdépendants :

- comment accorder une plus large place aux valeurs et aux principes de la concurrence dans la mise au point et le fonctionnement du système commercial multilatéral
- comment renforcer le système commercial multilatéral par l'établissement d'un ensemble crédible et complet de règles en matière de protection et de libéralisation des investissements
- comment régler la question des mesures gouvernementales qui affectent ou faussent la conduite des opérations internationales, en particulier s'agissant de mesures considérées précédemment comme étant essentiellement de caractère intérieur
- comment régler la question des modes d'opération des entreprises et de la structure des marchés qui ont le même effet
- quel est le meilleur moyen de sensibiliser l'opinion publique aux avantages procurés par un système d'échanges ouvert et fondé sur des règles reconnues par tous, et de renforcer sa confiance en ces avantages.

Échanges et concurrence à l'ordre du jour

La vaste libéralisation tant unilatérale que régionale des régimes des échanges et des investissements, de même que l'élargissement et le ren-

forcement sensibles du système commercial multilatéral résultant du cycle d'Uruguay ont beaucoup contribué à améliorer l'efficacité et la prospérité de l'économie mondiale. De fait, les objectifs essentiels du système commercial international – éliminer les traitements discriminatoires dans les échanges internationaux et démanteler progressivement les obstacles au commerce et à l'investissement – visent exactement à cela : promouvoir la prospérité mondiale par le développement des échanges et l'accélération de la croissance. En cherchant (malgré le nombre encore excessif de lacunes et d'exceptions) à libérer progressivement les conditions dans lesquelles les transactions peuvent être menées au plan mondial, le système commercial multilatéral encourage la concurrence et une

répartition plus efficace des ressources au niveau international. Cependant, les politiques nationales tiennent compte d'un certain nombre d'autres desiderata – protection de l'environnement, amélioration de l'emploi, progrès social, diffusion de la technologie – qu'il faut prendre en considération dans les objectifs, la conception et le fonctionnement du système commercial.

En dépit des réels progrès accomplis durant le cycle d'Uruguay et les précédents cycles de négociations du GATT, le système commercial multilatéral continue d'être confronté à toute une série de problèmes classiques et à de nouvelles demandes potentiellement contradictoires. Au-delà des engagements pris lors du cycle d'Uruguay («l'ordre du jour implicite»), il reste encore beaucoup à faire pour doter le système de tout l'éventail d'instruments et de la souplesse institutionnelle nécessaires pour tempérer les tensions, nouvelles et anciennes, susceptibles de naître ou de s'aggraver dans le contexte de la mondialisation croissante des affaires et pour promouvoir les objectifs de la libéralisation des échanges et de l'investissement fondés sur le renforcement de l'efficacité.

Ces dernières années, le fossé s'est creusé entre le champ des questions à l'ordre du jour du système commercial et l'éventail encore étroit des instruments dont on dispose pour y faire face. Elles vont de demandes visant à remédier aux déséquilibres de l'accès au marché, résultant de différences de pratiques réglementaires, au maintien du droit de contester un marché par une présence établie, en passant par la réglementation des pra-

8. Voir pp. 10-12.

9. La politique de concurrence dans le nouvel ordre commercial : renforcement de la coopération et des règles au niveau international – Rapport du groupe des experts, Commission des Communautés européennes, Bruxelles, 1995.

10. Sylvia Ostry, New Dimensions of Market Access, Occasional Paper n° 49, Group of Thirty, Washington DC, 1995.

11. Rauf Gönenç, «Politique industrielle : une nouvelle approche» et Hanspeter Gassmann, «Un nouveau cadre pour l'industrie», l'Observateur de l'OCDE, n° 187, avril-mai 1994.

tiques anticoncurrentielles privées. Le démantèlement des obstacles à l'accès au marché et à la présence sur celui-ci risque donc de s'avérer de plus en plus difficile en l'absence d'une approche plus équilibrée et plus complète des disciplines multilatérales. Un des grands problèmes auxquels le système commercial multilatéral risque maintenant d'être confronté, en raison justement de l'écart grandissant entre les objectifs et les instruments, est celui de l'assignation d'un instrument approprié à chaque objectif.

Une approche plus large

Adapter le système commercial multilatéral aux nouvelles réalités d'une intégration poussée est peut-être le meilleur moyen de s'attaquer à ce problème tout en soutenant les activités des entreprises qui opèrent au niveau international. Le renforcement indubitable de la concurrence et de la prospérité, auquel conduit la poursuite des objectifs fondamentaux du système commercial, n'a pas empêché une augmentation des obstacles, de droit ou de fait, à l'accès au marché et des distorsions du marché international¹⁰. Les problèmes ont pris des dimensions nouvelles qui débordent le cadre de la notion d'accès au marché traditionnelle essentiellement liée à une série d'obstacles gouvernementaux aux frontières. Il s'avère donc utile d'attirer l'attention des gouvernements sur une approche plus vaste, plus ciblée et mieux coordonnée de l'accès au marché, une approche visant à promouvoir l'ouverture des marchés à la concurrence mondiale.

Cette approche plus large permettrait de s'attaquer plus efficacement aux nouvelles dimensions de l'accès au marché et, en particulier, aux nombreux obstacles qui se situent «derrière la frontière» et qui entravent ou faussent la circulation internationale de biens, de services, d'idées, de capitaux et de personnes. A cet effet, il faudrait tenir compte, de manière équilibrée, de la large gamme d'obstacles potentiels, publics ou privés, à l'accès effectif au marché ou à la présence effective sur celui-ci, afin que la suppression des entraves dans un domaine donné soit étayée par des efforts menés ailleurs, qu'elle soit coordonnée avec eux et qu'elle leur soit complémentaire. La libéralisation – dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) – des échanges transfrontières de services d'ingénierie

et de consultation, par exemple, pourrait ainsi être complétée par des engagements de libéralisation ailleurs : investissements, marchés publics, admission (temporaire) en franchise de «l'outillage» professionnel nécessaire (ordinateurs, logiciels et équipement technique, par exemple), reconnaissance mutuelle des régimes de licences professionnelles, admission temporaire de fournisseurs de services.

Cette approche, axée sur la concurrence, de l'accès au marché couvrirait naturellement les obstacles traditionnels, tarifaires et non tarifaires, aux frontières. Ceux-ci étaient parmi les principales préoccupations des acteurs du système commercial avant le cycle d'Uruguay et demeurent importants, malgré les progrès accomplis pendant ces négociations. Cependant, dans un monde caractérisé par une intégration économique croissante, l'accès effectif au marché dépend de plus en plus des restrictions à l'investissement, de la ligne de conduite nationale en matière de réglementation, des différences structurelles dans le fonctionnement des marchés, ainsi que des pratiques privées anticoncurrentielles.

Il serait naturellement peu réaliste de considérer que les activités commerciales transfrontières puissent être totalement exemptes d'obstacles à l'entrée ou à la présence sur le marché. Certains obstacles, en effet, ne sauraient être éliminés par quelque règle que ce soit – les différences de culture ou de goût, les avantages d'échelle obtenus par les premiers arrivés sur un marché, par exemple. La distinction entre obstacles légitimes et illégitimes doit toutefois être définie plus clairement et avec plus de cohérence qu'elle ne l'a été jusqu'à présent dans les enceintes multilatérales. Assurer l'ouverture des marchés exige donc un effort pour veiller à ce que des activités publiques ou privées anticoncurrentielles ne faussent pas indûment le processus concurrentiel sur tel marché intérieur. Les produits, services, idées, investissements et hommes d'affaires étrangers doivent pouvoir soutenir la concurrence sur ce marché dans des conditions similaires ou comparables à celles des producteurs locaux.

Il faut non seulement éviter que des mesures anticoncurrentielles publiques ou privées entravent l'accès au marché intérieur, mais aussi que des mesures similaires confèrent des avantages concurrentiels «artificiels» aux entreprises nationales. Le recours à des subventions publiques à des

fins stratégiques ou discriminatoires, par exemple, peut revenir à accorder un avantage concurrentiel aux entreprises nationales, en empêchant totalement ou partiellement de nouveaux concurrents (nationaux ou étrangers) d'accéder au marché national ou d'y établir une présence¹¹. Il pourrait donc s'avérer nécessaire d'introduire à terme des disciplines internationales pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles du secteur privé.

■ ■

En soulignant l'importance des objectifs d'efficacité poursuivis par le système commercial multilatéral, la globalisation soulève la question cruciale de savoir dans quelle mesure les pouvoirs publics sont disposés à voir les valeurs de la concurrence jouer un rôle accru dans les politiques poursuivies et la réglementation. Qu'ils soient ou non membres de l'OCDE, les pays devront dans les prochaines années parvenir à un consensus sur l'importance d'un système commercial multilatéral plus «respectueux» de la concurrence. Leurs discussions seront étayées par les travaux entrepris au cours des dernières années tant à l'OCDE que dans d'autres enceintes et qui montrent une meilleure compréhension des dimensions nouvelles de l'accès au marché. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE



- Politique antitrust et accès au marché, à paraître 1996
- L'accès au marché après le cycle d'Uruguay. Perspectives sur l'investissement, la concurrence et la technologie, 1996
- Sam Paltridge, «La percée de la téléphonie mobile», l'Observateur de l'OCDE, n° 196, octobre-novembre 1995
- Rauf Cönenç, «Politique industrielle : une nouvelle approche», l'Observateur de l'OCDE, n° 187, avril-mai 1994
- Hanspeter Gassmann, «Un nouveau cadre pour l'industrie», l'Observateur de l'OCDE, n° 187, avril-mai 1994
- New Dimensions of Market Access in a Globalising World Economy (en anglais uniquement), 1995
- L'évaluation de la réforme structurelle : leçons pour l'avenir, 1994
- L'étude de l'OCDE sur l'emploi. Faits, analyse, stratégies, 1994.

Politique antitrust et accès au marché

Barry E. Hawk

Offrir aux concurrents étrangers une garantie d'accès sur le marché intérieur est l'un des objectifs premiers d'une politique commerciale libérale. Mais la politique de la concurrence peut être également concernée dans la mesure où les différends commerciaux suscités par des pratiques restrictives sont susceptibles d'être aplanis par l'application du droit de la concurrence¹.

L'efficacité des droits nationaux de la concurrence peut être mesurée grâce à quatre paramètres : la nature des règles de fond régissant des pratiques et des mécanismes commerciaux spécifiques, comme l'interdiction des ententes de prix entre concurrents ; le degré de rigueur dont est assortie l'application de ces règles ; le champ de compétence sectoriel de ce droit ; son applicabilité aux administrations, aux entreprises publiques ainsi qu'aux entreprises privées dont la gestion doit se conformer à des critères définis ou contrôlés par les pouvoirs publics.

Un certain nombre de pratiques limitent l'accès au marché des concurrents étrangers. Il y a les ententes « horizontales », c'est-à-dire celles qui s'établissent entre plusieurs entreprises concurrentes : boycott des firmes étrangères, barrage à l'entrée des associations professionnelles, utilisation de normes à des fins d'éviction (notamment lorsqu'elles sont établies par des producteurs nationaux), verrouillage du marché, accords collec-

tifs d'exclusivité imposant aux fournisseurs des modalités de relations uniformes avec un groupe de clients. Quant aux restrictions « verticales », elles s'entendent des accords d'exclusivité entre un fournisseur et un distributeur dans le but d'écarter les concurrents.

Les abus de position dominante émanant d'une entreprise ou d'une association de producteurs donnent lieu à des comportements d'exclusion, comme les prix d'éviction et les remises abusives de fidélité (interdisant en fait l'accès aux nouveaux arrivants).

L'application du droit de la concurrence dans le règlement des différends commerciaux peut s'avérer délicate dans la mesure où il est difficile de déterminer si ce droit est appliqué pour des motifs légitimes ou pour des raisons protectionnistes. La plupart des restrictions verticales ou des pratiques abusives ne sont condamnées en vertu du droit de la concurrence qu'après analyse au cas par cas des circonstances précises et de leur impact en matière de concurrence. Quant à la condamnation des pratiques de tarification et autres comportements commerciaux « agressifs », sa légitimité suscite de nombreux débats contradictoires.

Les pratiques d'ententes sont en revanche jugées indésirables sans trop d'équivoque au regard du droit de la concurrence et ne débou-

chent pas sur les mêmes ambiguïtés que les restrictions verticales ou les pratiques individuelles d'éviction. Un gouvernement qui appliquerait avec flexibilité le droit de la concurrence aux pratiques d'ententes serait vite suspecté d'être animé de motivations protectionnistes.

Ces différences de traitement peuvent aussi refléter des divergences de conception en matière de concurrence ou d'économie ou encore l'existence d'impératifs particuliers. Par exemple, la position stricte de l'Union européenne à l'égard des pratiques restrictives en matière de distribution s'explique en partie par l'importance que Bruxelles attribue à l'objectif d'intégration communautaire, considération absente d'autres dispositions du droit de la concurrence.

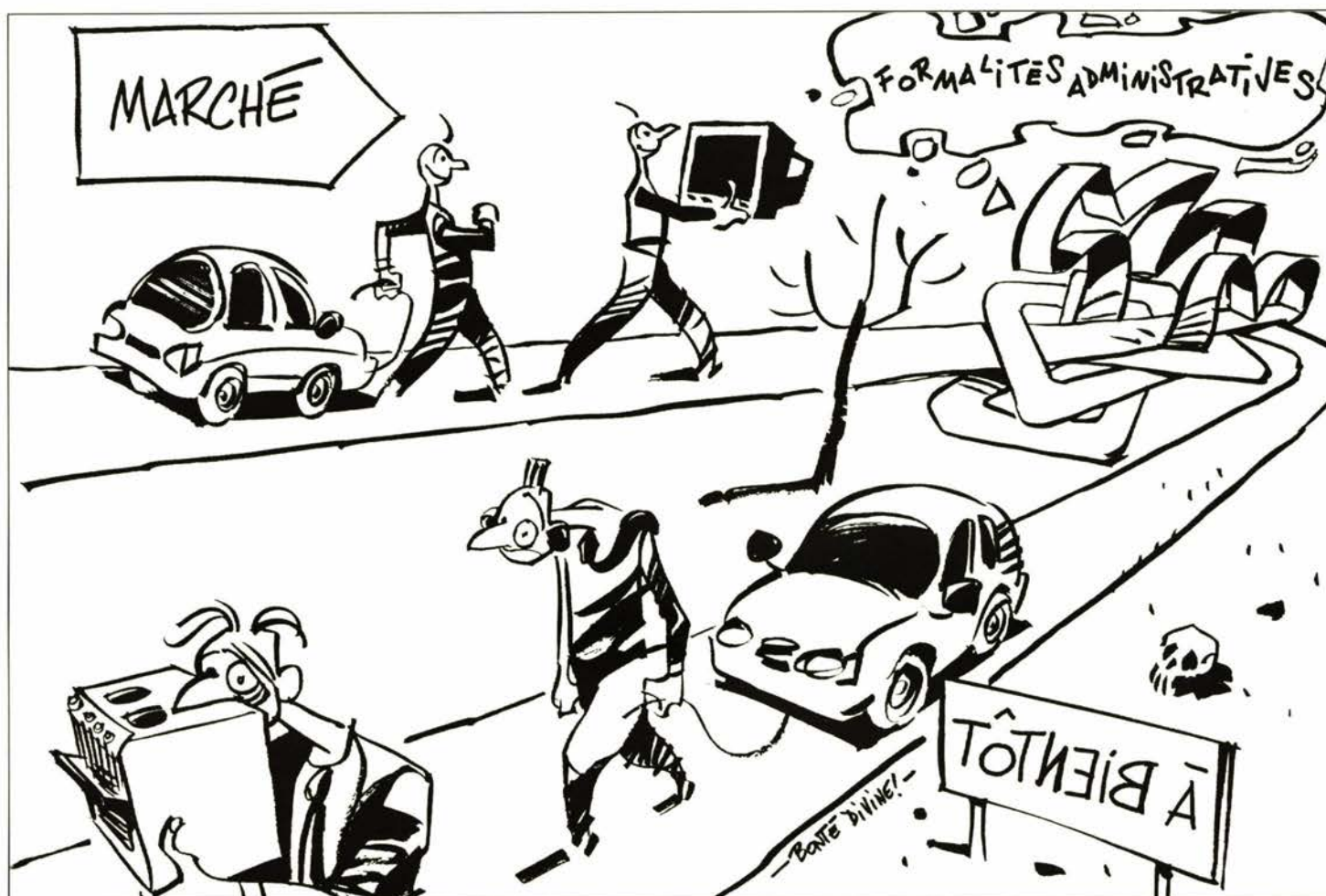
Déterminer la « légitimité »

En matière d'application plus ou moins rigoureuse du droit de la concurrence, comment faire la part des choses entre ce qu'exige la surveillance de l'environnement concurrentiel et ce qui relève du protectionnisme déguisé ? On en vient à se demander s'il existe des critères opérationnels légitimes dans la mise en œuvre et l'application du droit de la concurrence.

La faisabilité d'un accord international ayant trait à la « légitimité » des critères du droit de la concurrence apparaît plutôt réduite : sans qu'il soit besoin d'invoquer des motivations protectionnistes, les revirements de la théorie économique peuvent expliquer des différences dans l'application des textes tandis que les situations peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre : certains marchés peuvent être historiquement plus ouverts et concurrentiels que d'autres, ce qui se traduit par des appréciations différentes. Cette question de « légitimité » étant essentielle dans le débat entre autorités sur l'accès au marché et la concurrence, il convient de poursuivre les travaux

¹ *Politique antitrust et accès au marché*, Les éditions de l'OCDE, à paraître 1996.

Barry E. Hawk est directeur du Fordham Corporate Law Institute, Fordham University School of Law de New York et membre de Skaaden, Arps, Slate, Meagher and Flom ; il a récemment travaillé en tant que consultant auprès de l'OCDE.



en vue de définir des critères opérationnels pouvant figurer dans un accord international. On peut d'ores et déjà en passer en revue un certain nombre.

Le premier critère est le moins sujet à controverse puisqu'il a trait à la question de la neutralité de traitement entre entreprises nationales et étrangères. En second lieu, il s'agit d'éviter les positions de monopole sur des marchés étrangers, situation que les autorités de la concurrence ont tendance à ne pas prendre en compte puisque le marché national ne s'en trouve pas affecté. Troisièmement, il faut veiller à ce que certains pays ne puissent prétendre protéger leur « champion national » sur un marché particulier. Autre question difficile, celle de la « légitimité » des coûts imposés à des concurrents étrangers, à travers notamment des prix « excessifs ». La question de la « légitimité » s'appuyant sur les effets favorables de certaines pratiques sur les exportations ou la balance commerciale peut également être discutée. Enfin, l'absence de concurrence étrangère sur un

segment de marché national peut-elle être légitime si ce segment donne lieu à une forte concurrence sur le marché mondial ?

Application et couverture

La mesure dans laquelle le droit de la concurrence contribue à garantir effectivement l'accès au marché dépend de la rigueur de sa mise en application. Il est d'ailleurs symptomatique à cet égard que la question de la non-application de ce droit ait jusqu'ici occupé beaucoup plus les débats internationaux que les problèmes relatifs à ses principes de fond ou aux secteurs qui lui sont soumis.

Examiner, en s'appuyant sur des comparaisons internationales, le degré d'application du droit de la concurrence revient à poser un ensemble de problèmes factuels et conceptuels très complexes. Autre baromètre de l'efficacité de ce droit concu-

rentiel, sa couverture sectorielle, en d'autres termes la question de son champ d'application et des domaines d'activité susceptibles éventuellement de s'y soustraire. Parce qu'elles améliorent considérablement l'accessibilité des marchés, les avancées actuelles en matière de libéralisation, de déréglementation et de privatisation rendent d'autant plus essentielle cette question de couverture. Plusieurs facteurs renforcent en outre la vraisemblance d'un meilleur accès au marché, notamment la rarefaction des interventions publiques ou encore l'introduction du droit et des principes de la concurrence dans des secteurs libéralisés comme celui des télécommunications.

Il existe de nombreux moyens de limiter la couverture du droit de la concurrence, depuis l'exclusion partielle ou totale par voie législative jusqu'à l'application laxiste de ce droit, en passant par des pratiques administratives délibérément opaques. De fait, une telle place est laissée à l'interprétation en matière de droit de la concurrence

Politique antitrust et accès au marché

qu'une simple lecture des textes ne saurait suffire à déterminer son véritable champ d'application. Sans compter l'existence d'autres éléments susceptibles d'accroître les divergences internationales comme la jurisprudence, les pratiques administratives ainsi que la politique générale de mise en œuvre des normes juridiques dans différents pays. Toutefois, si on laisse à part le domaine du droit du travail (les syndicats sont des organisations de travailleurs qui ne tombent pas sous la coupe de l'interdiction générale des ententes), peu de secteurs ont, en tant que tels, la latitude de se soustraire au droit de la concurrence. Car l'éventuel assouplissement des règles ordinaires de ce droit ne concerne souvent que des activités précisément définies ; il n'est d'autre part appliqué que sous diverses conditions et se traduit souvent par l'intervention des tribunaux ou des autorités de la concurrence.

La même prudence est de mise en ce qui concerne l'appréciation comparative des systèmes juridiques, ces zones auxquelles s'applique un même ensemble de textes. D'une part, la rigueur dans l'application du droit est un point essentiel. En second lieu, la couverture du droit de la concurrence ne relève pas exclusivement – loin de là ! – des lois votées par le Parlement car elle peut être limitée également par les autorités de la concurrence ou par les tribunaux. Enfin, la question de la couverture sectorielle est considérablement compliquée par la grande diversité des régimes réglementaires.

Afin de déterminer dans quelle mesure le droit de la concurrence limite son champ de compétence à des secteurs particuliers de l'économie, l'OCDE a commandé une étude portant sur 11 systèmes juridiques : l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, la Hongrie, le Japon, le Mexique, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et l'Union européenne. Il ressort des observations ainsi collectées une liste de secteurs classés du plus faible au plus large degré de couverture par le droit de la concurrence de la façon suivante :

- activités concernant le travail et l'emploi
- produits agricoles, halieutiques, sylvicoles et horticoles
- énergie et services d'utilité publique
- services postaux
- transports
- communications



- défense
- services financiers, assurances et valeurs mobilières
- médias et édition
- cosmétiques, médicaments et produits pharmaceutiques, ressources naturelles, alcools, sports et autres secteurs divers.

L'attitude des pouvoirs publics

L'application du droit de la concurrence aux conduites dictées ou influencées par les pouvoirs publics est un bon moyen de jauger la capacité de ce droit de régir les conditions d'un large accès au marché. Par exemple, le droit de la concurrence ne s'applique généralement pas aux «accords d'autolimitation des exportations» qui, même s'ils concernent le secteur privé, sont passés à l'initiative des autorités commerciales des différents gouvernements.

Le droit de la concurrence de la plupart des pays s'applique également aux entreprises publiques. L'OCDE devrait à l'avenir s'attacher à déterminer si cette application est concrète et générale. Si c'est le cas, dans quel sens faut-il amender le droit de la concurrence afin qu'il s'applique indifféremment aux firmes privées et aux entreprises publiques ?

Malheureusement, l'application du droit de la concurrence à des entreprises privées (ou publiques) réglementées ou encouragées par les pouvoirs publics soulève des questions juridiques

complexes qui ne sauraient déboucher sur des solutions législatives simples. Certaines pratiques commerciales se développant sous la protection des pouvoirs publics – les comités gérant et organisant les importations charbonnières ou pétrolières par exemple – se traduisent *de facto* par des restrictions juridiques au droit de la concurrence et peuvent avoir d'importantes répercussions en matière d'accessibilité au marché. Des organismes publics qui, par ailleurs, souhaiteraient «couvrir» des pratiques limitant l'accès au marché, paraissent en mesure de s'appuyer sur des dispositions législatives pour aider des entreprises privées intérieures à se libérer des contraintes de la concurrence.

Ces moyens légaux de défense peuvent en outre être mis en œuvre dans le cadre de recours juridiques privés. En s'appuyant par exemple sur la doctrine dite de la «contrainte émanant de l'étranger», la gestion d'une entreprise peut être soustraite au droit de la concurrence lorsque cette dernière agit sur injonction des pouvoirs publics. Pareille doctrine risque de permettre à des pratiques commerciales de ce type d'échapper au droit de la concurrence. L'OCDE devra examiner jusqu'à quel point ce genre de dispositions affecte l'accès au marché.

■ ■

Dans le cas de difficultés résultant d'incompatibilités entre la politique commerciale et le droit de la concurrence, il appartient à l'OCDE de déterminer les différentes options propres à renforcer la cohérence entre ces deux domaines de l'action gouvernementale. Devant la multiplication des appels en faveur de règles de concurrence internationalement reconnues, il devient indispensable d'encourager l'expertise sur ces nouvelles questions. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

- Politique antitrust et accès au marché, à paraître 1996
- L'accès au marché après le Cycle d'Uruguay, 1996
- New Dimensions of Market Access in a Globalising World Economy (en anglais uniquement), 1995
- Politiques commerciales et de la concurrence : une comparaison des objectifs et méthodes, 1994.

Financer les soins aux personnes âgées

Valérie Wincloer/Bapho

Patrick Hennessy et Joshua Wiener

Jusqu'à une époque récente, peu de pays de l'OCDE avaient une politique bien définie en matière de soins de longue durée aux personnes âgées. En cas de besoin, les soins de santé donnés en hôpital étaient prolongés pour des raisons d'hébergement. Les maisons de retraite offraient un refuge aux personnes nécessiteuses et dépendantes que les familles ne pouvaient prendre en charge. Les familles s'occupant de personnes âgées avaient rarement accès à des services d'aides ménagères, de repas à domicile ou d'accueil temporaire. La politique sociale en faveur des personnes âgées était axée sur la garantie de ressources et sur des conditions minimales en matière de logement et de santé. Or, ces dernières années, le vieillissement rapide de la population a créé une demande très importante et très diversifiée de soins de longue durée¹.

La part des plus de 80 ans dans la population s'est considérablement accrue au cours des années 80. Les projections faisant en outre apparaître une accentuation de cette tendance, les pays de l'OCDE ont bien dû inscrire la question des soins de longue durée aux personnes âgées au rang des nouvelles priorités de leurs politiques sociales². C'est ainsi qu'un certain nombre de pays

– l'Allemagne, l'Autriche, l'Australie, la Finlande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la Suède – ont entrepris, depuis une dizaine d'années, de réformer les programmes de soins de longue durée ; d'autres pays, comme le Canada et le Danemark, ont modifié considérablement les programmes existants. Un certain nombre d'orientations se dégagent de ces différentes réformes.

Premièrement, il y a un consensus sur le fait que les services de l'hôpital général ne sont pas appropriés – socialement, techniquement et financièrement – aux soins de longue durée. En la matière, les hôpitaux sont coûteux et n'offrent guère un cadre adéquat. Cette coïncidence des soucis sociaux et budgétaires a débouché, dans la plupart des pays, sur une diminution du nombre

de lits hospitaliers. Aux États-Unis, par exemple, le nombre de personnes âgées hospitalisées pour des soins de longue durée a été divisé par quatre par rapport à 1980, malgré l'accroissement de la population âgée.

Deuxièmement, le nombre de lits dans les maisons médicalisées de long séjour, comme solution de rechange aux services hospitaliers, a augmenté dans la plupart des pays. Mais il s'accroît désormais moins rapidement que le taux de croissance de la population très âgée. Conséquence : ces établissements se sont progressivement spécialisés dans la fourniture de soins constants répondant à la demande d'une population de plus en plus âgée et invalide. Grâce à l'amélioration des systèmes d'évaluation avant admission, les personnes exigeant moins de soins sont dirigées vers d'autres services comme les logements protégés ou les visites à domicile. Les systèmes de remboursement ont dû également être diversifiés afin de tenir compte de l'intensité variable des soins.

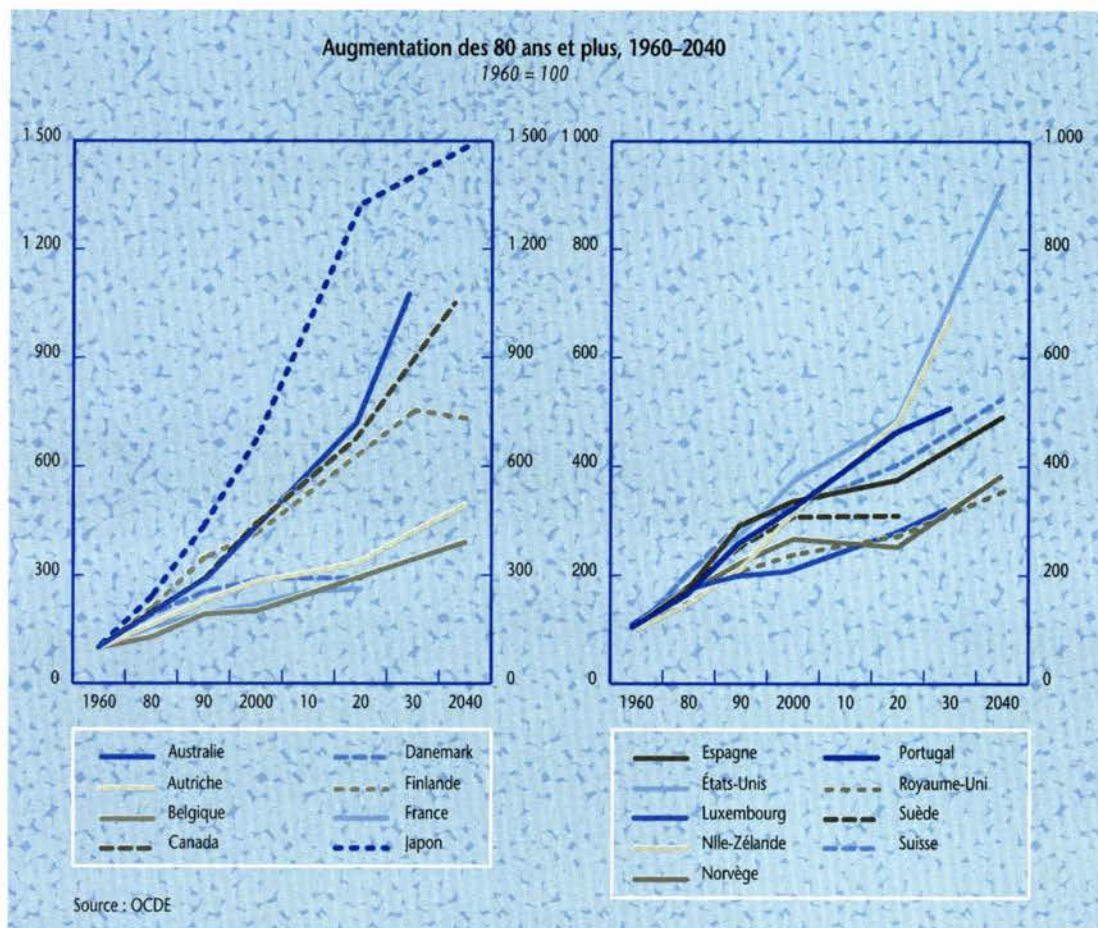
Troisièmement, dans des pays comme la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni, on constate une diminution spectaculaire – de 10 % par an depuis le début des années 90 – du nombre des maisons « traditionnelles » pour personnes âgées, celles qui assurent des prestations à caractère social aux personnes peu handicapées. Ces établissements font place à des logements aménagés et à des services – centres d'accueil de jour, visite à domicile... – qui permettent le maintien à domicile des personnes âgées. Quant à celles qui sont atteintes de démence sénile et qui ne peuvent être laissées seules, elles sont désormais plus volontiers dirigées vers des petits foyers spécialisés pour cinq à six pensionnaires, plutôt que vers des

Patrick Hennessy travaille à la division des affaires sociales et des relations professionnelles, direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE. Joshua Wiener, *Principal Research Associate* à l'*Urban Institute*, Washington DC, a récemment été consultant auprès de l'Organisation.

1. **Protéger les personnes âgées dépendantes : des politiques qui évoluent.** Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître, 1996.

2. Patrick Hennessy, « Vivre plus longtemps en meilleure santé », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 188, juin-juillet 1994.

Financer les soins aux personnes âgées



établissements plus grands où l'expérience prouve que la confusion mentale des patients s'aggrave.

Quatrièmement, les programmes de soins prennent en compte les familles des personnes âgées dépendantes. C'est là une définition plus large qu'avant de la population cible qui a eu pour résultat certaines redéfinitions des priorités des services et l'élaboration de nouvelles formes d'aide. Se multiplient ainsi les prestations d'accueil temporaire assurant aux personnes âgées un hébergement de courte durée et aux soignants familiaux quelque répit.

Pourtant, en dépit du développement des services d'appui, on n'a pu limiter autant qu'on l'espérait le placement d'un nombre élevé de personnes âgées parmi les plus invalides dans de coûteuses maisons médicalisées de long séjour. Et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ces personnes sont beaucoup plus nombreuses que

ne le sont les capacités d'accueil de ces maisons et elles auraient droit, pour nombre d'entre eux, de bénéficier, à un titre ou un autre, des nouveaux services. En outre, on n'a guère réussi jusqu'à présent à cibler efficacement les services sur les personnes les plus exposées à une entrée précoce dans une maison médicalisée. D'autre part, les seuls services extérieurs assurés aux personnes âgées invalides maintenues à leur domicile n'en suppriment pas pour autant la nécessité d'une surveillance et d'une assistance 24 heures sur 24 généralement exercée par les familles. Celles-ci fournissant déjà un soutien considérable et non rémunéré aux personnes âgées, on ne saurait raisonnablement tabler sur une plus grande implication de leur part. L'apport essentiel des services de soins à domicile, en fin de compte, a été de sécuriser les soignants familiaux. En fait, dans la plupart des pays, la finalité des soins dispensés à

domicile ou en collectivité n'est pas de constituer une solution de rechange moins coûteuse aux maisons médicalisées de long séjour, mais tout simplement de fournir de meilleurs services pour un coût à peu près identique.

Cela dit, le placement en établissement de long séjour pourrait être évité plus souvent si les services touchant aux soins post-hospitaliers et à la réadaptation, ou encore les services sociaux municipaux, étaient mieux développés. On constate en effet que l'entrée dans les maisons médicalisées se produit le plus souvent, non à la suite d'un lent déclin de l'autonomie de la personne concernée mais après une hospitalisation consécutive à un accident ou une maladie ayant entraîné la perte soudaine de certaines facultés et exigeant des soins intensifs. La plupart des placements se faisant à partir de l'hôpital et non du domicile, on mesure l'importance des services de santé précités. Mais, sans doute parce que le vieillissement reste considéré comme un processus de déclin lent et inévitable, ceux-ci ne sont toujours pas prioritaires dans

les politiques de santé menées par la plupart des pays de l'OCDE. Dans un domaine où les coûts augmentent, il en résulterait pourtant des économies considérables, en termes sociaux et budgétaires.

Dans la perspective des «sociétés du quatrième âge», les besoins en infrastructure de services, de même que le potentiel et les limites de ces derniers, sont donc identifiés et les directions à suivre font l'objet d'un large consensus. En revanche, sur la question de savoir qui va payer, les divergences restent nombreuses et profondes.

Le casse-tête du financement

La demande croissante de soins de longue durée, notamment dans le secteur en expansion des

maisons médicalisées, pèse lourdement sur les mécanismes classiques de financement, budget des hôpitaux et programmes d'assistance sociale, en tant que couverture de dernier ressort. Confrontés à la nécessité de serrer la vis budgétaire, de nombreux pays ont exploré ces dernières années les voies d'une réforme. Mais les contraintes financières n'ont guère facilité le processus et l'absence d'excédents disponibles pour financer les nouveaux services a débouché sur une succession d'arbitrages douloureux. Si les pays de l'OCDE veulent se doter d'une infrastructure de soins de longue durée à la mesure de la demande qui se profile, ils seront de fait confrontés à des choix délicats.

Depuis une dizaine d'années, dans certains pays de l'OCDE, Japon et États-Unis en tête, le financement des soins de longue durée est davantage le fait d'assurances privées³. Mais une généralisation du recours à l'assurance privée souscrite individuellement semble hypothéquée par plusieurs obstacles révélés aux États-Unis au cours de ces dix ans. Ils viennent de l'offre comme de la demande : coût des polices, durée minimale de cotisation avant prestation, taux d'abandon élevé des cotisants avant la maturité du régime... Les gouvernements pourront peut-être encourager de nouvelles formes d'assurance privée (celles patronnées par les employeurs notamment), mais cela ne serait probablement pas sans coût pour la collectivité sous forme de dépenses fiscales ou de financement public plus généreux pour limiter les risques pour l'assureur (et donc le coût pour l'acheteur). Pour ces raisons, il est très probable que les régimes publics devront continuer à jouer un rôle essentiel en la matière, et c'est pourquoi un certain nombre de pays de l'OCDE ont engagé des réformes à long terme.

On distingue deux types de réformes qui recourent *grosso modo* les deux systèmes de financement public de la santé et des services sociaux. Dans les pays où ce financement se fait principa-



Les services extérieurs assurés aux personnes âgées maintenues à domicile ne suppriment pas la surveillance 24 h sur 24, exercée en général par les familles.

lement par l'impôt – Finlande, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suède, par exemple – les considérations d'efficacité et d'efficience dans l'emploi des ressources publiques sont primordiales. Dans les pays où le système de santé est alimenté par les cotisations sociales prélevées auprès des employeurs et des employés – Allemagne, Autriche, France, Japon –, la recherche de nouvelles sources de financement pour les soins de longue durée, de nouvelles contributions sociales par exemple, est l'objet d'un intense débat politique. Dans les deux groupes, une donnée reste incontournable : la nécessité de maîtriser le coût global des réformes.

Plusieurs pays où les impôts financent la santé ont opté pour un système de dotations globales couvrant la plupart des services collectifs et ceux délivrés en établissements de long séjour. Cela afin de répondre au double objectif de maîtrise générale des coûts et de meilleure adaptation aux besoins des prestations fournies. Un tel système est plus souple, puisque les moyens financiers mis à disposition permettent d'acquiescer « à la carte » les services correspondant aux besoins du client. Sa mise en place s'est soldée, dans les pays nordiques, par l'abandon des subventions spécifiques aux autorités locales pour des services bien identifiés et, au Royaume-Uni, par la suppression du

droit à prestation sociale en cas de soins en établissement. En Nouvelle-Zélande, le système de soins de santé a été également restructuré dans le sens d'une plus grande flexibilité de l'offre de services⁴.

Il est excessif de parler, à propos de ce système, de « budget plafonné ». Car les autorités concernées sont libres de redéployer les moyens financiers à partir d'autres services qu'elles assurent : l'enseignement ou le logement pour les autorités locales, les services hospitaliers pour les responsables de la santé. Il n'en reste pas moins que ces autorités reçoivent bien du gouvernement central une dotation plafonnée, calculée en fonction de la population, pour assurer tous ces services. Bref, pas de budget plafonné pour les soins de longue durée mais davantage de souplesse dans le cadre d'une enveloppe financière plus large. Les services ayant trait aux soins de longue durée ne sont cependant pas à l'abri des pressions s'exerçant sur les autres dépenses. Et une plus grande flexibilité n'est possible qu'au prix d'une certaine vulnérabilité des services « légers » – dispensés notamment aux personnes âgées – face aux demandes concurrentes.

Plusieurs pays vivant en régime d'assurance sociale ont suivi une voie différente. Le régime général d'assurance n'y couvrant pas les soins de

3. Voir Joshua Wiener, « Initiatives du secteur privé pour le financement de l'aide et des soins de longue durée », **Protéger les personnes âgées dépendantes : nouvelles orientations**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994, et Joshua Wiener, Laurel Illston et Raymond Hanley, « Sharing the Burden: Strategies for Public and Private Long-Term Care Insurance », *The Brookings Institution*, Washington DC, 1994.

4. Hannes Suppanz, « Coup de projecteur sur la Nouvelle-Zélande : la réforme du secteur public », **L'Observateur de l'OCDE**, n° 200, juin-juillet 1996.

Financer les soins aux personnes âgées

longue durée – ou du moins pas sur la même base que les autres soins de santé –, les personnes exposées au risque ou leur famille réclament de nouvelles formes de prise en charge. Ce qui ne va pas sans poser des problèmes politiques. Et cette pression de l'opinion ne risque pas de se relâcher avec le vieillissement de la population : en 2020, plus de la moitié de l'électorat des pays de l'Union européenne aura 50 ans ou plus. C'est ainsi que ceux qui sont politiquement responsables des secteurs supportant le coût croissant des soins de longue durée (assistance publique, hôpitaux...) demandent avec insistance que soient imaginées de nouvelles formes de financement.

En 1993, l'Autriche a remplacé un dispositif d'allocations fédérales et locales pour soins par un système unifié d'allocations pour soins de longue durée. En 1994, l'Allemagne a adopté des textes applicables en 1995 et 1996 prévoyant la prise en charge des soins de longue durée par une nouvelle branche d'assurances sociales. L'an dernier, la France a annoncé pour 1997 une extension des allocations existantes applicable aux personnes soignées à domicile ou en établissement. Le Luxembourg s'est pour sa part déclaré favorable au principe d'une extension des financements aux services de soins de longue durée et étudie actuellement un modèle garantissant leur prise en charge par les assurances sociales. Au Japon enfin, le « conseil du vieillissement » a réalisé une enquête sur les possibilités existantes en matière de fiscalité et de prestations et déposé un rapport que le gouvernement est en train d'examiner.

D'ici à la fin de la décennie, tous ces pays s'acheminent vers des systèmes de protection sociale laissant largement à la charge des finances publiques les soins de longue durée. Et cela en dépit des contraintes budgétaires actuelles qui forcent tous les gouvernements à faire des coupes sombres dans les nombreux domaines d'intervention de l'État-providence.

La voie étroite du changement

Structures existantes, priorités politiques, contraintes budgétaires... ces facteurs et beaucoup d'autres exerceront une influence sur les solutions retenues par chaque pays. Mais il est possible de dégager un certain nombre d'objectifs à l'aune des-

quels on pourra juger de la pertinence des réformes. Tous sont importants mais, comme ils ne vont pas forcément dans le même sens, des choix seront inévitables.

L'objectif principal de ces réformes est de faire face à la demande de soins de longue durée comme s'il s'agissait d'un risque normal de l'existence. Dans des pays aux systèmes de protection aussi différents que la Suède et les États-Unis, la probabilité de voir une personne âgée de 65 ans obligée de recourir un jour à des soins de longue durée en établissement est d'environ 40 % ; le risque d'avoir besoin de soins moins intensifs est beaucoup plus élevé encore. A l'heure actuelle, pour trop de personnes âgées dans les pays de l'OCDE, viennent s'ajouter aux souffrances et à l'angoisse inhérentes à l'invalidation des soucis financiers. Il faudrait donc prioritairement établir des mécanismes de financement fiables, qui permettent aux intéressés de savoir comment ils paieront les services au cas où ils en auraient besoin.

On peut d'autre part poser que les moyens financiers disponibles devraient viser un but précis : couvrir l'individu contre la catastrophe financière que constituent des soins intensifs de longue durée, en particulier lorsque les familles doivent assumer l'hébergement en maison médicalisée. Tous les systèmes de santé doivent certes revoir leurs priorités. Mais ne trahissent-ils pas leur mission fondamentale lorsqu'ils choisissent d'aider généreusement les jeunes bien portants - en difficulté - cependant qu'ils laisseraient peser sur des malades chroniques âgés des charges financières considérables ?

La réforme devrait également avoir pour objectif de mettre en place un système de prestations plus équilibré qui éviterait de canaliser la demande vers certains types de soins pour lesquels l'offre est abondante. Il faudrait notamment favoriser l'expansion des services qui aident les personnes à vivre dans leur propre foyer : soins de santé à domicile, hygiène personnelle et aide ménagère, repas à domicile, services d'accueil de jour... Car, dans tous les pays, les dépenses publiques afférant aux soins de longue durée sont à l'heure actuelle très majoritairement consacrées aux maisons médicalisées plutôt qu'à l'aide à domicile.

Enfin, l'impact financier de toute réforme doit être supportable – et donc acceptable – pour les bailleurs de fonds tant publics que privés. Les dé-

penses incombant au secteur privé n'en sont pas moins de vraies dépenses même si elles grèvent lourdement les familles considérées individuellement au lieu d'être réparties sur l'ensemble de l'assiette fiscale.



Les réformes ayant trait aux soins de longue durée nécessitent de nouvelles ressources et butent de ce fait sur des obstacles importants. L'exemple des États-Unis – où les propositions de réforme de la santé n'ont pu aboutir en 1994 – montre combien sont difficiles à gérer des contraintes budgétaires engendrant des arbitrages défavorables aux bénéficiaires existants. Dans beaucoup de pays, il est toujours politiquement très délicat d'augmenter les impôts ou les cotisations ; il n'est guère plus aisé, en contrepartie de nouvelles prestations, d'imposer des économies au détriment de certains bénéficiaires de prestations... qui sont aussi des électeurs. Or la demande de soins de longue durée augmente et continuera d'augmenter. Repousser la réponse ne fera qu'aggraver les problèmes pour l'avenir. ■



BIBLIOGRAPHIE OCDE

- Protéger les personnes âgées dépendantes : des politiques en mutation, 1996
- La réforme des systèmes de santé. La volonté de changement, 1996
- Études économiques de l'OCDE : Nouvelle-Zélande, 1996
- Hannes Suppanz, « Coup de projecteur sur la Nouvelle-Zélande : la réforme du secteur public », l'Observateur de l'OCDE, n° 200, juin-juillet 1996
- Protéger les personnes âgées dépendantes. Nouvelles orientations, 1994
- Patrick Hennessy, « Vivre plus longtemps en meilleure santé », l'Observateur de l'OCDE, n° 188, juin-juillet 1994
- Les nouvelles orientations de la politique sociale, 1994
- La réforme des systèmes de santé. Étude de dix-sept pays de l'OCDE, 1994
- Edwin Bell, « Politiques sociales et réalités économiques », l'Observateur de l'OCDE, n° 183, août-septembre 1993
- La réforme des systèmes de santé. Analyse comparée de sept pays de l'OCDE, 1992.

La promotion des énergies renouvelables

Jane Ellis

Tous les gouvernements membres de l'Agence internationale de l'énergie favorisent, d'une façon ou d'une autre, les énergies renouvelables, même si l'importance relative de ces énergies, le type d'énergie visé et la vigueur du soutien varient d'un pays à l'autre. La panoplie des stratégies employées diffère également, avec toutefois une prédominance de moyens tels que les incitations financières et la garantie d'un marché pour l'électricité renouvelable. En dépit de baisses récentes, le coût des énergies renouvelables reste trop élevé pour concurrencer les autres sources¹.

Les énergies renouvelables sont d'origines diverses : géothermie, vent, soleil, marées, houle, biomasse, résidus urbains et déchets industriels². Certains pays de l'OCDE ont commencé à promouvoir ces énergies dès les années 70. Si le souci de la sécurité d'approvisionnement et la forte dépendance vis-à-vis du pétrole – à l'origine du développement des énergies renouvelables – sont encore d'actualité, le monde a radicalement changé. Après avoir traversé une période marquée par la cherté de l'énergie et la crainte de la pénurie (notamment de pétrole), les pays de l'AIE³ font aujourd'hui l'expérience d'une énergie assez peu

chère et de marchés de l'énergie plus transparents. Par ailleurs, la production d'électricité, l'une des applications les plus importantes des énergies renouvelables, se transforme à vue d'œil sous l'effet de la libéralisation des marchés de l'électricité.

Les problèmes environnementaux qui sont apparus dans les années 80 (pluies acides) et 90 (changement climatique) sont désormais les arguments les plus souvent invoqués pour promouvoir les énergies renouvelables. Mais la souplesse et la diversification de l'approvisionnement, des considérations économiques telles que le développement régional et la possibilité d'exporter les technologies liées à ces énergies (comme les systèmes photovoltaïques autonomes susceptibles d'aider l'Asie à satisfaire une partie

de sa demande d'électricité⁴) ont aussi leur importance.

Les énergies renouvelables coûtent souvent plus cher à exploiter que les sources classiques, ce qui a incité les pouvoirs publics à intervenir en leur faveur, à travers le financement de la R-D et/ou l'adoption de mesures économiques ou fiscales telles que des subventions d'équipement ou à la production, des allègements d'impôts, etc. Les progrès des techniques et l'élargissement des marchés ont réussi à faire baisser les coûts, parfois de façon spectaculaire, au cours des dix dernières années. Mais la baisse des prix de l'énergie n'a pas effacé la différence entre la plupart des formes d'énergies renouvelables et les autres modes de production d'énergie, notamment les turbines à gaz en cycle combiné réputées pour leur faible coût et leur souplesse pour la production d'électricité.

Une panoplie de mesures

L'utilisation des énergies renouvelables et l'importance relative de ces sources d'énergie diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre et dépendent essentiellement des facteurs suivants :

- la quantité et le coût des sources d'énergie non renouvelables dans le pays (charbon, pétrole, gaz, énergies nucléaire et hydraulique)
- le taux de croissance de la demande d'électricité et d'autres sources d'énergie
- la politique nationale en matière d'énergies renouvelables
- les possibilités physiques et économiques de développement de ces énergies et leurs débouchés potentiels, à leur tour fonction de la taille, du climat et de la géographie du pays. >

1. *Policy Aspects of Renewable Energy in IEA Countries* (en anglais uniquement), Les éditions de l'AIE/OCDE, Paris, à paraître 1996.

2. L'énergie hydraulique est exclue ici car les stratégies adoptées pour les aménagements hydro-électriques importants (qui assurent l'essentiel de la production hydro-électrique dans les pays de l'AIE) diffèrent de celles applicables aux autres énergies renouvelables. Les aménagements hydro-électriques de petite taille en sont également exclus du fait que les statistiques de l'AIE ne distinguent pas entre les deux types d'installations.

3. L'AIE regroupe tous les pays de l'OCDE à l'exception de la Hongrie, de l'Islande, du Mexique et de la République tchèque.

4. Voir pp. 21-24.

Jane Ellis travaille à la division énergie et environnement de l'Agence internationale de l'énergie, OCDE.

La promotion des énergies renouvelables

ZOOM

L'électricité éolienne et solaire

Allemagne

Les installations éoliennes d'une puissance inférieure à 500 kW peuvent vendre leur électricité à un prix correspondant à 90 % du prix moyen payé par le consommateur. Le pourcentage pour les installations plus importantes est de 65 %.

Autriche

Les systèmes photovoltaïques bénéficient depuis 1992 d'une subvention de 80 000 schillings par kWh installé, et de tarifs de rachat majorés dans certaines régions d'Autriche.

Danemark

Des subventions d'équipement de 15 % (plafonnées à 200 000 couronnes) sont offertes pour le remplacement des aérogénérateurs anciens ; une subvention à la production de 0,27 couronnes par kWh est accordée pour toute l'électricité éolienne.

États-Unis

Les installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne, solaire, la biomasse ou l'énergie géothermique en service avant le 1er juillet 1999 bénéficient d'un crédit d'impôt de 1,5 cent par kWh. Les installations non soumises à l'impôt fédéral sur le revenu reçoivent une subvention de 1,5 cent par kWh.

Italie

Les huit premières années d'exploitation, les installations bénéficient de tarifs majorés pour l'électricité produite (qui varient avec la source d'énergie renouvelable). Ensuite, des prix de rachat minimum sont garantis.

Japon

Les systèmes photovoltaïques de toiture jusqu'à 4 kW bénéficient d'une subvention d'équipement de 50 % pour les habitations et de 67 % pour les locaux commerciaux (plafonnée à 900 000 yen par kW). Le rachat de l'électricité d'origine photovoltaïque est garanti au prix payé par le consommateur. Le gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux pour l'utilisation des énergies renouvelables en 2000 et 2010.

Pays-Bas

Deux projets pilotes de production d'électricité «verte» ont été lancés et le gouvernement a fixé pour les énergies renouvelables des objectifs élevés.

Royaume-Uni

Aux termes de la Non-Fossil Fuel Obligation, la production d'énergie renouvelable bénéficie de prix majorés sur une période garantie ; récemment, les tarifs variaient suivant les projets de 3,98 à 5,29 pence par kWh.

Suède

Les systèmes éoliennes reçoivent une subvention d'équipement de 35 % (25 % en 1991-93) pour les turbines de moins de 60 kW ; la production bénéficie d'un crédit de 0,09 couronnes par kWh et des tarifs d'électricité garantis (pas encore déterminés).

Japon, 35 % pour les éoliennes en Suède. Parfois, les gouvernements se servent de ces subventions pour lancer des technologies, puis les suppriment après une certaine période. C'est le cas de l'énergie éolienne au Danemark où les subventions à l'investissement ont été progressivement abandonnées dix ans après leur mise en place.

D'autres incitations financières, comme les exonérations fiscales, les crédits et reports d'impôt, sont couramment employées dans plusieurs pays de l'AIE (au premier rang desquels le Canada et le Japon). Certains encouragent aussi les études de faisabilité relatives à des projets d'utilisation des énergies renouvelables.

Deuxièmement, la garantie de marchés pour l'électricité produite et/ou l'existence de marchés intéressants comptent aussi. Le tarif de rachat, payé aux producteurs indépendants qui vendent leur électricité au réseau, et les réglementations qui le régissent ont une influence considérable sur le développement des marchés de l'électricité renouvelable. Le prix payé pour l'électricité produite à partir de toutes les sources, renouvelables ou autres, varie d'un pays à l'autre, voire dans un même pays. Certains pays garantissent un marché pour une proportion donnée de la production d'électricité renouvelable (jusqu'à 100 %) à un tarif minimum, qui correspond parfois au «coût évité» de l'électricité que les compagnies d'électricité ne produisent donc pas. Ailleurs, on accordera une subvention par kWh produit avec une garantie de marché pour l'électricité produite (dans certaines parties des États-Unis, par exemple). Par conséquent, certains pays garantissent des tarifs majorés pour l'électricité renouvelable, d'autres le même tarif que celui de l'électricité produite par d'autres moyens, voire des tarifs inférieurs. L'Allemagne, par exemple, paie, aux termes de la loi sur l'approvisionnement en électricité (EFL), des prix majorés pour l'électricité éolienne, à l'instar du Royaume-Uni où la *Non-Fossil Fuel Obligation* garantit, pour certains projets sélectionnés par les pouvoirs publics, des prix de l'électricité qui sont établis d'avance. C'est ainsi que les ventes de l'électricité produite par les petites éoliennes dans ce pays sont, depuis peu, assurées de bénéficier jusqu'en 2014 d'un prix moyen de 5,3 pence/kWh. Comme on pouvait s'y attendre, les prix majorés ont effectivement réussi à attirer les producteurs indépendants. Mais cette politique peut coûter cher : en Allemagne, on a estimé que la EFL a

Depuis le début des années 90, beaucoup de pays de l'AIE ont adopté des politiques destinées à créer un climat plus propice aux énergies renouvelables. Si le cocktail de mesures varie (voir encadré ci-dessus), certaines sont néanmoins plus utilisées que d'autres. En général, on peut les classer dans huit catégories.

Premièrement, une panoplie d'incitations économiques et fiscales vise à stimuler le marché des énergies renouvelables. Elles rendent ces énergies économiquement plus intéressantes pour les

investisseurs ou encouragent les consommateurs à les acheter parce que les prix sont bas. Ce sont les mesures que les pouvoirs publics adoptent le plus volontiers pour promouvoir les énergies renouvelables sur le court terme et l'expérience montre qu'elles y réussissent.

Certains pays de l'AIE accordent des subventions d'équipement pour l'achat et l'installation de systèmes énergétiques renouvelables, souvent définies comme un pourcentage maximum – 50 % pour les systèmes photovoltaïques de toiture au



Certains pays sont en train d'élaborer des tarifs «verts» qui permettent aux consommateurs de favoriser l'électricité renouvelable en payant un prix supérieur.

coûté aux compagnies d'électricité 170 millions de deutschemarks en 1994, et 225 millions en 1995 pour la seule électricité d'origine éolienne.

Troisièmement, l'Australie, les États-Unis, les Pays-Bas et la Suisse sont en train de mettre au point des tarifs «verts» offrant aux consommateurs la possibilité de payer un prix supérieur pour favoriser l'électricité renouvelable. Il s'agit là d'une mesure financièrement intéressante pour les pouvoirs publics et les compagnies d'électricité dont on n'exige alors qu'un modeste engagement financier. Ces projets pilotes auraient suscité un réel intérêt aux Pays-Bas bien qu'ils coûtent très cher aux consommateurs. Néanmoins, comme tous ces projets sont assez nouveaux et ne concernent qu'une poignée de pays de l'AIE, leur impact global sur le développement des énergies renouvelables devrait être limité.

Quatrièmement, la réglementation, les normes et la planification peuvent également être mises à profit pour favoriser l'utilisation de sources d'éner-

5. Voluntary Actions for Energy-related CO₂ Abatement (en anglais uniquement). Les éditions de l'AIE/OCDE, Paris, à paraître 1996 ; Lee Solsbery et Peter Widerkebr : «Énergie : actions volontaires contre le CO₂», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995.

6. Les coûts des énergies renouvelables, contrairement à ceux des autres formes d'énergie, sont fortement dépendants des sites, de sorte qu'il est difficile de calculer l'écart moyen entre les coûts des énergies renouvelables et ceux des autres sources.

gie renouvelables. Ainsi, la déréglementation de l'industrie électrique facilite l'accès des producteurs indépendants d'électricité renouvelable au réseau de distribution, accès qui est le préalable de toute mesure destinée à encourager cette production au moyen de prix de rachat intéressants. Certains pays (dont l'Italie et le Japon), conscients qu'en l'absence de critères de planification standardisés, chaque turbine devrait être approuvée avec les lenteurs et la disparité des critères que cela suppose, ont également pris des mesures pour faciliter la planification et l'implantation des systèmes énergétiques renouvelables.

Cinquièmement, les actions volontaires – accords formels et contraignants entre les pouvoirs publics et l'industrie ou les compagnies d'électricité, démarches moins officielles en faveur des énergies renouvelables⁵ – sont de plus en plus souvent intégrées à la panoplie de mesures employées pour promouvoir ces énergies. Il existe, par conséquent, une multiplicité d'actions volontaires : certaines mettent l'accent sur la dissémination de l'information, d'autres prennent la forme d'accords plus officiels et contraignants (l'obligation pour les compagnies d'électricité des Pays-Bas de produire 3 % de leur électricité à l'aide de sources renouvelables d'ici à 2000, par exemple).

Sixièmement, plus de la moitié des pays de l'AIE ont lancé des programmes d'information et d'éducation destinés à promouvoir les énergies

renouvelables. Mais l'ampleur de ces campagnes varie considérablement, la plupart étant soit assez générales, soit axées sur les usages domestiques de ces énergies, comme les chauffe-eau solaires ou les pompes à chaleur.

Septièmement, plus de la moitié des 23 pays de l'AIE se sont fixé des objectifs divers pour l'utilisation des énergies renouvelables. Ces objectifs s'expriment en termes de consommation d'énergies renouvelables (Grèce) d'importance relative (Pays-Bas : pourcentage des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie ; Japon : quantité totale de carburant consommée par les transports), de capacité de production (Japon) ou de nombre d'unités installées (Suisse). En soi, l'établissement d'un plan et/ou d'un objectif global pour de nombreuses sources renouvelables peut suffire à encourager l'utilisation de ces énergies, parce qu'il suppose une centralisation des sources d'informations sur les financements notamment, et, par ailleurs, facilitera la coordination des décisions publiques et privées dans ce domaine. La fixation d'objectifs peut aussi servir indirectement ces énergies dans la mesure où elle sensibilise à cette question le public en général et les organismes de financement en particulier.

Enfin, il existe des programmes nationaux de R-D sur les énergies renouvelables dans tous les pays de l'AIE excepté le Luxembourg, même si l'on note d'importantes disparités tant dans le montant des sommes engagées que la nature des énergies qui en bénéficient. En 1994, la R-D consacrée par ces pays aux énergies renouvelables représentait au total 700 millions de dollars (soit près de 8 % de la totalité de la R-D sur l'énergie), dont la majeure partie était affectée aux applications de l'énergie solaire.

Obstacles

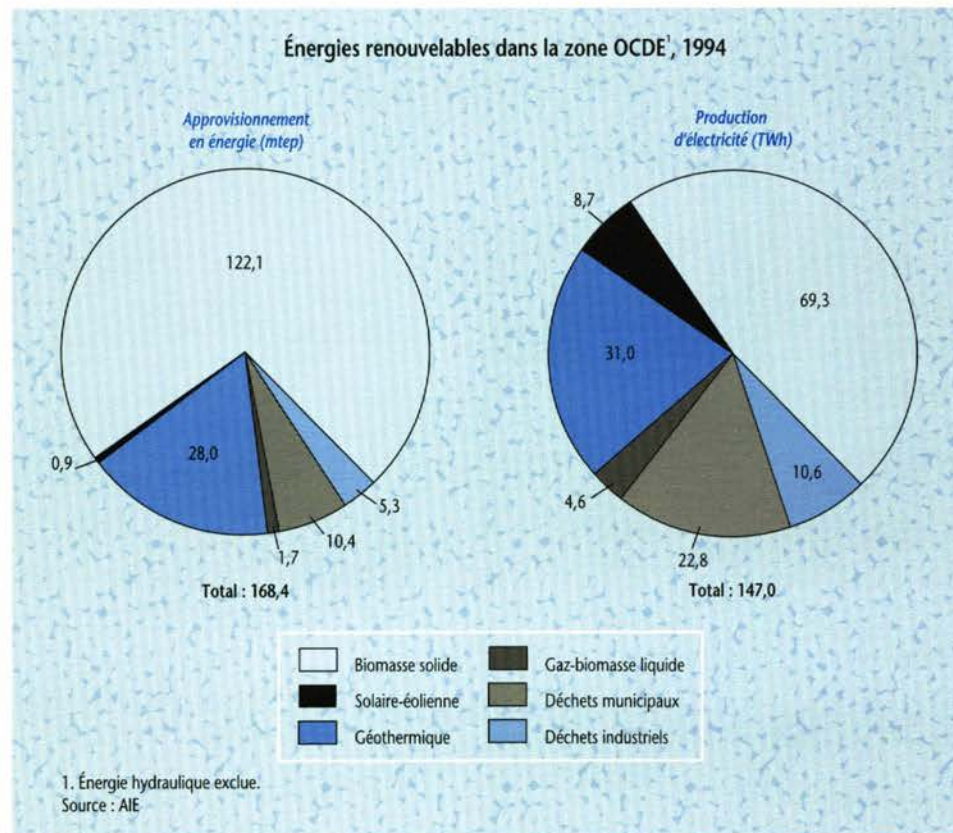
Malgré les baisses enregistrées ces dernières années, le principal obstacle au développement des énergies renouvelables reste leur coût⁶. Mais il en existe d'autres, notamment, dans le cas de l'électricité produite à l'aide de ces énergies, les subventions et autres formes d'aide accordées aux combustibles classiques concurrents (le charbon et l'énergie nucléaire en particulier). Les calculs des coûts des différentes énergies en compétition

La promotion des énergies renouvelables

qui ne tiennent pas compte de la totalité des éléments, puisque les effets sur l'environnement n'y apparaissent généralement pas, ne sont pas non plus favorables aux énergies renouvelables. Des taux d'actualisation élevés désavantagent les projets à fort coût d'investissement et faible coût d'exploitation (ce qui est le cas des projets de production d'électricité renouvelable). Par ailleurs, la déréglementation du secteur électrique qui s'opère dans de nombreux pays de l'AIE avive la compétition entre producteurs d'électricité et provoque parfois des baisses de prix à courte vue. Cette évolution pourrait entraver le développement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables qui est souvent plus chère que les autres (sauf, bien sûr, si les pouvoirs publics interviennent à un autre niveau en accordant aux énergies renouvelables une part de marché protégée, par exemple). A cela s'ajoutent les coûts d'intégration au réseau et les installations d'appoint⁷. Enfin, en dehors des coûts, les défauts du système d'information, l'absence de procédures et de directives de planification intégrées, notamment, sont autant de freins au développement des énergies renouvelables.

Si, dans les pays de l'OCDE, la contribution des énergies renouvelables à la production totale d'énergie primaire est assez limitée, leur capacité totale a augmenté ces dernières années pour atteindre 155,2 mtep (millions de tonnes équivalent pétrole) en 1994 (soit 3,6 % de la quantité totale d'énergie produite). Ce chiffre recouvre essentiellement la biomasse (graphique), les déchets et l'énergie géothermique. Les énergies éolienne et solaire n'en représentent actuellement qu'une infime proportion, mais sont, dans les pays de l'AIE, les énergies qui progressent le plus vite. En Allemagne, par exemple, la production d'électricité d'origine éolienne est passée de 113 gigawatt-heures (gWh) en 1990, à 1 428 gWh en 1994 (soit suffisamment pour éclairer plus de 4 millions de foyers allemands pendant un an) et, sur cette

7. Par coût d'intégration on entend le coût du raccordement au réseau des systèmes de production (parfois fort éloignés du réseau). Les installations d'appoint se justifient par la nature intermittente de certaines sources d'énergie renouvelables (le vent, par exemple). Comme l'électricité est difficile à stocker, la production doit être égale à la demande à chaque instant. Par conséquent, en cas de pénurie d'électricité éolienne, la fourniture au réseau doit être assurée par d'autres sources (charbon ou gaz, par exemple). Ces installations doivent rester en attente même si, en fin de compte, elles ne produisent pas d'électricité.



période, l'énergie éolienne a progressé au Royaume-Uni au rythme de 250 % par an.



Certaines mesures, dont la garantie de prix majorés sur plusieurs années, ont permis d'augmenter rapidement la production d'électricité renouvelable et la puissance installée. Ce qui prouve que, malgré les obstacles réglementaires, les investisseurs s'intéresseront à ces projets si les conditions économiques sont favorables. Les politiques récemment adoptées ont également montré que la concurrence peut faire baisser de beaucoup et en peu de temps les coûts de l'électricité obtenue avec des énergies renouvelables. Pourtant, on n'a réussi jusqu'à présent à faire décoller la production d'électricité de ces installations qu'au prix d'efforts considérables et souvent de distorsions des marchés de l'énergie.

Les pouvoirs publics doivent aujourd'hui améliorer les performances environnementales du secteur énergétique tout en continuant d'assurer une fourniture fiable d'énergie peu chère. On ignore encore si les stratégies les plus modernes envisagées pour favoriser les énergies renou-

lables seront efficaces en cette période de contraction des budgets nationaux de l'énergie. L'extension des énergies renouvelables peut pourtant s'amplifier si les différents pays prennent de nouveaux engagements en faveur d'une limitation ou d'une réduction des gaz à effet de serre après 2000. Dans ce cas, en effet, les pouvoirs publics pourraient décider d'activer ou de renforcer leurs politiques de promotion des énergies renouvelables. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Policy Aspects of Renewable Energy in IEA Countries, AIE/OCDE, à paraître 1996 (en anglais uniquement)

Enhancing the Market Deployment of Energy Technology : A Survey of Eight Technologies, AIE/OCDE, à paraître 1996 (en anglais uniquement)

Voluntary Actions for Energy-related CO₂ Abatement, AIE/OCDE, à paraître 1996 (en anglais uniquement)

Lee Solsbery et Peter Widerkehr : «Énergie : actions volontaires contre le CO₂», l'Observateur de l'OCDE, n° 196, octobre-novembre 1995.

Les besoins énergétiques de l'Asie

Fatih Birol et Tomohiko Inui

La forte croissance des régions dynamiques d'Asie va très certainement bouleverser la donne sur les marchés énergétiques. Cette mutation ne manquera pas d'affecter la structure des investissements ainsi que les politiques d'environnement des pays de l'OCDE¹.

La Chine, l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud – les régions dynamiques d'Asie (RDA) – ont connu au cours de la décennie écoulée une croissance économique bien supérieure à celle de toute autre région du monde : 8 % l'an en moyenne contre 2 %. De surcroît, les trois grands pays en développement les plus peuplés – Chine, Inde et Indonésie – ont engagé un vaste processus de changement structurel pour s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale.

Avec une population d'environ 3 milliards d'habitants – dont 1,2 en Chine – les RDA représentent plus de la moitié de la population du globe. Ils ont assuré, en 1995, 25 % du PIB mondial, soit environ deux fois plus qu'en 1973 et, sur la base des parités de pouvoirs d'achat, l'économie chinoise est déjà la deuxième du monde².

Cette forte croissance de l'activité économique s'est naturellement accompagnée d'une progression rapide de la consommation d'énergie dans une région déjà richement dotée en réserves de charbon,

de pétrole et de gaz (notamment la Chine, l'Inde, l'Indonésie et la Malaisie) et qui, de ce fait, est un marché international particulièrement important. C'est ainsi que désormais les RDA représentent environ 18 % de la demande mondiale d'énergie primaire, près de dix points de mieux qu'il y a vingt ans (tableau). En Chine, la demande totale d'énergie primaire a triplé en vingt ans tandis que celle de l'Asie de l'Est a quadruplé. Par ailleurs, du fait de la très forte consommation de charbon de la Chine, les RDA représentent une part considérable (30 % en 1993) et croissante (18 % en 1973) de la demande mondiale de combustibles solides. Les RDA ont également enregistré une très forte progression de leur consommation de pétrole (multipliée par trois depuis 1995) et de gaz (multipliée par neuf). Toujours sur la même période, la production totale d'électricité a plus que quintuplé. Il y a bien sûr un revers de la médaille puisque les RDA sont désormais à l'origine de plus d'un cinquième des émissions mondiales de carbone, contre seulement un dixième dans les années 70.

Susceptible de conserver un rythme élevé, la croissance économique de ces pays devrait avoir

une forte influence à long terme sur les tendances de la consommation énergétique. Ce qui aura des retombées dans des domaines tels que l'environnement, les investissements dans l'infrastructure énergétique, la sécurité des approvisionnements et les échanges. Les nouveaux développements en cours sur ces marchés énergétiques devraient en outre avoir une répercussion de plus en plus marquée sur les marchés internationaux. Les hypothèses fondant les projections en la matière combinent un certain nombre d'hypothèses sur le PIB de base, le taux d'accroissement démographique, la hausse des prix mondiaux de l'énergie et l'évolution à long terme de la productivité énergétique (graphique A).

La forte augmentation de la demande d'énergie dans les RDA est le premier résultat des projections réalisées par l'Agence internationale d'énergie (AIE). Elle atteindrait 5 % l'an jusqu'en 2010, soit une progression de 45 % d'ici à cette date. Cela représente un accroissement sensible de la part des RDA dans la demande mondiale totale qui devrait excéder, vers 2010, le quart du total. En valeur absolue, la demande chinoise to-

1. *World Energy Outlook* (en anglais uniquement), Les éditions de l'AIE/OCDE, Paris, 1996.

2. Voir pp. 28–32.

Part des régions dynamiques d'Asie dans le monde

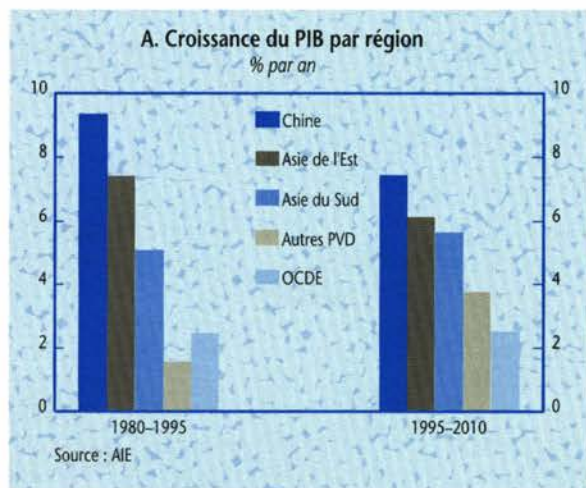
	1973	1993	2010
PIB en PPA ¹	13	23	36
Population	52	53	53
Demande primaire d'énergie	8	18	26
Solides	17	34	47
Pétrole	6	15	23
Gaz	1	5	11
Nucléaire	1	5	11
Hydro/autres	1	3	7
Production d'électricité	6	15	23
Émissions de CO ₂	10	22	31
Dépendance nette des importations de pétrole	12	37	65

1. Parités de pouvoir d'achat.

Source : AIE

Fatih Birol et Tomohiko Inui travaillent à la division analyse économique de l'Agence internationale de l'énergie, OCDE.

Les besoins énergétiques de l'Asie



de l'énergie primaire devrait doubler au cours de la période sous revue et celle de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud progresser davantage encore³.

En dépit d'une demande d'énergie primaire en très forte expansion, l'une des caractéristiques du profil énergétique des RDA est le très faible niveau de la consommation d'énergie par habitant. En 2010, elle devrait atteindre en moyenne pour la Chine, l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud respectivement 1,1, 1,2 et 0,4 tonne d'équivalent pétrole (tep). Un chiffre bien inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE, que ce soit dans les années 70 (environ 4 tep par personne) ou actuellement (4,6 tep), même en prenant en compte les combustibles traditionnels. Cela dit, il existe des exceptions parmi les RDA. Ainsi, la Corée du Sud, Hong-Kong et le Taipei chinois consomment plus d'énergie par habitant que le Portugal, la Grèce ou la Turquie. En fait, dans les RDA comme dans la plupart des économies en développement, il y

3. Ces projections concernent seulement le secteur commercial de l'énergie. Elles excluent la consommation de combustibles traditionnels ou issus de la biomasse – bois de feu, déchets animaux ou végétaux, bagasse. Pourtant, l'un des aspects marquants des marchés énergétiques dans les RDA est la forte consommation de combustibles traditionnels. Bien que les estimations varient dans des proportions considérables, on sait que la biomasse continue de satisfaire une part importante de la demande énergétique de la région, notamment dans le secteur des ménages, en particulier en zone rurale, où une forte proportion de la demande d'énergie est satisfaite au moyen de combustibles traditionnels. Mais cela est également vrai pour un grand nombre de ménages urbains à faibles ressources. La mauvaise qualité des données sur la consommation de combustibles traditionnels et de produits de la biomasse explique que ces chiffres ne sont pas pris en compte dans l'analyse de la situation énergétique.

a une forte corrélation entre la consommation d'énergie par habitant et le PIB.

Profils par type d'énergie

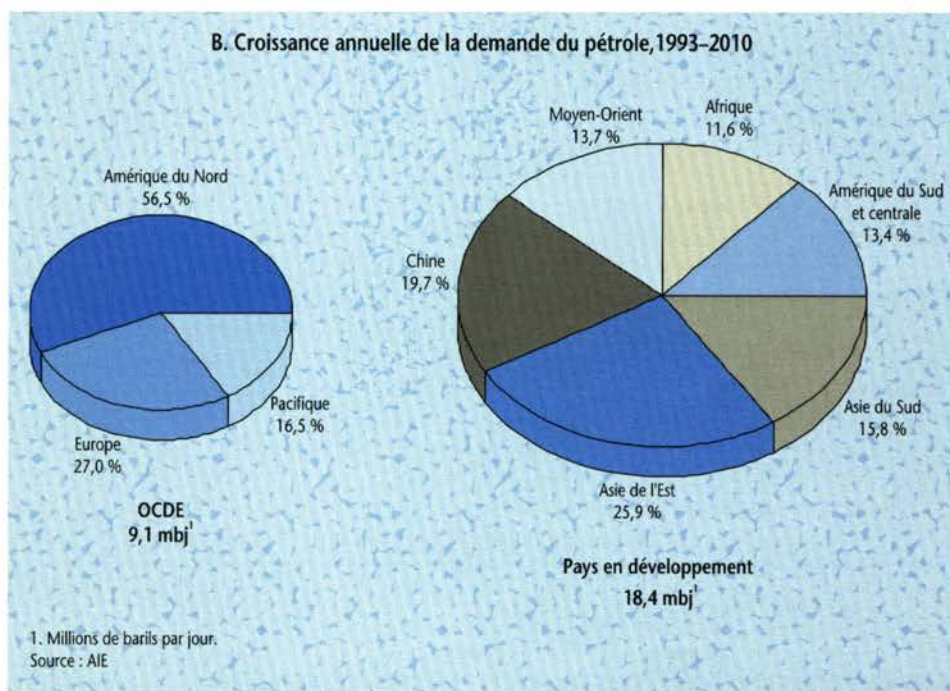
Charbon et pétrole vont continuer à dominer les marchés des combustibles primaires, assurant encore en 2010 une part supérieure à 80 % de la demande d'énergie primaire. A l'échelle planétaire, il est prévu que la part actuelle des RDA dans la demande mondiale de combustibles

solides passe d'un tiers à 50 % environ d'ici à 2010. Dans cette évolution, la Chine joue un rôle déterminant puisque sa part actuelle dans la consommation mondiale de charbon – un quart – devrait atteindre près d'un tiers en 2010. Troisième producteur mondial de charbon derrière les États-Unis et la Chine, l'Inde devrait absorber quelque 17 % de la demande de combustibles solides de la région en 2010. L'essentiel de la consommation régionale de charbon étant destinée à l'industrie (notamment la sidérurgie) ainsi

qu'à la production d'électricité, on peut d'ores et déjà s'attendre à de graves répercussions sur l'environnement régional et mondial.

En ce qui concerne la demande de pétrole de la région, les projections laissent entrevoir une forte croissance – près de 5 % l'an – jusqu'en 2010. La part des RDA dans le supplément de demande de pétrole des pays en développement entre 1993 et 2010 atteindrait ainsi environ 60 % (graphique B). Ce qui donne à penser que leur dépendance à l'égard des importations va sans doute augmenter puisque leur production de pétrole devrait rester médiocre. Actuellement, les RDA importent environ 40 % du pétrole qu'elles consomment, essentiellement du Moyen-Orient, et le chiffre devrait passer à 65 % en 2010.

La région en développement qui consomme le plus de pétrole par habitant, l'Asie de l'Est, devrait voir sa demande augmenter rapidement, d'environ 4 % l'an, pour s'établir à plus de 10 millions de barils par jour (mbj) en 2010. Conséquence, le taux de dépendance devrait passer de 50 % à 75 % pour la zone. Le cas de la Corée mérite cependant d'être évoqué puisque le plus gros consommateur de pétrole de toute l'Asie de l'Est est, faute de réserves propres, tributaire de ses importations. C'est l'un des premiers pays im-



portateurs de pétrole du monde, avec un volume de 1,6 mbj en 1994 et un taux de dépendance à l'égard du pétrole du Moyen-Orient de 77 %. Cette dépendance ne peut que s'accroître.

L'Indonésie et la Malaisie sont les deux plus gros pays exportateurs de pétrole de la région. La production pétrolière indonésienne étant parvenue à maturité, le pays n'a guère de possibilités d'accroître ses capacités de production actuelles d'environ 1,5 mbj et qui sont appelées à progressivement diminuer. Quant à la Malaisie, elle voit son statut d'exportateur pétrolier menacé, sa production de 0,8 mbj en 1995 devant répondre à une demande intérieure en rapide augmentation.

Actuellement, la production pétrolière totale de la région se situe à environ 6,4 mbj et elle devrait atteindre en 2010 quelque 7,6 mbj. Comparée à l'explosion attendue de la demande émanant de la zone, cette hausse de la production n'est pas suffisamment importante pour éviter un accroissement sensible des importations. Ces dernières couvrent actuellement 61 % de la demande totale mais devraient, selon les projections, en représenter 90 % en 2010. Le cas de l'Inde devrait constituer une excellente illustration de cette évolution. Important producteur de pétrole et premier consommateur de la région, ce pays est appelé à voir son taux de dépendance aux importations – actuellement de 55 % – augmenter considérablement. Cela n'ira pas sans un alourdissement conséquent des charges en devises pesant sur l'économie.

La demande de pétrole devrait également augmenter fortement en Chine. Croissant au rythme de 5 % l'an, cette demande devrait, selon les projections, s'établir autour de 7 mbj en 2010. Compte tenu de la production projetée, on estime que la Chine devra importer alors plus de 2 mbj de pétrole. La réorientation géographique des importations chinoises de brut est donc importante. Elles provenaient essentiellement d'Asie jusqu'en 1992 mais elles s'effectuent depuis lors majoritairement sur les marchés du Moyen-Orient. La Chine n'en deviendra que davantage un acteur important du marché pétrolier mondial.

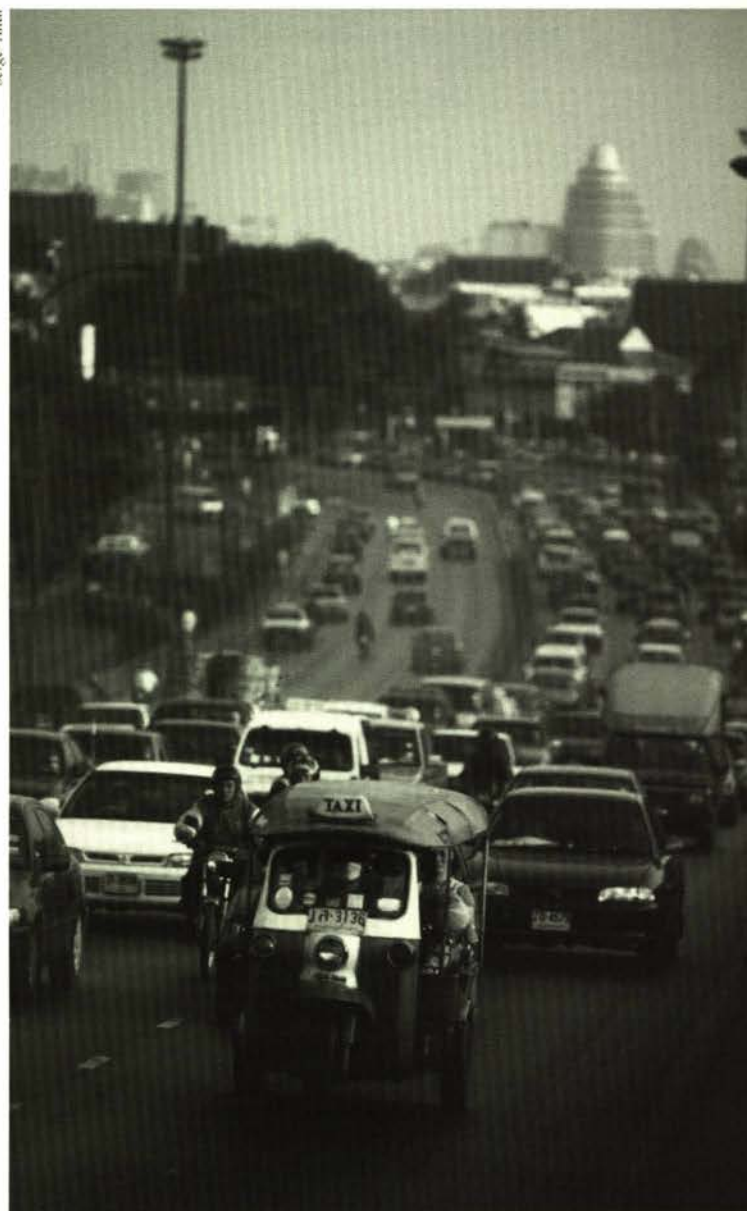
Croissance économique vigoureuse, urbanisation et désir accru de mobilité sous-tendent actuellement la forte progression de la demande pétrolière. D'autres raisons jouent par ailleurs, notamment l'absence d'infrastructure gazière dans la plupart des pays de la zone ainsi que le prix

relativement bas des produits pétroliers d'origine intérieure. A la différence de ce que l'on constate dans les pays de l'OCDE, le pétrole demeurera vraisemblablement une importante forme d'énergie dans tous les secteurs d'utilisation finale, notamment le bâtiment et les transports. C'est d'ailleurs le passage des combustibles traditionnels (bois, déchets animaux et végétaux...) aux combustibles modernes (électricité, pétrole, gaz et charbon) qui explique la forte croissance de la demande dans le secteur du bâtiment. Mais le facteur déterminant de la forte croissance projetée dans les transports réside dans le faible taux d'équipement en véhicules.

La consommation d'électricité devrait également s'accroître fortement dans les RDA : les projections font état, pour les quinze prochaines années, de taux de croissance annuels de la demande de 6 % en Asie de l'Est, de 7 % en Asie du Sud et de 6,2 % en Chine. Des rythmes d'expansion encore plus élevés que dans le cas de la demande totale d'énergie primaire. C'est ce qui explique que la part des RDA dans la production mondiale d'électricité (essentiellement à partir du charbon) est appelée à passer de 15 % à environ 25 % d'ici à 2010.

De lourds investissements seront nécessaires pour adapter les capacités de production à la demande. Cette mise à niveau des capacités de la région, que l'on peut chiffrer à quelque 580 GW supplémentaires d'ici à 2010, nécessiterait de fait un minimum de 450 milliards de dollars d'investissements. Certes, une proportion appréciable de l'investissement est d'ores et déjà consacrée au secteur de l'électricité. Mais il est évi-

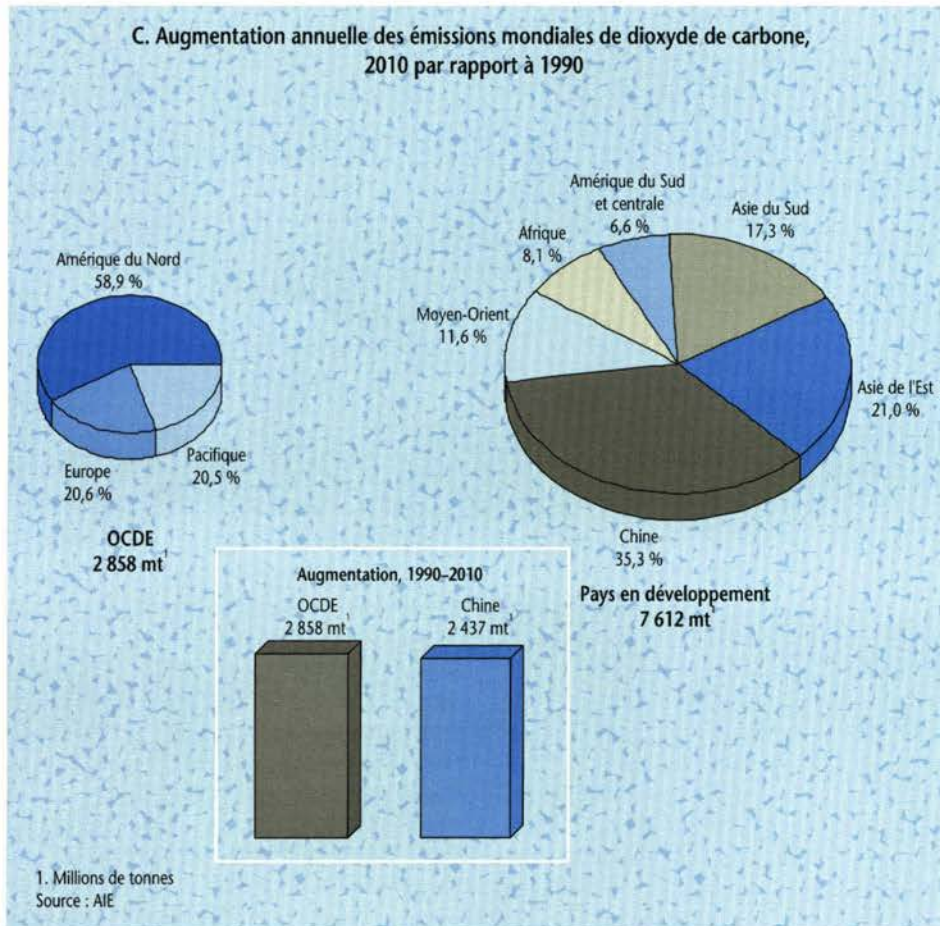
Serge Attal



Le désir de mobilité augmente avec le revenu et entraîne une forte hausse de la consommation de pétrole.

dent qu'en l'absence d'une réorientation des politiques poursuivies, de nombreux pays de la région risquent d'éprouver des difficultés à mobiliser les capitaux nécessaires à une expansion de cette ampleur. Il faut dire que, comme la plupart des producteurs d'électricité dans les RDA relèvent du secteur public, consommateurs et admi-

Les besoins énergétiques de l'Asie



diverses formes d'énergie. Le charbon, par exemple, occupe une grande place dans les marchés énergétiques des RDA alors qu'il s'agit du combustible fossile le plus polluant. Cette situation préoccupante est encore aggravée par la médiocre qualité du charbon et la mauvaise utilisation de son énergie.

Les perspectives énergétiques dans les RDA à l'horizon 2010 font ressortir le poids croissant de ces régions sur les marchés énergétiques mondiaux. Mais les répercussions de ce bouleversement devraient être plus profondes encore. A titre d'exemple, la dépendance régionale à l'égard des importations de pétrole devrait atteindre un niveau très élevé, dans lequel la part du Moyen-Orient sera de plus en plus conséquente. D'autre part, de nombreux pays des RDA peineront à mobiliser une épargne intérieure suffisante pour financer l'expansion des unités de production d'énergie. Il s'agira donc d'attirer des capitaux étrangers. Ce qui, à son tour, exigera une déréglementation considérable. L'augmentation spectaculaire des émissions de CO₂ attendue dans les RDA indique que les initiatives des seuls pays de l'OCDE pour réduire les émissions mondiales pourraient ne pas être suffisantes pour résoudre ce problème mondial.

nistrations perçoivent ce type d'activité comme un service public, ce qui rend tributaires des seules décisions gouvernementales les budgets d'investissement et la tarification. Et celle-ci est fréquemment bien inférieure aux tarifs pratiqués sur les marchés internationaux.

Conséquences pour l'environnement

La progression de la demande d'énergie a une incidence considérable sur l'environnement. C'est pourquoi l'évolution à long terme des émissions de CO₂ dans les RDA est une donnée capitale non seulement pour la région mais pour la planète dans son ensemble. On estime ainsi que dans une quinzaine d'années, les émissions totales de CO₂ en provenance des régions en développement

seront sans doute supérieures à celles de la zone OCDE. Les RDA occupent dans ce tableau une place de choix : leur part dans les émissions mondiales de carbone devrait augmenter au cours des quinze prochaines années jusqu'à représenter la moitié de l'accroissement annuel des émissions mondiales.

De tous les pays en développement, c'est bien sûr la Chine qui produira le plus d'émissions de CO₂. Celles-ci sont appelées à s'accroître d'environ 2,7 milliards de tonnes d'ici à 2010, soit plus qu'un doublement. Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que la progression des émissions chinoises (graphique C) ne soit, révèlent les projections, qu'à peine inférieures à celles de la zone OCDE dans son ensemble.

La forte progression de la demande d'énergie n'est pas seule à incriminer en matière de pollution. Il y a aussi la structure de répartition entre les

BIBLIOGRAPHIE OCDE

- World Energy Outlook (en anglais uniquement), AIE/OCDE, 1996
- L'énergie dans les pays en développement. Analyse sectorielle, AIE/OCDE, 1996
- Karen Schneider, «La demande d'énergie dans les pays en développement», l'Observateur de l'OCDE, n° 190, octobre-novembre 1994.

Internet face aux monopoles

Sam Paltridge

Internet n'aime pas les monopoles. Les études comparatives menées dans les pays de l'OCDE montrent en effet clairement que le coût d'accès au fameux groupement mondial de réseaux est d'autant plus faible que les politiques nationales de télécommunication favorisent une large ouverture à la concurrence. Le nombre des utilisateurs d'Internet augmente en conséquence¹.

Le développement socio-économique s'appuie de plus en plus sur les infrastructures de l'information. Dans un nombre croissant de pays de l'OCDE, les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques visant à renforcer la compétitivité en tirant parti de la convergence des technologies de l'information et des communications pour améliorer l'efficacité des services dans des secteurs tels que la santé et l'enseignement.

Le réseau Internet est l'une des illustrations les plus significatives de ce phénomène de convergence. Et de nombreux observateurs voient dans Internet une préfiguration de ce que seront les autoroutes de l'information. Pour deux raisons. La première tient au fait qu'Internet offre désormais des services extrêmement nombreux dont des fonctions audio et vidéo qui peuvent être intégrées dans la plupart des applications. La seconde est le foisonnement de l'activité économique et sociale engendré par

1. Page d'accueil du comité de la politique de l'information, de l'informatique et des télécommunications (PIIC) sur le site WEB de l'OCDE : http://www.oecd.org/dsti/sti_ict.html. Le rapport intégral dont cet article s'inspire, «Convergence et tarification des infrastructures de l'information : le réseau Internet», peut être téléchargé gratuitement (dans sa version anglaise uniquement) à partir de ce site.

2. Il est impossible de savoir combien de personnes ont accès à Internet via les ordinateurs hôtes. Les multiplicateurs utilisés vont de cinq à dix ; l'OCDE emploie le multiplicateur sept.

l'élargissement de l'accès à Internet. Celui-ci est devenu un outil utilisable par les entreprises et le grand public alors qu'il n'était, au départ, qu'une technologie de communication à l'usage des militaires et des universitaires (encadré p. 27).

Les politiques gouvernementales ayant trait aux infrastructures de l'information visent en général à élargir l'accès aux services destinés aux entreprises et aux particuliers. Certes, l'accès à Internet se développe rapidement mais seule une faible proportion de la population de la zone OCDE est en mesure d'utiliser les services disponibles. En janvier 1996, on dénombrait ainsi 9,5 hôtes Internet pour 1 000 habitants. Chaque hôte étant censé assurer en moyenne l'accès à sept personnes², il n'y a donc, dans les pays de l'OCDE, guère plus d'un habitant sur 15 susceptible d'accéder à Internet. Une moyenne qui masque en outre un niveau très inégal de développement selon les pays.

Dans les pays où l'accès à Internet est le plus développé, il dépasse le taux d'un habitant sur dix (tableau). Dans les huit pays de l'OCDE où la proportion d'hôtes Internet est la plus faible, ce

Sam Paltridge travaille à la division de la politique de l'information, de l'informatique et des communications, direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.

taux est inférieur à un pour 50. Un accès d'une ampleur insuffisante pour que ces pays maximisent le potentiel de développement de leurs infrastructures de l'information en s'appuyant sur des réseaux tels qu'Internet. Ce qui devrait conduire les gouvernements concernés à s'interroger sur l'impact restrictif de leurs politiques de télécommunications en matière d'accès aux réseaux.

Si Internet devient de plus en plus commercial, le monopole continue de régir, dans de nombreux pays, une bonne partie des infrastructures de télécommunications. Un simple constat qui

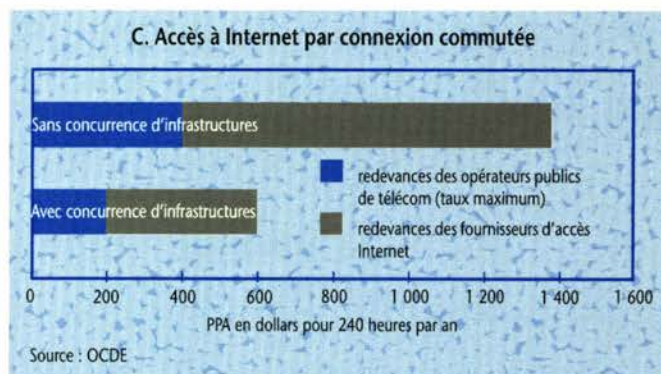
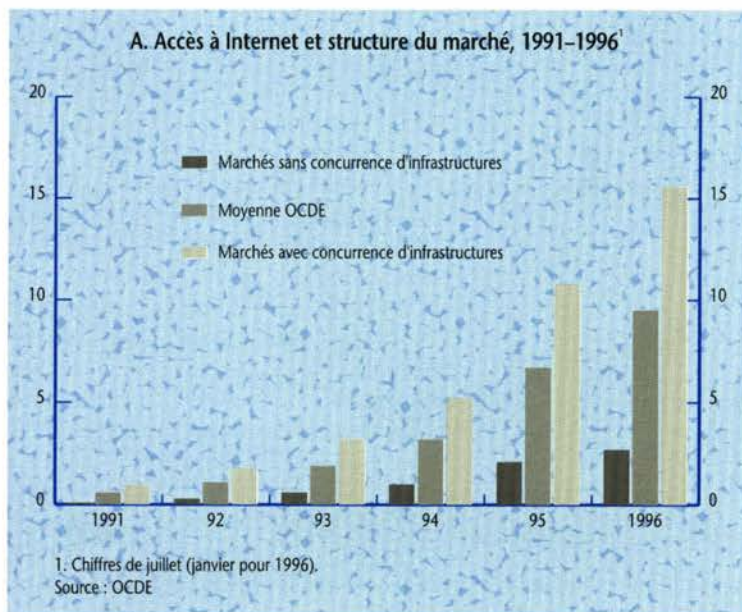
Hôtes Internet pour 1 000 habitants, janvier 1996¹

Finlande	41,2
Islande	33,5
États-Unis	23,5
Norvège	20,5
Australie	17,5
Suède	17,2
Nouvelle-Zélande	15,4
Canada	13,0
Suisse	12,4
Pays-Bas	11,4
Danemark	10,0
Royaume-Uni	7,8
Autriche	6,6
Allemagne	5,6
Luxembourg	4,6
Irlande	4,2
Belgique	3,1
France	2,4
Japon	2,2
Espagne	1,4
Italie	1,3
Portugal	0,9
Grèce	0,8
Mexique	0,2
Turquie	0,1

1. Pondéré en fonction de la population de 1993 ; analyse effectuée avant l'adhésion de la Hongrie et de la République tchèque à l'OCDE.

Source : OCDE

Internet face aux monopoles



soulève de nombreuses questions ayant trait à la structure de tarification, à la disponibilité des infrastructures et aux risques de pratiques anti-concurrentielles.

La concurrence au niveau des infrastructures du réseau téléphonique public commuté (RTPC) n'est autorisée que dans huit pays de l'OCDE sur 27. Dans les autres, les fournisseurs d'accès Internet (FAI) et leurs abonnés n'ont aucune possibilité de choisir leur installateur de réseau de télécommunications. Distinction capitale puisqu'il y a en moyenne cinq fois plus d'hôtes Internet sur les marchés concurrentiels que sur les mar-

chés monopolistes et que l'écart continue à se creuser (graphique A). La raison en est simple : les prix sont beaucoup plus bas sur les premiers marchés que sur les seconds.

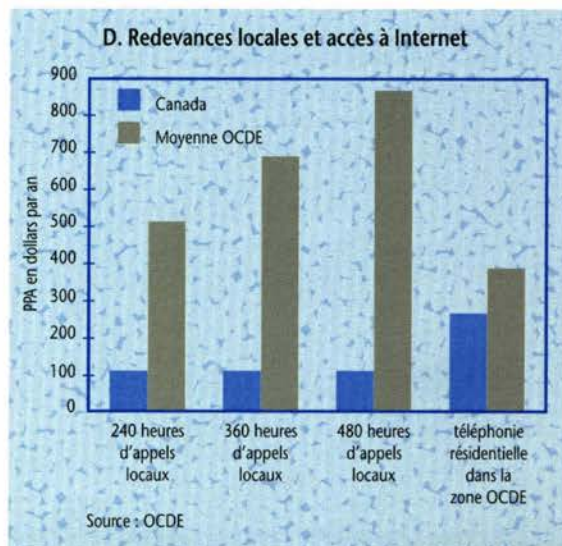
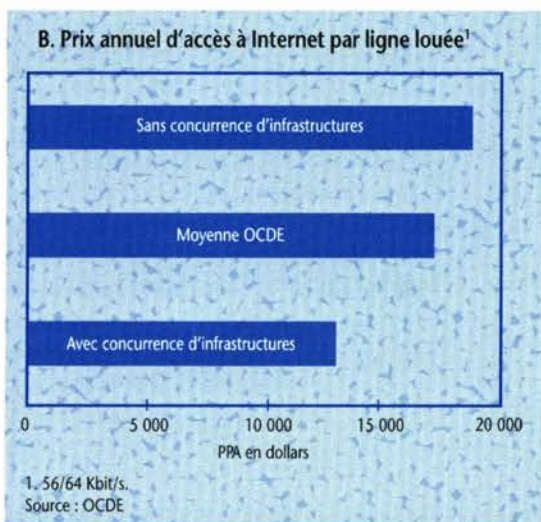
Les deux méthodes les plus courantes pour accéder à Internet sont actuellement la connexion permanente (par location de ligne) et la connexion commutée (accès *via* le RTPC au moyen d'un ordinateur personnel et d'un modem). En 1995, le prix moyen d'un accès à Internet par ligne louée était supérieur de 44 % dans les pays monopolistes à celui observé dans les pays autorisant la concurrence (graphique B). Le coût plus élevé des lignes louées influe non seulement sur le coût des connexions directes à Internet mais également sur le coût global d'utilisation de l'infrastructure de télécommunications. Lorsque les fournisseurs d'accès sont contraints d'acquiescer des redevances élevées aux opérateurs publics de télécom, ils ne peuvent que répercuter ces coûts sur les entreprises et les usagers individuels.

En 1995, les tarifs pratiqués par les FAI pour les services d'accès par le réseau commuté étaient en moyenne près de trois fois plus élevés dans les pays sous monopole que dans les autres (graphique C). Mais la baisse des prix n'est pas le seul intérêt d'un marché concu-

rentiel qui offre, par ailleurs, des capacités supérieures en matière d'innovation et d'adaptation à la demande des consommateurs¹.

Une restructuration tarifaire en matière d'utilisation des réseaux de communications paraît s'imposer si l'on veut voir Internet, ou des services similaires, jouer un rôle-clé dans les infrastructures de l'information. Car les structures de prix conçues autour de l'utilisation des réseaux de téléphonie vocale sont souvent inadaptées au nouvel environnement et ne permettent pas – sauf à un coût très élevé – de mettre en œuvre la plupart des objectifs définis par les gouvernements des pays de l'OCDE.

Sur les marchés de télécommunication de type monopolistique, les tarifs longue distance pratiqués dans le cadre inter-régional sont de nature à



décourager les entreprises de s'implanter hors des centres urbains, les employés d'opter pour le télétravail et les collectivités locales de tirer parti de l'infrastructure de l'information. Ce n'est pas le cas sur les marchés concurrentiels. Au Royaume-Uni par exemple, les accords conclus avec des opérateurs de service longue distance pour l'acheminement du trafic jusqu'à leurs installations permettent aux FAI d'offrir des «points d'accès virtuels» à leurs abonnés. Même si ces derniers ne résident pas dans la même circonscription téléphonique, ils n'ont donc pas à payer les communications longue distance pour se connecter. De n'importe quel point du pays, les utilisateurs peuvent ainsi accéder à Internet au prix d'un appel local.

Le coût du monopole

En dépit des différences de taxation des communications locales, l'utilisation traditionnelle des réseaux de télécommunications pour la téléphonie ne donne pas lieu à de grands écarts dans la zone OCDE car la plupart des appels téléphoniques sont relativement brefs. En revanche, les prix payés par les usagers d'Internet aux opérateurs de télécommunications peuvent varier de un à dix pour cinq heures de connexion locale par semaine. Ainsi, un utilisateur habitant au Canada, où les appels locaux ne sont pas tarifés à la durée, peut rester indéfiniment connecté à Internet pour un prix forfaitaire. Dans la majorité des pays de l'OCDE, les communications locales sont taxées en fonction de la durée : les consommateurs paient un prix bien supérieur pour le même service (graphique D). Bref, les abonnés canadiens ne paient pas un prix sensiblement différent de la moyenne OCDE pour le service téléphonique classique, facturé sur une base intermédiaire entre appels locaux et appels longue distance. Mais ils peuvent accéder aux services en ligne pour bien moins

3. *Les communications mobiles : stratégies de tarification et concurrence*, PIIC n° 39, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996 ; Sam Paltridge, «La percée de la téléphonie mobile», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995.

4. Yuri Kato et Sam Paltridge, «Télécommunications : tarifs et réformes», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 191, décembre 1994-janvier 1995.

TOILE DE FOND

Internet, le grand tournant

Une interconnexion de plus de 50 000 réseaux publics et privés dans le monde (dont 90 % dans la zone OCDE) fondée sur un protocole commun de communication : voilà en quoi consiste Internet. Greffé sur les réseaux de télécommunications publics et privés mondiaux par une multitude de lignes louées, Internet s'appuie sur des «réseaux d'interconnexion» relevant dans leur très grande majorité de liaisons contrôlées par des opérateurs publics de télécommunications. Le protocole de communication qui sert de langage commun pour l'interconnexion des réseaux est appelé TCP/IP (Transmission Control Protocol/Internet Protocol).

Internet est né à la fin des années 60 d'un projet de l'ARPA (Advanced Research Projects Administration) du ministère de la défense des États-Unis. Grâce à la technologie TCP/IP, les utilisateurs de l'ARPAnet ont pu disposer d'un protocole standard leur permettant de communiquer et d'échanger des ressources informatiques. C'est vers le milieu des années 80 que, pour relier par des lignes à grand débit ses centres de superordinateurs, la NSF (National Science Foundation) des États-Unis a créé son NSFnet en reprenant ce protocole, réseau qui a très rapidement suscité un vif intérêt parmi les autres agences gouvernementales américaines ainsi que dans le monde des affaires et de l'éducation. Assouplissement des critères d'accès aidant, l'on vit se raccorder un nombre croissant d'universités, de laboratoires de recherche et d'entreprises commerciales du monde entier.

Avec l'assouplissement de la politique dite des «usages admissibles», de nombreux organismes faisant jusque-là office de prestataires à but non lucratif de connexions Internet décidèrent de sauter le pas en proposant des liaisons aux entreprises commerciales et des accès aux particuliers. Ces organisations sont devenues les premiers fournisseurs d'accès Internet (FAI)

à caractère commercial, en louant des lignes aux opérateurs publics pour assurer la liaison entre leurs installations et les réseaux d'interconnexion Internet, comme le NSFnet. C'est ainsi que les entreprises désirant accéder à Internet via les installations d'un FAI, achètent généralement la ligne à un opérateur public. Pour un fournisseur de services, par exemple, l'intérêt est de disposer d'une liaison exclusive et donc d'offrir des pages d'accueil consultables en permanence par les utilisateurs. En revanche, les particuliers et les PME utilisent le plus souvent un ordinateur avec modem pour se connecter à Internet via le RTPC, pour un accès dit «commuté» (dial-up).

La création d'outils conviviaux de navigation sur le World Wide Web (WWW) fut le tournant essentiel de l'histoire d'Internet. Extrayant les informations, en déterminant la nature et en assurant l'affichage, ces «navigateurs» permettent à l'utilisateur de considérer les données disponibles sur Internet comme un tout cohérent. Le premier «outil de navigation» d'envergure est apparu en 1993 : il s'agissait du logiciel Mosaic, mis au point par le National Center for Supercomputing Applications de l'université d'Illinois, qui a mis à la disposition des utilisateurs une interface graphique simplifiant considérablement la «navigation». Diffusé gratuitement sur Internet, le prototype expérimental de ce logiciel aurait été adopté par deux millions de personnes dans l'année qui a suivi. En avril 1994, le principal concepteur de Mosaic a fondé avec d'autres une société commerciale, «Mosaic Communications», rebaptisée en novembre 1994 «Netscape Communications».

En juillet 1991, on dénombrait 535 000 hôtes – des ordinateurs exploités comme serveurs d'information et de communication – raccordés directement à Internet. En janvier 1996, le nombre des hôtes Internet dépassait les 9,1 millions dans les pays de l'OCDE.

cher que la plupart des autres consommateurs de la zone OCDE.

En outre, avec la tendance actuelle au rééquilibrage entre tarifs longue distance (qui diminuent) et tarifs locaux (en hausse), le coût – résultant

d'une pondération – des services en ligne augmente. Les utilisateurs des marchés monopolistiques s'en trouvent pénalisés alors même qu'ils paient déjà nettement plus que la moyenne observée sur les marchés concurrentiels. >

La Chine à l'aube

A l'évidence, les monopoles n'incitent guère à l'innovation dans le domaine tarifaire et leur réponse aux nouvelles demandes sont moins rapides que sur les marchés où s'exerce la concurrence. En outre, la situation de rente dont bénéficient les opérateurs monopolistes ne semble pas de nature à pousser ces derniers à développer rapidement l'infrastructure requise ni, lorsque celle-ci existe déjà, à la mettre à disposition des utilisateurs à des tarifs attractifs car ils risquent ainsi de fournir une plate-forme à des services concurrents.

Reste que les possibilités technologiques actuelles et les nouvelles réalités du marché rendent indispensable une adaptation de la réglementation. Faut de quoi les opérateurs publics et les autres prestataires de services auront le plus grand mal à se restructurer pour exploiter les nouveaux débouchés et tirer parti de l'intégration des marchés. De toute façon, les nouveaux modes d'utilisation des réseaux et le rééquilibrage des prix qu'ils induisent contraignent les opérateurs publics à se montrer plus performants.



Encourager l'innovation en matière tarifaire et la rapidité de réaction aux demandes des utilisateurs : telle doit être la finalité globale des politiques gouvernementales dans le domaine des télécommunications. L'un des outils dont ils disposent pour accroître l'efficacité de leurs prestations et encourager l'innovation consiste à mettre les opérateurs publics en situation de concurrence dans le cadre des réseaux de télévision par câble offrant l'accès à Internet et à d'autres services télécom. Ne pas s'engager dans cette voie reviendrait à limiter l'accès du plus grand nombre aux infrastructures de l'information et aux nouvelles applications d'un progrès technologique fulgurant. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Les communications mobiles : stratégies de tarification et concurrence, PIIC n° 39, 1996

Sam Paltridge, «La percée de la téléphonie mobile», l'Observateur de l'OCDE, n° 196, octobre-novembre 1995

Yuni Kato et Sam Paltridge, «Télécommunications : tarifs et réformes», l'Observateur de l'OCDE, n° 191, décembre 1994-janvier 1995.



Barrie Stevens

Un processus de croissance rapide est désormais enclenché en Chine. Il est le résultat des vastes réformes entreprises en matière de libéralisation des marchés et pourrait s'accélérer encore si de nouvelles mesures étaient mises en œuvre. Les partenaires commerciaux de la Chine ont, à cet égard, un rôle important à jouer¹.

Il y a seulement quinze ans, la Chine n'était qu'un géant endormi, replié sur lui-même. Depuis, le pays s'est métamorphosé en une puissance dynamique appelée à jouer un rôle de premier plan dans l'économie mondiale. La production s'y développe en effet sur un rythme annuel d'environ 10 % tandis que les exportations totales progressent de 17 %. A l'heure actuelle, avec une population estimée au cinquième de la population mondiale, la Chine assure près de 4 % des échanges mondiaux de marchandises et une part non négligeable de la production globale.

Ce résultat remarquable est le fruit d'une stratégie de libéralisation économique engagée en 1978 visant à intégrer la Chine dans l'économie mondiale. De fait, le pays s'est indiscutablement ouvert avec les premières expériences réussies d'introduction des règles du marché – essentiellement dans le secteur agricole –, les relations nouées entre certains secteurs de l'économie et les investisseurs étrangers, et la libéralisation des échanges organisée dans le cadre des zones géographiques spéciales. Ce processus s'est accentué sous l'effet d'une série de nouvelles réformes. La réduction des droits de douane a ainsi été poursuivie avec détermination, la réforme des entreprises d'État a été accélérée et la marche vers la convertibilité de la monnaie commencera plus tôt que prévu.

Les réformes se sont développées à partir d'une série d'atouts économiques et sociaux essentiels : un niveau d'instruction élevé de la population

active, des réserves de charbon gigantesques, une base agricole solide. De surcroît, les premières années de la réforme ont renforcé ces atouts, permettant notamment une rapide augmentation du revenu agricole et, partant, une hausse du taux d'épargne de la population rurale. Ce gonflement de l'épargne des ménages a alimenté un niveau élevé d'investissement – 40 % du PIB au début des années 1990 – et donc de croissance. En outre, les entrées massives d'investissements directs étrangers (IDE) – 34 milliards de dollars en 1994 – sont à l'origine d'apports technologiques importants et ont permis d'améliorer les techniques de gestion.

Les conditions semblent donc réunies pour que l'économie chinoise poursuive son expansion. Mais la Chine sera-t-elle en mesure de tenir ce rythme de croissance élevé ? Si c'est le cas, quelles répercussions faut-il en attendre tant pour le pays lui-même que pour l'économie mondiale

Les obstacles structurels

La faiblesse des infrastructures est de nature à entraver le développement économique chinois. Les goulets d'étranglement en matière de transports ont déjà un coût estimé à un point de PIB et l'on ne peut guère espérer d'amélioration dans la mesure où les investissements d'infrastructures dans ce secteur sont revenus de 1,7 à 1 % du PIB entre les années 1980 et le début des années 90. De même, le secteur énergétique devra faire face à une forte augmentation de la demande, en particulier celle d'électricité dont la croissance pourrait atteindre 6 à 7 % l'an jusqu'en 2010².

En matière d'infrastructures financières, la Chine devra corriger un déséquilibre manifeste : interve-

Barrie Stevens est adjoint au directeur de l'unité consultative sur les questions pluridisciplinaires auprès du Secrétaire général de l'OCDE ; cette unité est chargée de la gestion du programme et du forum de l'OCDE sur l'avenir.

du 21^e siècle

nant majeur sur les marchés mondiaux de capitaux, elle reste en effet sous-développée sur le plan intérieur (marchés et services financiers, secteur bancaire).

Pour peu que le taux d'épargne ne fléchisse pas, les besoins en capital de l'économie chinoise devraient continuer à être satisfaits dans les années à venir. Mais, au cours des dix ou vingt prochaines années, un investissement considérable en ressources humaines pourrait s'avérer indispensable. Car la Chine devrait en toute logique accentuer sa spécialisation en passant d'une économie dominée par les industries à forte intensité de main-d'œuvre (textile, habillement, chaussure, jouets, articles de voyage) à des productions plus complexes et de qualité faisant appel à diverses technologies de pointe (matériel de télécommunications, matériel électrique, machines-outils...) impliquant des bases scientifiques et technologiques locales, un large éventail de compétences et un savoir-faire organisationnel.

Par ailleurs, quand bien même le rythme de sa croissance se ralentirait, la Chine restera confrontée à de graves problèmes de pollution. Les coûts en sont pour la plupart supportés par les Chinois eux-mêmes : seulement 20 % des déchets industriels et 15 % des eaux usées se déversant dans les fleuves chinois sont traités. Les émissions de carbone et de soufre résultant de l'utilisation intensive du charbon engendrent, quant à elles, une très importante pollution transfrontière. Certes, depuis le début des années 1980, le gouvernement chinois a fait de sérieux efforts pour améliorer l'environnement³. Mais les problèmes écologiques n'en risquent pas moins de gagner tous les secteurs de l'économie, compte tenu de la probable persistance des pressions démographiques, de l'industrialisation rapide, du triplement projeté de la production d'énergie (de 150 GW en 1991 à 430 GW en 2010) et du doublement du parc automobile attendu avant la fin du siècle.

Sur le plan institutionnel enfin, de nombreuses questions attendent une réponse. Car le cadre ju-

1. **La Chine au 21^e siècle : implications globales à long terme.** Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996 ; cette publication repose sur les communications présentées lors d'une conférence organisée sous les auspices du forum de l'OCDE sur l'avenir.

2. Karen Schneider, « La demande d'énergie dans les pays en développement », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 190, octobre-novembre 1994.

3. Michel Potter, « Quand la Chine fait payer la pollution », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 192, février-mars 1995.



Le marché chinois – plus d'un milliard de consommateurs potentiels dont les revenus augmentent – constitue une base solide pour l'expansion de l'économie.

ridique actuel n'est guère approprié à une économie en rapide expansion, en phase d'internationalisation et mue, chaque jour davantage, par les mécanismes du marché. De fait, outre un contexte de corruption généralisée, la restructuration en profondeur des entreprises d'État, qui remplissaient jusque-là des fonctions et des responsabilités sociales, implique l'élaboration de politiques de substitution dans les domaines de la santé, de l'éducation, des retraites, du logement et du chômage. Par ailleurs, un équilibre nouveau des pouvoirs et des ressources devra être trouvé entre l'administration centrale et des provinces qui ont l'ambition – et sont désormais souvent mieux à même – de définir leurs propres stratégies économiques indépendamment des souhaits du pouvoir central.

D'autres facteurs peuvent également infléchir le cours de la transition chinoise. En particulier les risques sociaux et économiques inhérents aux disparités inter-régionales grandissantes, à la perspective d'un chômage massif ou aux risques de déséquilibre macro-économique. Sans compter qu'à long terme, le vieillissement de la population ne man-

quera pas d'influer sur la nature et le rythme de la croissance chinoise.

Les influences internationales

A côté de ces défis internes, l'environnement économique international contribuera – mais dans quelle mesure ? – à modeler l'économie chinoise. La plupart des experts conditionnent le maintien d'une croissance soutenue à l'intégration plus marquée et plus généralisée de la Chine à l'économie mondiale. Un environnement international plus accueillant ne peut qu'accélérer le recours de la Chine aux mécanismes de marché. A cet égard, les investissements étrangers directs ainsi que l'amplification du mouvement de libéralisation des échanges sont deux facteurs déterminants de l'évolution de la croissance chinoise. L'accès aux marchés internationaux permettra de satisfaire des besoins technologiques indispensables et de surmonter les tensions et les éventuelles pénuries susceptibles de se

La Chine à l'aube du 21^e siècle



Pascal Campagne, Campagne

La spécialisation régionale des productions agricoles devrait déboucher sur une augmentation sensible des rendements – et tant mieux, étant donné les perspectives démographiques.

manifestent sur le marché intérieur des matières premières, de l'énergie et de l'alimentation. En outre, les déséquilibres commerciaux engendrés par les performances à l'exportation de certains secteurs manufacturiers à forte intensité de main-d'œuvre pourraient être compensés par des importations chinoises de capital financier et de biens d'équipement.

Cela dit, d'autres experts estiment que la Chine enregistrera une forte croissance, nonobstant une recrudescence des tensions commerciales et un ralentissement de son intégration à l'économie mondiale. Leur argument étant que le pays a de conséquentes réserves de productivité liées à l'expansion rapide du marché intérieur et à la fin de la planification autoritaire. Quoiqu'il en soit, la croissance chinoise devrait se maintenir autour de 8 % l'an à moins que des facteurs négatifs au plan intérieur et extérieur ne la limitent à une fourchette de 4 à 6 %.

La production manufacturière

En matière de consommation de produits manufacturés, les perspectives de croissance du marché intérieur sont prometteuses. Plus d'un milliard

de consommateurs potentiels dont les revenus progressent donnent la mesure d'un marché où la demande est appelée à exploser en direction des produits de masse et des biens de consommation à fort contenu technologique. La puissance exportatrice de la Chine reposera encore longtemps sur une base industrielle héritée du passé mais la production devrait peu à peu s'orienter vers des biens technologiquement élaborés, continuant à impliquer une forte intensité de main-d'œuvre. En somme, pour peu que l'environnement mondial s'y prête, la Chine est appelée à devenir fournisseur de premier plan d'un large éventail de produits technologiquement avancés allant des téléviseurs aux machines-outils. Attirées notamment par l'immensité du marché intérieur chinois, les entreprises mixtes créées par les multinationales étrangères à vocation exportatrice constitueront un solide point d'appui pour la conquête du marché mondial. Toutefois, le rythme de cette révolution industrielle dépendra de la solution d'un certain nombre de problèmes existants ou potentiels.

Premièrement, pour garantir au secteur manufacturier un accès convenable à une main-d'œuvre qualifiée, deux phénomènes pervers devront être jugulés. D'une part, un effet d'éviction : de multiples projets aussi prioritaires que rentables ne relevant

pas du secteur manufacturier (notamment les grands projets d'infrastructure) se livrent d'ores et déjà à une véritable «chasse» au personnel compétent, ce qui risque de se solder par une grave pénurie de main-d'œuvre industrielle qualifiée. D'autre part, un ralentissement des réformes conduirait à négliger l'impératif de rigueur budgétaire ainsi que le principe de responsabilité des dirigeants face aux actionnaires, ce qui ne peut que retarder la formation de chefs d'entreprises compétents.

Deuxièmement, la réforme en cours du secteur bancaire et financier doit être poursuivie afin d'aider les entreprises à élaborer une stratégie d'affectation de leurs ressources internes et de drainer l'importante épargne intérieure vers les emplois les plus productifs. La réforme des entreprises d'État devrait, elle aussi, contribuer à renforcer l'efficacité des marchés financiers, ne serait-ce que par l'assainissement des bilans du secteur bancaire induit par le rééchelonnement des créances douteuses.

En troisième lieu, l'avenir de la Chine dépendra dans une large mesure de sa capacité de moderniser ses réseaux de télécommunications et de transports. La seule mise à niveau du téléphone, par exemple, exigera sans doute plus qu'un doublement du nombre de lignes d'ici à l'an 2000, soit 140 millions contre 61 millions en 1994.

Enfin, la libéralisation des prix dans le domaine des biens d'investissement ainsi que la modernisation des régimes juridiques des sociétés permettent de rationaliser l'allocation des ressources. Les investissements passés en technologie et en capital humain vont donc pouvoir devenir les moteurs d'une plus grande sophistication technologique de l'industrie chinoise. En outre, la poursuite de la croissance des exportations – notamment dans les productions manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre – devrait permettre de surmonter les difficultés d'adaptation aux marchés mondiaux. Cela dit, si les exportations chinoises et le commerce mondial continuent à croître au rythme annuel moyen de ces quinze dernières années, la part de la Chine dans les échanges mondiaux de marchandises pourrait s'établir autour de 6 % seulement vers 2010 – soit la part du Japon en 1980 et nettement moins que celle des nouveaux pays industriels en 1990.

Bref, le développement prévisible de l'industrie chinoise n'est pas tel qu'il puisse bouleverser la donne sur les marchés mondiaux dans les prochaines années. Mais en sera-t-il de même dans d'autres

domaines de l'activité économique comme l'agriculture ou l'énergie ?

La Chine peut-elle se nourrir elle-même ?

Nourrir 22 % de la population mondiale avec 7 % des terres arables. Tel est le gigantesque défi lancé à l'agriculture chinoise, défi d'autant plus difficile à relever que la population de 1,2 milliard d'habitants devrait encore augmenter de 200 millions d'ici à 2010 et de 300 millions d'ici à 2025 et que la tendance à l'urbanisation va se poursuivre. Par ailleurs, le revenu par habitant est sur une pente de croissance annuelle de 2,5 à 4,5 %. Résultat : de 400 millions de tonnes métriques actuellement, la demande totale de céréales pourrait dépasser les 500 millions en 2010 et atteindre 600 millions en 2020.

Comment faire face à ce gonflement de la demande ? Il y a plusieurs motifs de préoccupation à cet égard : les surfaces arables se sont nettement contractées ces dernières années, principalement au profit des zones urbaines ; la dégradation des sols et les pénuries d'eau résultant notamment de la sous-tarifification des engrais chimiques et de l'eau d'irrigation débouchent sur une situation environnementale inquiétante ; des pertes annuelles évaluées à 60-100 millions de tonnes métriques de céréales sont la conséquence de l'accumulation des dysfonctionnements et des retards aux différents stades de la moisson, du battage, du séchage, du stockage et du transport. Quant aux perspectives à moyen terme en matière de gains de productivité, elles sont hypothéquées par la réduction des montants investis dans la recherche agricole au cours des années 1980. Cet ensemble de facteurs explique le pessimisme de certains analystes qui prévoient pour les vingt prochaines années un sérieux déficit en terme d'approvisionnements céréalières de la Chine. Or, des besoins non satisfaits de l'ordre de 100 à 200 millions de tonnes métriques par an – scénario noir, il est vrai – auraient un impact considérable sur les cours céréalières mondiaux.

Heureusement, les bases d'un scénario plus favorable existent. Dans certaines zones, il est tout à fait plausible que les chiffres officiels de production et de rendements soient sous-évalués du fait de pratiques de non-déclaration. Par ailleurs, la tendance à la spécialisation régionale des productions devrait déboucher sur un accroissement sensible

des rendements qui restent, pour plusieurs cultures dominantes, inférieurs aux moyennes mondiales. De même, il existe une marge importante de réduction des pertes au stade de la moisson, du stockage et du transport tandis que de substantiels gains de productivité pourraient être réalisés moyennant un effort d'investissement dans la recherche agricole et l'irrigation. De telles avancées se traduiraient par un déficit annuel de céréales (blé principalement) probablement limité à 40 millions de tonnes métriques. Des besoins de cet ordre n'auraient vraisemblablement qu'un impact modeste sur les prix alimentaires mondiaux, puisqu'il existe dans d'autres régions du monde un potentiel considérable de développement de la production céréalière.

Énergie : vers des problèmes d'approvisionnement

Les ressources locales de la Chine suffiront-elles pour faire face à une demande d'énergie en rapide progression ? Numéro trois mondial pour l'am-

pleur de ses réserves de charbon, le pays va principalement appuyer son expansion industrielle des prochaines décennies sur cette source d'énergie. En ce qui concerne la demande de charbon primaire (soit plus des deux tiers de la demande totale d'énergie primaire), une hausse annuelle de plus de 3 % est requise pour satisfaire la croissance chaque jour plus soutenue de la production industrielle et des besoins en électricité. Des investissements considérables destinés à moderniser les mines existantes et à en ouvrir d'autres à l'exploitation (ce qui prend du temps) seront nécessaires pour ajuster le volume de production jusqu'au niveau adéquat. Mais la Chine pourrait passer de sa position actuelle d'exportateur net de charbon à celle d'importateur net si les goulets d'étranglement dans le transport ferroviaire venaient à s'aggraver – le charbon représente 40 % du fret sur rail – et/ou si le coût d'extraction du charbon devait nettement excéder les niveaux mondiaux.

Quant à la demande de pétrole, elle devrait passer dans les quinze années à venir de 3 à 6,5 millions de barils par jour (mbj), ce qui impliquerait des importations de l'ordre de 2,8 mbj vers 2010. Ce besoin pourrait être réduit d'un mbj par une exploitation plus rapide et plus efficace de gisements

La Chine émet plus d'un dixième des gaz mondiaux à effet de serre. Une des raisons : les prix de l'énergie ne reflètent pas les coûts.



Nicole Lejeune/Campagne

La Chine à l'aube du 21^e siècle

Bellavia/REA



Intervenant majeur sur les marchés mondiaux de capitaux, la Chine est sous-développée sur le plan intérieur : marchés et services financiers, secteur bancaire.

pétroliers à fort potentiel (comme celui de Tarim situé dans une région inhospitalière et éloignée), ce qui laisserait tout de même quelque 1,5 mbj à importer. Une telle évolution est certes de nature à accentuer la vulnérabilité aux chocs ponctuels des marchés mondiaux de brut. Mais, compte tenu de la capacité de la plupart des pays à réduire leur consommation d'énergie et à introduire des énergies de substitution ou de nouvelles sources d'approvisionnement, il est peu probable que le gonflement de la demande énergétique de la Chine ait à long terme des répercussions spectaculaires sur les prix pétroliers mondiaux.

L'amélioration de la productivité et les avancées technologiques induites pour l'essentiel par l'investissement direct étranger pourraient limiter considérablement les risques d'une inadéquation entre l'offre et la demande internes d'énergie. Ce serait également l'occasion d'atténuer la pollution mon-

diale, puisque la Chine est l'un des plus gros émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre (11 %) et que sa part n'est guère susceptible de diminuer sensiblement au cours des deux ou trois prochaines décennies. La formation des prix joue un rôle déterminant tant du point de vue du rendement énergétique que de l'environnement. Or la plupart des prix de l'énergie – notamment les tarifs de l'électricité – sont très inférieurs à leur coût de production. Et, à cet égard, la Chine est championne du monde : les tarifs moyens de l'électricité industrielle en 1993 y représentaient à peu près le dixième de ceux du Japon, moins d'un tiers de ceux de l'Inde et la moitié de ceux de la Corée du Sud. L'incitation à faire des économies d'énergie et à réduire les émissions est donc négligeable.



L'intégration de la Chine dans l'économie mondiale au cours des prochaines décennies pourrait présenter bien des avantages, tant pour la Chine elle-même que pour l'économie internationale. Encore

faut-il que le processus d'intégration s'accompagne d'un renforcement de la coopération avec la Chine sur toute une série de questions étroitement imbriquées comme le développement des infrastructures de transport, d'énergie et de communication ainsi que sur les questions d'environnement. Pour satisfaire des besoins infrastructurels massifs estimés sur vingt ans à quelque 1 000 milliards de dollars pour le seul secteur de l'énergie, la Chine devra s'appuyer sur les transferts technologiques et financiers du reste du monde. Une telle coopération constitue une occasion sans précédent d'accélérer l'intégration de l'économie intérieure chinoise et ouvre la voie à un nouveau renforcement de l'interdépendance internationale. Les progrès dans cette voie supposent toutefois que la Chine mette en œuvre des réformes stimulant l'introduction des mécanismes du marché, assurant une plus grande réactivité des prix et aboutissant à la mise en place

d'une réglementation qui encourage transparence et prévisibilité.

Malgré l'affirmation de sa place de grande puissance exportatrice, la Chine ne devrait pas dégager d'excédents structurels durables. Si elle peut enregistrer des déséquilibres à court terme de sa balance commerciale et de sa balance des paiements, il est vraisemblable qu'à long terme, les besoins d'importation liés à la forte croissance du pays et à sa politique en matière d'investissement direct étranger viendront contrebalancer la vigueur de ses exportations. Des tensions commerciales sont certes inévitables dans un contexte où les entreprises doivent s'ajuster à la compétition engendrée par les différences internationales d'avantages comparatifs. Mais ces problèmes transitoires devraient se résorber dans le cadre des structures institutionnelles actuelles qui évoluent dans le sens du respect des règles.

Il importe que la Chine instaure un régime commercial cohérent, tourné vers le marché et que les autres pays respectent les procédures internationales en matière de règlement des différends portant par exemple sur le dumping. La croissance devrait favoriser le rapprochement entre les méthodes chinoises de régulation économique et les règles du jeu du commerce international. Mais la réalisation de ces objectifs implique avant tout un renforcement du dialogue et une coopération accrue qui favorisent la compréhension mutuelle et la reconnaissance d'un partage des responsabilités. ■



BIBLIOGRAPHIE OCDE

- **La Chine au 21^e siècle : implications globales à long terme**, 1996
- Michel Potier, « Quand la Chine fait payer la pollution », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 192, février-mars 1995
- **L'énergie dans les pays en développement. Analyse sectorielle**, AIE/OCDE, 1994
- Karen Schneider, « La demande d'énergie dans les pays en développement », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 190, octobre-novembre 1994
- **Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays d'Europe centrale et orientale, les nouveaux États indépendants et la Chine : suivi et perspectives 1993**, 1993
- Claude Aubert, « Chine : réforme agricole et commerce des grains », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 183, août-septembre 1993.

Assainissement budgétaire et politique monétaire

John Thornton

La réduction du déficit budgétaire par compression des dépenses publiques est d'actualité dans la plupart des pays de l'OCDE. Dans ce contexte, les autorités monétaires auront quelques décisions délicates à prendre. L'offre monétaire devrait-elle être assouplie pour tenir compte du « choc budgétaire » qui en résultera ? Si oui, de combien ? Quelles seraient les conséquences probables sur l'inflation ?

Dans l'histoire économique récente du monde développé, le mouvement généralisé d'assainissement des finances publiques revêt un caractère exceptionnel. Certes, au cours des deux dernières décennies, différents pays considérés séparément ont pu enregistrer d'importantes fluctuations annuelles de leur solde budgétaire structurel. Mais globalement, à l'échelle de la zone OCDE, ces fluctuations sont restées très limitées – environ 0,3 point de pourcentage du PIB par an au cours de la période 1974–95 – et généralement très erratiques puisque les variations se sont rarement manifestées dans le même sens plus de deux années consécutives. Ce ne sera plus le cas si les objectifs affichés actuellement devaient être atteints puisqu'ils se traduiraient alors par un « choc

budgétaire d'environ 3 points de PIB entre 1996 et 2001. On pourrait d'ailleurs observer, dès 1996–97, une amélioration de 1,4 point des soldes budgétaires en raison des efforts mis en œuvre par les pays européens pour se conformer aux critères fixés par le traité de Maastricht en matière de déficits (un maximum de 3 % du PIB). A ce stade une question évidente vient à l'esprit : la généralisation et la simultanéité de ces mesures d'assainissement ne risquent-elles pas de déboucher sur une situation de déflation ? Si c'est le cas, une politique monétaire active permettrait-elle de conjurer ce risque sans pour autant ranimer l'inflation ?

Il est cependant difficile de déterminer un dosage adéquat en terme de politique monétaire dans la mesure où la plupart des pays n'ont pas indiqué l'ampleur ou les modalités du rééquilibrage budgétaire envisagé. Difficile également de mesurer la détermination des gouvernements à mener à bien la politique annoncée et, partant, d'en évaluer

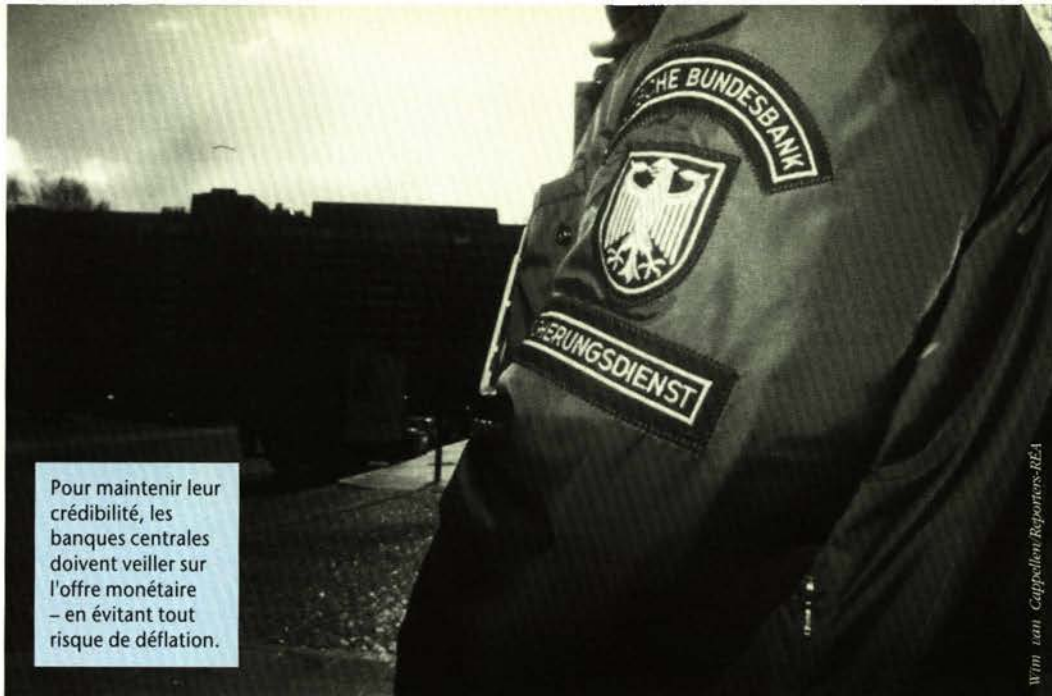
l'impact sur la demande ainsi que la réponse du secteur privé, en terme d'épargne et d'investissement, et l'évolution des marchés financiers. Des paramètres essentiels pour déterminer le moment et l'amplitude d'un assouplissement monétaire.

Taux d'intérêt et taux de change

Les variations de politique monétaire et budgétaire ont un impact direct sur les économies ouvertes. Dans un contexte de forte mobilité des flux internationaux de capitaux, l'assainissement budgétaire a pour effet immédiat de réduire la demande globale suite à la réduction des dépenses publiques et même la demande privée dans le cas de hausse des impôts ou de réduction des transferts. Il en résulte une pression à la baisse sur les taux d'intérêt et donc sur le taux de change. Mais pour compenser pleinement les effets négatifs des restrictions budgétaires, la baisse des taux ou la dépréciation du change devra se produire dans un contexte favorable en termes de dimension de l'économie considérée, de degré d'harmonisation avec les politiques menées par les autres pays (en particulier les grands) et de régime des change.

Trois observations s'imposent en effet. Tout d'abord, les grandes économies ouvertes sur l'extérieur peuvent stabiliser la demande globale en période de restriction budgétaire en assouplissant leur politique monétaire, les effets de ces deux politiques ayant tendance à se compenser en terme de demande intérieure. En revanche, dans les petits pays ouverts sur l'extérieur, l'importance des exportations nettes est, relativement à la demande interne, beaucoup plus grande. Pour peu que ces

John Thornton travaille à la division des études monétaires et financières, département des affaires économiques de l'OCDE.



Pour maintenir leur crédibilité, les banques centrales doivent veiller sur l'offre monétaire – en évitant tout risque de déflation.

Wim van Cappellen/Reporters-REA

pays vivent en régime de change flottant, la baisse des taux d'intérêt et du taux de change induite par les restrictions budgétaires stabilise la demande globale essentiellement *via* le coup de fouet ainsi donné aux exportations nettes.

Deuxième cas de figure, celui des économies de petite dimension ouvertes sur l'extérieur vivant en régime de taux de change fixes. Celles-ci n'ont guère la possibilité d'enclencher une croissance non inflationniste de la demande globale en procédant à une détente monétaire puisque la baisse des taux ne stimulera pas les exportations nettes à moins que leurs partenaires extérieurs ne procèdent à un assouplissement similaire en vertu d'un accord de coopération sur les changes. Sinon, les petits pays qui serrent la vis budgétaire n'ont d'autre alternative à l'inflation que la déflation.

En troisième lieu, les politiques budgétaires et monétaires menées par un grand pays n'y réduisent pas nécessairement la demande intérieure totale mais elles ont un impact sur ses partenaires plus modestes par le biais des variations des taux de change réels. Ainsi, dans un grand pays, les restrictions budgétaires assorties d'une certaine expansion monétaire risquent de réduire les exportations nettes et la demande globale dans les petits pays.

Ces règles empiriques de base méritent toutefois d'être nuancées. Tout d'abord, les anticipations des ménages et des entreprises peuvent avoir une incidence sur la date et l'orientation des programmes de restriction budgétaire. Par exemple, l'annonce d'un assainissement budgétaire peut aboutir, pour peu qu'elle soit crédible, à une dépréciation immédiate du taux de change (dans le cas de taux de change flottants) et à une augmentation des exportations nettes avant même que l'assainissement budgétaire soit mis en œuvre. Ensuite, interdépendance économique aidant, le fait que plusieurs pays s'orientent simultanément vers un assainissement budgétaire et un assouplissement monétaire peut limiter l'impact des

variations des taux de change sur les exportations nettes et par conséquent sur la demande globale. Enfin, il apparaît que l'incidence des politiques budgétaires et monétaires sur la demande globale intervienne dans des délais différents.

Le rôle de la politique monétaire

Si l'assainissement budgétaire est de nature à réduire la demande globale à court terme, ce phénomène peut être compensé par un assouplissement de la politique monétaire. C'est ce que démontrent – avec de nombreuses restrictions toutefois – les travaux théoriques et empiriques. Reste que les résultats d'une série de simulations faites à partir du modèle économétrique global de l'OCDE («Interlink») amènent à formuler trois remarques concernant l'efficacité de la politique monétaire dans un contexte de restrictions budgétaires concomitantes dans les grands pays de l'OCDE.

Tous les pays ne pouvant bénéficier en même temps d'un accroissement des exportations nettes découlant, *via* la dépréciation du change, du resserrement budgétaire, un assainissement généralisé des finances publiques est de nature à annuler les effets de la variation de change qui dynamisent la demande globale par le biais de la hausse des exportations nettes. Lesquelles ne connaissent de toute façon qu'une hausse limitée dans la mesure où l'assainissement budgétaire mené simultanément par les principaux partenaires du pays concerné ne permet guère de croissance significative de la demande externe. En troisième lieu, le choix entre hausse des impôts et réduction des dépenses publiques n'est pas neutre en terme d'impact sur la demande globale à court terme, ce qui implique de mener des politiques monétaires différenciées en fonction du type d'effet recherché. Bonne

illustration à cet égard, une hausse des impôts indirects finit par se traduire par des hausses de salaires et de prix limitant la dépréciation du taux de change réel et son effet d'entraînement sur les exportations.

En somme, la reprise de la demande globale dépend largement de la baisse des taux d'intérêt et de la demande intérieure. Mais si l'on souhaite éviter des

pressions déflationnistes excessives dans les pays de l'OCDE menant simultanément une politique de consolidation budgétaire, il faut peut-être accentuer plus l'assouplissement de la politique monétaire que dans le cas d'un pays engagé isolément dans l'assainissement de ses finances publiques. Cependant, là où les conditions précitées le rendent précisément nécessaire, un desserrement monétaire de grande ampleur est délicat à mettre en œuvre. Ainsi, les pays ayant programmé les mesures d'assainissement budgétaire les plus importantes disposent de la marge de manœuvre monétaire la plus faible. C'est le cas du Japon et de certains pays européens.

Concernant le Japon, les résultats de la simulation montrent que l'effet négatif direct de l'assainissement budgétaire sur la demande globale est disproportionné, notamment parce que cet assainissement, intervenant plus tard qu'aux États-Unis et en Europe, provoque une appréciation du yen qui déprime les exportations nettes du Japon. De plus, le fait que le Japon a eu recours, dans le cadre de l'assainissement, à un relèvement des impôts indirects risque d'accélérer l'inflation – très faible, il est vrai – *via* une hausse des salaires et des autres coûts de production. En Europe, comme on l'a vu, beaucoup de pays ont adhéré au mécanisme de change et entendent participer à l'union économique et monétaire. Leur marge de manœuvre monétaire s'en trouve limitée. Cela est d'autant plus complexe que la situation de l'Allemagne, dont la monnaie fait office de point d'ancrage du dispositif de change, nécessite moins qu'ailleurs un assainissement budgétaire à court terme, le déficit budgétaire et le rapport endettement/PIB y étant moins problématique que dans un certain nombre d'autres pays européens. Ce pays pourrait donc subir moins de pressions internes en faveur d'un assouplissement monétaire.

Pour les économies de l'OCDE, les effets contradictoires de l'assainissement des finances publi-

ques pourraient être cependant atténués par les interactions macro-économiques existant avec les économies extérieures à la zone. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt réels à long terme dans les pays de l'OCDE est de nature à stimuler la demande des pays non membres par la réduction du coût du service de leur dette extérieure et l'accroissement des entrées de capitaux provenant des économies OCDE. Ce surcroît de croissance dans les pays tiers devrait déboucher à son tour sur le maintien de leur demande d'exportations adressée aux pays de l'OCDE. On peut imaginer en outre qu'en théorie, les économies de l'OCDE procèdent dans leur ensemble à une dépréciation de leurs taux de change réels vis-à-vis des pays non membres, ces derniers ayant alors la possibilité de soutenir leur demande intérieure en attirant les capitaux de la zone OCDE.

Complications monétaires

L'assouplissement monétaire doit-il précéder ou accompagner l'assainissement budgétaire et de quelle ampleur doit être la détente pour soutenir la demande globale sans pour autant mettre en péril les objectifs d'inflation à moyen terme. La réponse à ces deux questions dépend à l'évidence du choc budgétaire prévisible et de la rapidité de réaction du secteur privé.

De nombreux pays n'ayant pas encore précisé les modalités de leur plan d'assainissement, il est difficile d'évaluer avec précision l'ampleur du choc budgétaire à venir. Et même lorsque ces plans seront connus, il appartiendra encore à la banque centrale d'en apprécier la crédibilité afin de déterminer le réglage monétaire adéquat. L'autorité monétaire devra de toute façon intégrer dans ses paramètres un certain décalage entre les intentions des responsables budgétaires et les résultats qui seront finalement atteints. De même y aura-t-il probablement lieu de tenir compte de plusieurs autres facteurs dans l'évaluation du risque de dérapage. Il importe par exemple de savoir si l'effort d'assainissement porte sur des objectifs annuels ou sur des objectifs de moyen terme ; ou encore si l'ajustement repose sur une réduction des dépenses courantes et des transferts plutôt que sur une baisse des investissements publics ou des hausses d'impôt. Existe-il

enfin des pressions politiques visant à freiner le processus d'assainissement ?

La réponse du secteur privé dépendra notamment de la nature et de la pertinence des mesures d'assainissement ainsi que de la crédibilité de la politique monétaire de la banque centrale. Car les agents économiques ne sauraient être indifférents, dans leur comportement de consommation ou d'investissement, au choix des pouvoirs publics de procéder à des baisses de dépenses dans tel ou tel secteur ou à des majorations d'impôt plus ou moins fortes.

Le réglage monétaire dépend également de la crédibilité accordée à l'effort d'assainissement. Plus celle-ci est élevée, plus les taux d'intérêt sont susceptibles de diminuer fortement et rapidement, favorisant ainsi la croissance de l'investissement privé et donc de la productivité et des revenus réels. Quand bien même l'ampleur du choc budgétaire serait connu, son impact à court terme sur le taux de change et les taux d'intérêt reste difficile à déterminer, les réponses possibles se modulant en fonction de la crédibilité de l'ajustement et de la réputation de la banque centrale.

Pour peu que les mesures budgétaires soient parfaitement crédibles, un assouplissement monétaire immédiat peut être approprié, notamment dans un contexte de risque déflationniste. Un tel assouplissement est de nature à engendrer une baisse immédiate des taux d'intérêt à court et à long terme et une reprise rapide de la demande intérieure alimentée par l'investissement. Mais certaines raisons peuvent commander un assouplissement monétaire graduel accompagnant la progression de l'ajustement budgétaire.

Tout d'abord, une détente monétaire intégralement proportionnée à l'effet attendu de l'assainissement budgétaire peut s'avérer superflue si les marchés financiers ont des raisons d'anticiper la poursuite de cette détente. En d'autres termes, les taux de marché peuvent s'inscrire en baisse avant même l'application des mesures d'assainissement budgétaire pour peu que ces dernières ainsi que le desserrage monétaire d'accompagnement soient perçus comme inévitables. En second lieu, parce qu'un plan d'assainissement budgétaire peut fort bien ne pas être mené à son terme, la banque centrale doit éviter de se découvrir sous peine de devoir prendre, en cas de relâchement budgétaire inopiné, des mesures inverses risquant d'avoir des effets allant à l'encontre du but recherché sur l'in-

vestissement et la consommation privée. Sans compter qu'une telle avancée en matière de détente monétaire équivaldrait pour la banque centrale à se porter en quelque sorte caution de la crédibilité de la politique budgétaire. Ce qui est susceptible de mettre en doute son indépendance et de nuire à sa propre crédibilité.

De toute façon, le fait de réagir immédiatement à l'annonce d'une politique d'assainissement budgétaire ne rend pas pour autant une banque centrale en mesure de compenser l'effet dépressif immédiat sur la demande globale, les impulsions monétaires ayant des délais d'activation de la demande beaucoup plus longs que les impulsions d'origine budgétaire : trois à neuf mois pour ces dernières contre 12 à 15 pour les premières. Un assainissement budgétaire crédible permettrait donc une détente monétaire très rapide qui serait de surcroît conforme à la réalisation des objectifs monétaires annuels ainsi qu'aux impératifs de la lutte contre la déflation.

■ ■

Presque tous les pays mettant simultanément en œuvre des politiques d'assainissement budgétaire, la demande globale de la zone OCDE risque de subir de ce fait un contre-choc aussi fort qu'inédit dans l'histoire récente. Les autorités monétaires pourraient certes stabiliser la demande globale sans mettre en péril les objectifs en matière d'inflation si elles avaient une marge de manœuvre suffisante. Ce qu'elles n'ont pas puisque les possibilités de dépréciation du taux de change visant à stimuler les exportations nettes sont limitées lorsque les pays de l'OCDE mettent en œuvre leur politique d'assainissement budgétaire. Du coup, pour dynamiser la demande intérieure, la politique monétaire n'a guère d'autre choix que le recours à la baisse des taux d'intérêt. Un assouplissement dont le moment et l'ampleur jouent un rôle déterminant dans la stabilisation de la demande globale. L'importance probable de l'assainissement budgétaire ainsi que le long délai de réaction de la demande globale à la politique monétaire militeraient en faveur d'une détente monétaire précoce. Mais celle-ci suppose une crédibilité des politiques mises en œuvre. Enfin, il semble que les pays menant les politiques d'assainissement budgétaire les plus conséquentes soient aussi ceux qui disposent de la plus faible marge de manœuvre en terme de politique monétaire. ■

Portugal

Réformer le système de sécurité sociale

Flavia Terribile

Au Portugal, comme dans d'autres pays de l'OCDE, l'écart entre les dépenses et les cotisations de sécurité sociale semble devoir se creuser à moyen terme, d'autant que l'évolution démographique est défavorable et que le chômage non conjoncturel tend à s'accroître. Les mesures correctives qui ont été prises récemment ne seront probablement pas suffisantes pour rétablir l'équilibre financier et il faudra sans doute réformer le système de sécurité sociale pour assurer sa pérennité. Dans cette perspective, le nouveau gouvernement a désigné une commission spéciale qu'il a chargée d'élaborer un livre blanc d'ici à juin 1997. Les problèmes sont de deux ordres. Il y a, premièrement, un problème de viabilité financière : des mesures doivent être prises pour éviter que le financement des engagements au titre des pensions n'implique un accroissement inacceptable de la fiscalité ou de la dette. Il y a, deuxièmement, le problème de la structure des prestations et des cotisations qu'il faudra sans doute revoir pour atténuer les effets négatifs que les dispositions institutionnelles actuelles peuvent avoir sur le plan de l'efficacité et de l'équité¹.

Le système de pensions par répartition recouvre, au Portugal, deux grands régimes : le régime des travailleurs du secteur privé, ou régime général, et le régime des travailleurs du secteur public. Avec 2,3 millions de pensionnés et 4,3 millions de cotisants, le régime général est de loin le plus important. Il recouvre trois sous-ensembles.

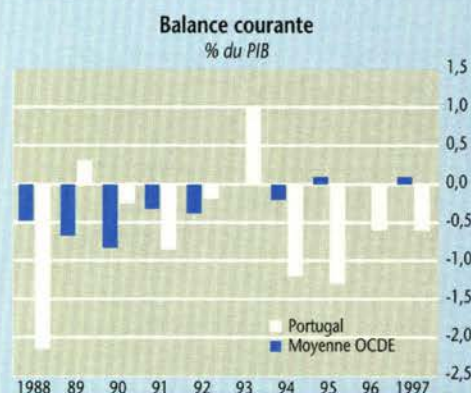
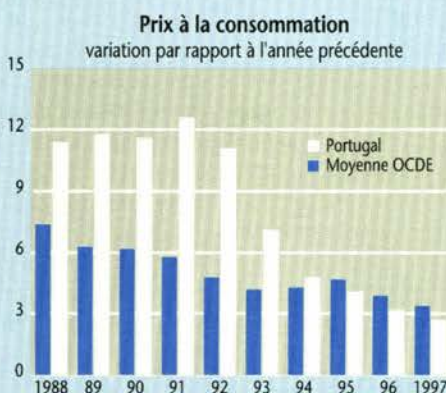
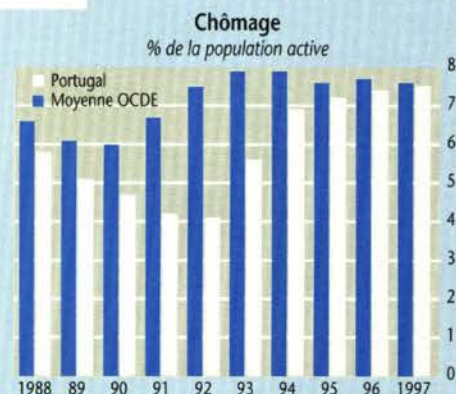
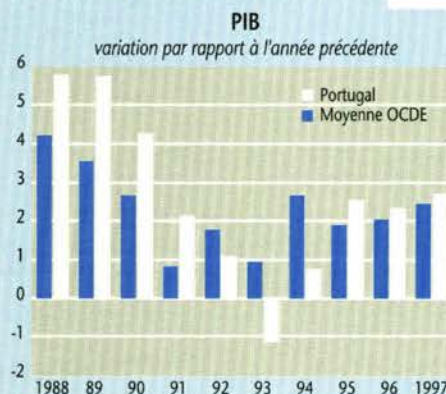
- Le régime contributif général, qui couvre les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants en dehors du secteur public (3,8 millions de per-

sonnes en 1994). Ce dispositif verse des pensions de vieillesse, d'invalidité et de réversion ; des prestations d'assurance en cas de perte temporaire de revenu pour cause de maladie, maladie professionnelle notamment, de maternité ou de chômage ; des prestations d'aide sociale non soumises à condition de ressources. Les dépenses du régime contributif général sont entièrement couvertes par les cotisations de sécurité sociale.

- Le régime d'assurance sociale volontaire, qui couvre les personnes qui ne relèvent pas obligatoirement du régime contributif général (femmes au foyer et Portugais travaillant à l'étranger, par exemple). Les prestations servies par ce dispositif peuvent prendre la forme de pensions de vieillesse, d'invalidité et de réversion, d'un capital décès ou d'allocations familiales.

- Le régime non contributif, qui assure une protection minimale aux personnes qui ne sont couvertes ni par l'un ni par l'autre de ces deux régimes, dont le revenu mensuel est inférieur à une certaine limite et qui se trouvent dans une situation économique et sociale difficile. Outre la pension sociale de vieillesse et d'invalidité, les prestations servies par ce régime, non soumises à condition de ressources, peuvent prendre la forme d'allocations familiales, d'aides aux jeunes et de prestations aux handicapés. Les prestations sont revalorisées une fois l'an par décret gouvernemental. En 1994, 156 000 personnes bénéficiaient d'une

Repères



Flavia Terribile travaille à la branche des études nationales II, département des affaires économiques de l'OCDE.

Source : OCDE

pension et 21 000 percevaient des allocations familiales. Le régime non contributif est financé par des transferts opérés par l'État.

Le régime des salariés du secteur public couvre un million de personnes. Les pensions servies par ce régime sont plus élevées que celles servies par le régime contributif général, bien que les taux de cotisation à la charge des salariés soient analogues. L'État prend en charge la différence entre les cotisations et les dépenses de pensions. Les transferts opérés par le budget financent aussi des prestations d'assurance en cas de perte temporaire de revenu pour cause de maternité, d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Le financement des pensions

Les pensions de vieillesse, d'invalidité et de réversion représentent les deux tiers des dépenses courantes du régime général. Comme dans d'autres pays, les dépenses de pensions ont régulièrement augmenté en proportion du PIB, atteignant, d'après les estimations, 6,1 % en 1994 contre 4,9 % en 1986. Les prestations de pensions servies par le régime contributif général sont fonction des gains antérieurs. Elles sont calculées sur la base du revenu de référence (revenu du cotisant sur une période déterminée avant son départ en retraite) et du nombre d'années de cotisation, par application d'un coefficient fixe d'acquisition des droits. Ce coefficient correspond à un taux linéaire de 2 %, ce qui est beaucoup par rapport à d'autres pays. Le revenu de référence étant le revenu moyen des dix meilleures années au cours des quinze années précédant le départ en retraite, le lien entre les prestations et les cotisations est ténu. Au total, les pensions ne peuvent excéder 80 % du revenu pris en compte.

L'âge de la retraite, dans le régime général, est actuellement de 65 ans pour les hommes et de 63 ans pour les femmes. Au moins quinze années de cotisation sont exigées pour avoir droit à une pension de vieillesse à l'âge de la retraite. Le taux des cotisations représente, au total, 34,75 % du salaire brut, ce qui se décompose en 23,75 % à la charge de l'employeur et 11 % à la charge du salarié. Ce taux global est un des plus élevés en Eu-

1. *Études économiques de l'OCDE : Portugal*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

rope. Il s'applique aux cotisations au titre des pensions, des prestations liées au travail et de l'aide sociale, sans distinction selon le type de risque couvert. Le taux de cotisation est plus faible pour les travailleurs indépendants et pour certaines catégories de salariés. Cependant, le niveau élevé et la structure des cotisations ont sans doute encouragé la fraude et l'évasion fiscales : les arriérés de cotisations s'élevaient à 2,6 % du PIB en 1994. Les montants recouverts sont en général beaucoup plus élevés dans les autres pays pour des taux de cotisation analogues. En 1994, les cotisations, dans le secteur privé, ont représenté au total 7,4 % du PIB, ce qui était suffisant pour couvrir les dépenses du régime contributif général. Les dépenses du régime non contributif, financées par des transferts opérés par l'État, représentaient 1,5 % du PIB.

Afin de réduire l'écart entre cotisations et dépenses dans le secteur privé, le gouvernement a introduit un certain nombre de réformes, en 1994-95, dont on retiendra les éléments suivants :

- révision du mode de calcul de la pension ; la période prise en compte pour le calcul du revenu de référence a été portée de 10 à 15 ans et le coefficient d'acquisition des droits ramené de 2,2 % à 2 %

- relèvement progressif de l'âge de la retraite pour les femmes ; de 62 ans en 1993, il sera porté progressivement à 65 ans en 1999

- réduction du taux de cotisation à la charge des employeurs ; ce taux a été abaissé de 0,75 point de pourcentage et, pour compenser cette mesure, il a été procédé à un relèvement de 1 point du taux de la TVA dont le produit est affecté au financement de la sécurité sociale

- refonte du régime de sécurité sociale pour les travailleurs indépendants

- renforcement des contrôles visant l'admission au bénéfice des prestations invalidité et maladie

- aménagements offerts aux entreprises pour s'acquitter de leurs arriérés de cotisations

- mise en place de contrôles administratifs et rationalisation des méthodes de recouvrement ; le non-versement des cotisations de sécurité sociale constitue désormais un délit passible d'emprisonnement.

Les dispositions du régime de pensions du secteur public sont beaucoup plus généreuses que celles du régime du secteur privé. Pour les salariés embauchés avant septembre 1993, le revenu de référence est le revenu correspondant au der-

Guy Campagne, Campagne



Une population vieillissante exercera des pressions de plus en plus forte sur le système des pensions.

nier mois d'activité. L'âge de la retraite est de 60 ans, contre 65 ans dans le régime général. La durée minimale de cotisation exigée est de cinq ans, contre quinze dans le régime contributif général. Un salarié du secteur public ayant 36 années d'ancienneté perçoit une pension du même montant que le salaire correspondant à son dernier poste, soit un taux de remplacement de 100 %, ce qui est exceptionnel par rapport à d'autres pays. En 1995, les montants versés, par bénéficiaire, au titre des pensions, dans le cadre du régime du secteur public, représentaient plus du double des montants versés dans le cadre du régime contributif général. Les dépenses de pensions du régime du secteur public représentaient 2,7 % du PIB, contre 1,1 % en 1986. >

Portugal

Réformer le système de sécurité sociale



Serge Aitah

Un abaissement des taux de cotisation de sécurité sociale aurait des effets positifs sur la demande de main-d'œuvre

Les cotisations des salariés du secteur public s'élèvent à 10 % de leurs émoluments bruts – 7,5 % au titre des pensions de vieillesse et d'invalidité et 2,5 % au titre de la pension de réversion. Ils acquittent en outre 1 % de leur salaire brut au titre de l'aide médicale. En 1993–95, les cotisations ne couvraient les dépenses de pensions qu'à hauteur de 50 % environ, le reste étant pris en charge par l'État (1,5 % du PIB en 1995). Pour tenter de freiner la progression des dépenses sociales, le gouvernement a revu à la baisse le mode de calcul des pensions du secteur public, en 1993. Les salariés du secteur public embauchés après septembre 1993 sont désormais soumis aux mêmes dispositions que les salariés du secteur privé. Mais, comme à peu près 98 % des salariés du secteur public relèvent actuellement des dispositions anciennes, fort généreuses, les économies résultant de cette harmonisation se-

ront lentes à se concrétiser. On estime qu'il faudra 40 ans pour que l'effet se fasse pleinement sentir.

Arguments pour une réforme

Au cours des dix dernières années, les dépenses de sécurité sociale ont augmenté plus rapidement au Portugal que dans les autres pays de l'OCDE, même si, estimées à 11,8 % du PIB en 1995, elles étaient encore inférieures de 3,5 points à la moyenne pour la zone OCDE. La structure par âge de la population au Portugal n'est pas à l'heure actuelle très différente de la moyenne OCDE, mais des évolutions démographiques défavorables vont sans aucun doute exercer des pressions de plus en plus fortes sur le système. Les simulations montrent qu'en dépit des réformes introduites en 1993–95, l'écart entre les dépenses globales de pensions et les cotisations atteindra 8 ½ % du PIB en 2035, le déficit étant imputable pour près de 6 points au régime général et, pour le reste, au régime du secteur public. D'après les projections, le déficit atteindrait plus de 10 % en 2050. Les dépenses pourraient décliner légèrement par la suite, encore qu'elles resteront élevées. Le taux de cotisation d'équilibre – taux de cotisation qui assure l'équilibre du régime de pensions par répartition – passera de 18 % en 1994 à 25 % en 2020, puis 43 % en 2050. Le régime contributif général lui-même deviendrait déficitaire à partir de 2005, le déficit atteignant 5 % du PIB en 2035.

Étant donné le niveau élevé du taux global de cotisation, la maîtrise des dépenses doit être le principal moyen d'assurer la solvabilité du système. Pour réduire les dépenses futures de pensions tout en préservant l'actuel système par répartition, il faudrait essentiellement agir dans trois directions :

- abaisser le coefficient d'acquisition des droits et lier la pension aux gains sur toute la durée de la vie
- relever l'âge de la retraite
- revenir sur les avantages accordés à certains groupes de travailleurs, en particulier, revoir le mode de calcul – très privilégié – de la pension des salariés du secteur public recrutés avant septembre 1993.

Un abaissement des pensions par rapport aux gains dans une proportion de 10 % équivaldrait

en gros à un relèvement de cinq ans de l'âge de la retraite. Dans les deux cas, le taux de cotisation de nature à assurer l'équilibre du régime de pensions tomberait à 15 % en 2005, après quoi il passerait à environ 18 % en 2020 (contre 25 % dans le scénario de base) et 32 % en 2050 (contre 43 % dans le scénario de base). Le fait d'aligner le taux de remplacement du secteur public sur celui qui prévaut dans le secteur privé ferait tomber le taux de cotisation d'équilibre à 17 % en 2005. Au total, les simulations montrent qu'aucune de ces mesures ne suffirait, à elle seule, à assurer l'équilibre financier du système. Il faut donc agir sur plusieurs plans en même temps.

Les mesures destinées à améliorer la viabilité financière du système de sécurité sociale devraient aussi viser à en renforcer l'efficacité et la transparence. Le principe directeur devrait être d'établir un lien plus étroit entre les cotisations et les prestations. Il faudrait commencer par mieux distinguer entre les prestations liées aux revenus et les prestations d'aide sociale et, en ce qui concerne les cotisations, mieux dissocier les dispositions visant les pensions et celles visant la prise en charge d'autres risques, par exemple la perte à court terme de revenu. Cela impliquerait de nouveaux aménagements en matière de financement : les prestations d'aide sociale, dissociées des prestations liées aux gains, cesseraient de relever du régime contributif général et seraient financées par l'impôt. Une telle mesure devrait permettre un abaissement des taux de cotisation de sécurité sociale, ce qui ne manquerait pas d'avoir des effets positifs sur la demande de main-d'œuvre.


Les taux de cotisation devraient aussi varier selon le risque couvert, de façon à mieux faire percevoir le lien entre les cotisations et les prestations. L'effort de restructuration devrait aussi viser à harmoniser les taux entre les différentes catégories de revenu et à abaisser les cotisations patronales par rapport aux cotisations salariales. Une telle réforme serait de nature à atténuer les distorsions dans l'allocation des ressources et à atténuer les iniquités horizontales, ce qui devrait contribuer à une amélioration de la situation sur le marché du travail à plus long terme. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

• Études économiques de l'OCDE : Portugal, 1996.




Repères




ALLEMAGNE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	-0,4	1,0
Indicateur avancé	avr. 96	0,4	-1,5
Prix à la consommation	avr. 96	0,1	1,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	fév. 96	0,47	-1,57
Taux de chômage	fév. 96	9,0	8,1
Taux d'intérêt	mai 96	3,29	4,59




AUSTRALIE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T1 96	1,9	4,0
Indicateur avancé	mars 96	1,0	-0,6
Prix à la consommation	T1 96	0,4	3,7
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	fév. 96	-1,30	-1,82
Taux de chômage	mars 96	8,5	8,7
Taux d'intérêt	avr. 96	7,55	8,00




AUTRICHE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	0,0	0,3
Indicateur avancé	avr. 96	0,2	1,6
Prix à la consommation	mars 96	0,5	1,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	mars 96	-0,29	-0,65
Taux de chômage	avr. 96	7,2	6,5
Taux d'intérêt	mai 96	3,21	4,66




BELGIQUE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1994		2,2
Indicateur avancé	mars 96	0,7	-4,0
Prix à la consommation	mai 96	-0,2	1,9
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	3,87	4,07
Taux de chômage	avr. 96	9,4	9,3
Taux d'intérêt	avr. 96	3,20	5,32




CANADA

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T1 96	0,3	0,6
Indicateur avancé	avr. 96	0,3	2,8
Prix à la consommation	avr. 96	0,3	1,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T1 96	-3,62	-4,78
Taux de chômage	mars 96	9,3	9,6
Taux d'intérêt	mai 96	4,78	7,50




DANEMARK

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	-0,2	1,4
Indicateur avancé	janv. 96	0,5	-2,3
Prix à la consommation	avr. 96	0,3	2,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 95	-1,63	-0,12
Taux de chômage	avr. 96	8,9	10,1
Taux d'intérêt	avr. 96	3,70	6,80




ESPAGNE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	0,4	2,6
Indicateur avancé	mars 96	0,8	-2,1
Prix à la consommation	avr. 96	0,6	3,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	mars 96	-0,16	-0,85
Taux de chômage	T1 96	22,7	22,8
Taux d'intérêt	mai 96	7,47	9,38




ÉTATS-UNIS

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T1 96	0,6	1,7
Indicateur avancé	avr. 96	0,1	3,6
Prix à la consommation	avr. 96	0,4	2,9
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 95	-31,07	-43,28
Taux de chômage	avr. 96	5,4	5,6
Taux d'intérêt	mai 96	5,36	6,02




FINLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	-0,4	2,3
Indicateur avancé	janv. 96	-1,2	-7,4
Prix à la consommation	avr. 96	0,2	0,7
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	mars 96	0,32	0,28
Taux de chômage	mars 96	16,3	16,2
Taux d'intérêt	mai 96	3,76	5,87



FRANCE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T1 96	1,2	0,9
Indicateur avancé	avr. 96	0,6	-1,0
Prix à la consommation	avr. 96	0,2	2,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 95	3,62	2,57
Taux de chômage	avr. 96	11,9	11,6
Taux d'intérêt	mai 96	3,90	7,47




GRÈCE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1994		1,5
Indicateur avancé	mars 96	-1,3	-1,9
Prix à la consommation	avr. 96	1,3	9,2
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 95	0,17	-0,13
Taux de chômage
Taux d'intérêt	avr. 96	13,30	16,50

Définitions et notes


- Produit intérieur brut** séries en volume corrigées des variations saisonnières sauf Portugal et République tchèque.
- Indicateur avancé** indice composite, fondé sur différents indicateurs de l'activité économique (emploi, ventes, revenus, etc.), qui signale les mouvements cycliques de la production industrielle de six à neuf mois en avance
- Indice des prix à la consommation** mesure les variations dans le temps des prix de vente au détail d'un panier constant de biens et services
- Balance courante** milliards de dollars ; non corrigée des variations saisonnières sauf Australie, Royaume-Uni et États-Unis
- Taux de chômage** % de la population active totale - taux de chômage standardisés(BIT) ; définition nationale pour Autriche, Danemark, Islande, Mexique, République tchèque, Suisse, Turquie ; corrigés des variations saisonnières sauf Turquie
- Taux d'intérêt** taux à trois mois sauf Grèce (douze mois)

Source : Principaux indicateurs économiques, Les éditions de l'OCDE, Paris, juin 1996.




IRLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1994		6,7
Indicateur avancé	mars 96	0,7	1,3
Prix à la consommation	T1 96	0,4	2,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 95	1,56	1,16
Taux de chômage	avr. 96	13,0	12,8
Taux d'intérêt	avr. 96	4,96	6,81




ISLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1995		2,0
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	mai 96	0,6	2,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T1 96	0,00	0,03
Taux de chômage	avr. 96	4,5	5,2
Taux d'intérêt	mai 96	6,50	7,10




ITALIE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	-0,9	2,3
Indicateur avancé	avr. 96	-0,7	-2,6
Prix à la consommation	mai 96	0,4	4,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 95	2,26	2,46
Taux de chômage	T3 95	12,1	10,9
Taux d'intérêt	mai 96	8,92	10,45




JAPON

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	0,9	2,2
Indicateur avancé	avr. 96	0,9	4,6
Prix à la consommation	avr. 96	0,7	0,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	mars 96	12,63	13,80
Taux de chômage	mars 96	3,1	3,0
Taux d'intérêt	avr. 96	0,62	1,55




LUXEMBOURG

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1994		3,3
Indicateur avancé	avr. 96	0,6	-2,7
Prix à la consommation	avr. 96	0,3	1,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	
Taux de chômage	
Taux d'intérêt	




MEXIQUE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	2,5	-6,8
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	avr. 96	2,8	36,9
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 95	-0,46	-7,31
Taux de chômage	avr. 96	5,9	6,0
Taux d'intérêt	mai 96	31,07	54,71




NORVÈGE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	1,1	3,5
Indicateur avancé	oct. 95	0,4	-1,3
Prix à la consommation	avr. 96	0,3	1,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 95	1,16	0,79
Taux de chômage	T4 95	4,3	5,3
Taux d'intérêt	mai 96	4,76	5,67




NOUVELLE-ZÉLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	0,6	2,2
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	T1 96	0,5	2,2
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 95	-0,71	-0,75
Taux de chômage	T4 95	6,1	7,3
Taux d'intérêt	avr. 96	9,22	9,22




PAYS-BAS

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	0,2	1,7
Indicateur avancé	avr. 96	0,2	1,5
Prix à la consommation	avr. 96	0,1	2,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 95	3,57	4,28
Taux de chômage	fév. 96	6,6	7,0
Taux d'intérêt	mai 96	2,70	4,49




PORTUGAL

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 94	1,0	0,1
Indicateur avancé	janv. 96	-0,1	-1,0
Prix à la consommation	mars 96	0,4	2,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 94	-0,94	0,02
Taux de chômage	T4 95	7,1	6,9
Taux d'intérêt	mars 96	7,96	11,02




RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	-5,3	5,0
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	avr. 96	0,7	8,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T1 96	-0,54	-0,22
Taux de chômage	avr. 96	2,9	3,0
Taux d'intérêt	mai 96	11,83	10,36




ROYAUME-UNI

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T1 96	0,4	1,9
Indicateur avancé	avr. 96	-0,3	-1,5
Prix à la consommation	avr. 96	0,7	2,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 95	-3,57	-0,89
Taux de chômage	mars 96	8,3	8,8
Taux d'intérêt	mai 96	6,02	6,72




SUÈDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	-0,4	1,7
Indicateur avancé	mars 96	-0,9	-2,6
Prix à la consommation	avr. 96	0,2	1,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	mars 96	0,68	0,52
Taux de chômage	janv. 96	9,2	9,6
Taux d'intérêt	mai 96	6,19	8,77



SUISSE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	-0,1	-0,2
Indicateur avancé	avr. 96	0,7	3,4
Prix à la consommation	mai 96	-0,3	0,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T1 95	5,83	6,13
Taux de chômage	avr. 96	4,5	4,3
Taux d'intérêt	mai 96	2,00	3,32



TURQUIE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	0,1	6,4
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	avr. 96	6,7	80,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 95	-2,35	0,34
Taux de chômage	T2 95	7,2	8,4
Taux d'intérêt	mai 96	85,68	80,94

NB - les chiffres pour la Hongrie sont en cours de préparation.

Pour référence

Les perspectives économiques de l'OCDE

Les points essentiels

Les divergences conjoncturelles entre les pays de l'OCDE ont persisté au fur et à mesure de l'évolution de leur situation économique : l'économie des États-Unis a connu un «atterrissage en douceur», caractérisé par une croissance durable et une inflation stable ; au Japon, l'activité s'est redressée à la fin de 1995 grâce à l'orientation expansionniste des politiques monétaire et budgétaire et à la correction de l'appréciation excessive du yen enregistrée l'an dernier ; dans les principaux pays européens, la croissance s'est sensiblement ralentie au second semestre du fait de l'affaiblissement de la demande intérieure¹.

A court terme, on devrait assister à une plus grande convergence des performances économiques des principales régions de l'OCDE, avec la poursuite de la croissance aux États-Unis, une reprise plus affirmée au Japon et un redressement de l'activité en Europe (tableau 1). Aux États-Unis, la hausse récente des taux d'intérêt à long terme contribuera à assurer le maintien de la croissance à un rythme soutenable. Au Japon, les taux d'intérêt à court terme demeurent bas et le retour de la valeur du yen à un niveau plus conforme aux paramètres fondamentaux de l'économie a entraîné un réel assouplissement des conditions monétaires. En Europe, les taux d'intérêt à court terme ont sensiblement baissé dans de nombreux pays et les effets négatifs retardés de la poussée

mondiale des taux longs en 1994 et des tensions sur les marchés des changes européens en 1995 se sont dissipés. En outre, la baisse cyclique du niveau des stocks qui a contribué à affaiblir l'économie dans plusieurs pays à la fin de 1995 et au début de 1996 semble avoir touché à son terme. Toutefois, la montée récente des taux longs pourrait freiner l'activité. Hors de la zone OCDE, la croissance devrait être soutenue, plus particulièrement dans les économies dynamiques d'Asie et en Chine, mais aussi, de plus en plus, dans d'autres régions ; les perspectives à l'exportation pour les pays membres restent donc favorables.

La plupart des pays de l'OCDE ont pratiquement atteint l'objectif à moyen terme de stabilité des prix : en 1996, l'inflation devrait être inférieure à 3 % dans 19 pays membres (tableau 2). Il importe que la politique monétaire préserve les acquis obtenus dans ce domaine. L'un des principaux enseignements de la gestion macro-économique au cours des décennies écoulées est que l'objectif primordial de la politique monétaire doit être la réalisation et le maintien de la stabilité des prix : tenter d'effectuer un réglage précis de l'activité économique réelle risque de compromettre cet objectif fondamental. Toutefois, dans une situation caractérisée par une sous-utilisation notable des ressources sur les marchés des biens et services et du travail, un faible risque de tensions inflationnistes et un besoin urgent d'assainissement des finances publiques – situation que semblent connaître certains grands pays d'Europe continen-

tales –, un desserrement judicieux des conditions monétaires pourrait contribuer à accroître la production et l'emploi sans engendrer de pressions inflationnistes. Pour éviter toute perturbation sur les marchés financiers, un tel assouplissement peut être justifié s'il s'inscrit dans un contexte à moyen terme de stabilité des prix. L'amélioration des cadres institutionnels de la politique monétaire – notamment, dans certains pays, une indépendance et une responsabilité accrues de la banque centrale ou un cadre à moyen terme plus explicite pour la politique monétaire – pourrait aider à renforcer et à maintenir sa crédibilité et atténuer le risque de voir une réduction des taux directeurs perturber les taux d'intérêt du marché à moyen et long terme ou exercer inopportunistement une forte pression à la baisse sur les taux de change. A l'inverse, dans les cas où les économies évoluent, et devraient se maintenir à leur rythme potentiel ou très près de celui-ci – situation qui semble exister dans des pays tels que les États-Unis – la banque centrale ne devrait pas hésiter à faire preuve d'un excès de prudence, étant entendu que la politique monétaire agit sur l'économie réelle avec un délai long et variable et que l'on connaît mal l'ampleur de ses effets sur l'activité en termes réels et sur les tensions inflationnistes. Au Japon, la politique monétaire devrait maintenir son orientation expansionniste eu égard à la persistance probable d'un écart marqué entre la production potentielle et la production effective, malgré le raffermissement attendu de la demande intérieure.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, l'impératif macro-économique le plus urgent est l'intensification du processus d'assainissement des finances publiques. Réduire les déficits budgétaires et inverser la hausse des ratios dette/PIB permettrait de rétablir la viabilité des politiques budgétaires, ce qui contribuerait à détendre les taux d'intérêt réels à long terme et à atténuer les tensions persistantes nées du déséquilibre entre politique monétaire et politique budgétaire. Cependant, le rythme de la réduction des déficits dans le court terme dépend en partie de la situation économique actuelle et prévue.

Aux États-Unis, des plans ont été élaborés pour équilibrer le budget d'ici au début de la prochaine décennie, et il importe que le gouvernement et le Congrès poursuivent leur action jusqu'au bout en s'accordant sur les mesures spécifiques qui permettront d'atteindre l'objectif fixé. Étant donné la situation conjoncturelle favorable de l'économie américaine, une mise en œuvre aussi prompt que

¹ *Les perspectives économiques de l'OCDE, n° 59, Les éditions de l'OCDE, Paris, mai 1996.*

1. Variation du volume du PIB dans la zone OCDE

%

	Part dans le total OCDE	Variation par rapport à l'année précédente				
		1991	1994	1995	1996	1997
États-Unis	36,83	3,5	2,0	2,3	2,0	
Japon	14,85	0,5	0,9	2,2	2,4	
Allemagne	8,45	2,9	1,9	0,5	2,4	
France	6,45	2,8	2,2	1,0	2,4	
Italie	6,06	2,2	3,0	1,7	2,3	
Royaume-Uni	5,61	3,8	2,4	2,2	3,0	
Canada	3,25	4,6	2,2	2,1	3,4	
Total/moyenne des 7 pays ci-dessus	81,50	2,8	1,9	1,9	2,3	
Australie	1,73	5,2	3,1	3,1	3,3	
Autriche	0,84	3,0	1,8	0,8	1,5	
Belgique	1,07	2,2	1,9	1,0	2,4	
Danemark	0,56	4,4	2,6	1,1	2,7	
Espagne	3,08	2,1	3,0	2,3	2,7	
Finlande	0,48	4,4	4,2	2,4	3,5	
Grèce	0,62	1,5	2,0	2,2	2,3	
Irlande	0,26	6,4	7,7	6,0	5,0	
Islande	0,03	3,5	2,0	3,6	3,4	
Luxembourg	0,05	3,3	3,7	1,9	3,0	
Mexique	2,73	3,5	-6,8	3,0	4,0	
Norvège	0,49	5,7	3,7	4,2	2,4	
Nouvelle-Zélande	0,29	4,1	2,2	2,7	3,4	
Pays-Bas	1,54	2,7	2,4	1,6	2,6	
Portugal	0,63	0,8	2,5	2,3	2,7	
République tchèque	0,56	2,6	4,8	5,6	5,8	
Suède	0,90	2,6	3,0	1,3	2,0	
Suisse	0,92	1,2	0,7	0,5	1,7	
Turquie	1,71	-5,5	7,3	4,5	5,0	
Total/moyenne des 19 pays ci-dessus	18,50	2,3	1,8	2,5	3,1	
Total OCDE	100,00	2,7	1,9	2,1	2,5	
Amérique du Nord	42,82	3,5	1,5	2,3	2,3	
OCDE Europe	40,32	2,5	2,7	1,6	2,7	
UE	36,60	2,8	2,5	1,4	2,5	
Total/moyenne OCDE moins les États-Unis	63,17	2,2	1,8	1,9	2,7	

Les chiffres en italique sont provisoires.

possible de ces mesures ne présente guère de risque dans le court terme. De fait, prendre des actions concrètes renforcerait la crédibilité de l'assainissement des finances publiques, avec des effets bénéfiques sur les taux d'intérêt réels qui profiteraient aux États-Unis comme au reste du monde. Le Canada a déjà fait des progrès sensibles dans son ambitieux programme de réduction des déficits à un moment où l'activité économique semble reprendre.

part des pays, leur augmentation a largement contribué à la dégradation progressive des positions budgétaires, et au cours des années à venir le vieillissement des populations entraînera une nouvelle poussée sensible des dépenses au titre de certains programmes, en particulier les programmes publics de retraite mais aussi, dans quelques pays, le financement des dépenses de santé par le secteur public. De surcroît, dans nombre de cas, la structure et la générosité des systèmes de

Au Japon, une forte expansion budgétaire discrétionnaire a contribué à soutenir la demande pendant quelque temps, mais les niveaux des déficits et de la dette publique qui en ont résulté sont trop élevés pour être maintenus et devront être corrigés à terme, en particulier à cause du vieillissement démographique qui touchera le Japon plus tôt et avec plus de force que les autres pays. La réduction des déficits devrait s'amorcer bientôt et se dérouler aussi rapidement que le permet la vigueur sous-jacente de la demande intérieure.

Les pays de l'Union européenne doivent s'engager fermement et conjointement à réduire les déficits budgétaires structurels au-delà de 1997 pour les ramener nettement au-dessous de 3 % du PIB. Ces engagements assurant la crédibilité de la politique budgétaire, les gouvernements peuvent faire jouer les stabilisateurs automatiques pour répondre à un fléchissement à court terme de l'activité économique sans remettre en cause le processus de l'union monétaire européenne.

Dans de nombreux pays, les charges fiscales et les distorsions qu'elles entraînent sont déjà élevées. Lorsqu'il en est ainsi, les possibilités de majorer encore les taux d'imposition sont limitées et le fardeau de l'ajustement budgétaire devra donc reposer pour l'essentiel sur une compression des dépenses, et notamment celles relatives aux transferts sociaux. Dans la plu-

transferts sociaux, de même que les impôts nécessaires pour les financer, ont eu pour effet d'affaiblir les incitations économiques, y compris les incitations à travailler, à embaucher et à acquérir des qualifications. L'érosion de l'assiette fiscale et la poussée des dépenses qui en ont résulté ont accentué à leur tour la dégradation budgétaire et la pression sur les taux d'imposition.

Il faudra toutefois veiller à ce que l'assainissement des finances publiques soit réalisé d'une manière équitable et efficiente. Les bienfaits de la croissance économique devront être partagés par tous ; en particulier, il faut continuer de protéger les plus défavorisés pour prévenir l'émergence ou l'aggravation de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La qualité des dépenses publiques demande aussi à être améliorée. Certaines d'entre elles, notamment divers investissements en capital humain et en infrastructure, favorisent les gains de productivité à plus long terme. Les réformes de la structure des dépenses devraient s'inscrire dans une action plus large visant à améliorer les performances d'ensemble du secteur des administrations publiques. La réforme des méthodes de gestion et de prise de décision contribuerait à faire en sorte que les programmes gouvernementaux répondent mieux aux besoins collectifs et que les populations reçoivent les meilleurs services possibles au moindre coût.

Des mesures destinées à réduire le niveau inacceptable du chômage s'imposent d'urgence dans de nombreux pays de l'OCDE (tableau 3), particulièrement en Europe, comme le démontre *L'étude de l'OCDE sur l'emploi*. Même si dans plusieurs pays une partie du chômage a encore un caractère conjoncturel, ce dernier est pour l'essentiel d'origine structurelle et pour le combattre il convient d'accélérer le rythme des réformes structurelles. Celles-ci impliquent notamment les mesures suivantes : réduire les obstacles à l'emploi et à la flexibilité des marchés du travail ; diminuer à la fois les coûts de main-d'œuvre non salariaux (notamment les charges sociales) et les contreincitations générales à travailler en réformant les régimes fiscaux et de redistribution ; renforcer l'efficacité des politiques actives du marché du travail ; favoriser le dynamisme des marchés des biens et services en développant la concurrence, l'esprit d'entreprise et l'innovation.

Des réformes structurelles seront également requises dans de nombreux autres domaines pour

2. L'étude de l'OCDE sur l'emploi : faits, analyse, stratégies. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995 ; L'étude de l'OCDE sur l'emploi : la mise en œuvre de la stratégie. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995 ; La stratégie de l'OCDE pour l'emploi : accélérer la mise en œuvre. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

2. Chômage dans la zone OCDE¹

	Milliers	% de la population active				
	1992	1994	1995	1996	1997	
États-Unis ²	9 611	6,1	5,6	5,5	5,6	
Japon	1 417	2,9	3,1	3,3	3,2	
Allemagne	2 979	9,6	9,4	10,3	10,4	
France	2 600	12,3	11,6	12,1	12,2	
Italie	2 034	11,3	12,0	12,1	12,0	
Royaume-Uni	2 801	9,2	8,2	7,9	7,5	
Canada	1 639	10,4	9,5	9,3	9,0	
Total/moyenne des 7 pays ci-dessus	23 079	7,1	6,8	7,0	6,9	
Australie	922	9,7	8,5	8,7	8,6	
Autriche	193	5,9	5,9	6,2	6,5	
Belgique	435	13,1	13,0	13,2	13,0	
Danemark	318	12,2	10,0	9,2	9,2	
Espagne	2 789	24,2	22,9	22,9	22,7	
Finlande	328	18,4	17,2	16,4	15,5	
Grèce	349	9,6	10,0	10,2	10,4	
Irlande	213	14,2	12,9	12,4	12,2	
Islande	4	4,7	5,0	4,4	4,0	
Luxembourg	3	2,7	3,0	2,9	2,8	
Mexique ³	405	3,7	6,3	6,0	5,5	
Norvège	126	5,4	4,9	4,3	4,1	
Nouvelle-Zélande	169	8,1	6,3	6,2	6,4	
Pays-Bas	336	7,6	7,1	7,0	6,9	
Portugal	186	6,9	7,2	7,4	7,5	
République tchèque	..	3,2	3,0	3,1	3,2	
Suède	234	8,0	7,7	7,6	7,2	
Suisse	96	4,7	4,2	4,2	4,0	
Turquie ⁴	1 662	8,1	7,5	7,7	7,4	
Total/moyenne des 19 pays ci-dessus	8 767	10,0	9,8	9,8	9,5	
Total OCDE	31 846	7,9	7,6	7,7	7,6	
Amérique du Nord	11 655	6,3	6,0	5,9	5,9	
OCDE Europe	17 684	10,8	10,3	10,5	10,4	
UE	15 796	11,6	11,2	11,4	11,3	
Total/moyenne OCDE moins les États-Unis	22 235	8,6	8,4	8,6	8,5	

.. non disponible

Les chiffres en italique sont provisoires.

1. Définitions courantes.

2. Rupture de série à partir de janvier 1994.

3. Données fondées sur l'enquête nationale sur l'emploi urbain.

4. Importantes révisions.

renforcer la croissance à moyen terme de la production et de l'emploi et permettre aux pays de l'OCDE d'exploiter les possibilités offertes par une économie mondiale de plus en plus ouverte. A l'heure actuelle, c'est sur les marchés financiers que la réforme est allée le plus loin. Néanmoins, de nouvelles mesures visant à promouvoir l'effi-

cience des transactions nationales et internationales devraient être conjuguées avec des actions destinées à renforcer la surveillance prudentielle, la concurrence et la protection des consommateurs. Ailleurs, notamment en ce qui concerne la prestation des services publics (mais aussi les marchés du travail), le processus est bien moins avancé, et il subsiste de nombreuses entraves réglementaires à la concurrence intérieure et internationale. De nouvelles initiatives dans ces domaines, accompagnées de mesures de protection pour parer à tout préjudice important du fait des réformes, amélioreraient à moyen terme la flexibilité et les performances de l'économie.

Les économies de la zone OCDE sont de plus en plus étroitement intégrées par suite des progrès technologiques et de la forte croissance des flux d'échanges, de capitaux financiers et d'investissements directs internationaux. Hors zone OCDE, de nombreuses économies parviennent aussi à maturité et jouent un rôle croissant dans les activités commerciales et financières internationales. Ces évolutions, que l'on a résumées par le terme de «mondialisation», continueront d'avoir des conséquences d'une grande portée pour la politique économique. L'assainissement des finances publiques et le maintien d'une inflation faible et stable accroîtront la confiance dans la politique macro-économique et contribueront à stabiliser les marchés financiers mondiaux. Les réformes des marchés du travail et des biens et services permettront aux économies de mieux profiter des possibilités accrues d'échanges et d'investissements à l'échelle internationale. Une approche multilatérale de la réduction des derniers obstacles au commerce et à l'investissement et du règlement des problèmes communs aux économies de l'OCDE

3. Indices implicites de prix de la consommation privée dans la zone OCDE

%

	Variation par rapport à l'année précédente			
	1994	1995	1996	1997
États-Unis	2,4	2,3	2,0	2,3
Japon	0,7	-0,5	-0,4	0,6
Allemagne	2,8	2,0	1,6	1,5
France	2,1	1,6	1,9	1,3
Italie	4,7	5,7	3,9	2,9
Royaume-Uni	2,5	2,6	2,5	2,5
Canada	0,7	1,6	1,4	1,4
Moyenne des 7 pays ci-dessus	2,2	2,0	1,7	1,8
Australie	1,4	2,5	3,0	2,6
Autriche	3,0	2,3	1,9	1,7
Belgique	3,0	1,5	2,1	1,8
Danemark	1,7	1,7	2,2	2,5
Espagne	4,9	4,6	3,5	3,0
Finlande	1,4	1,1	1,5	2,0
Grèce	10,8	9,3	7,8	6,5
Irlande	2,7	2,5	2,3	2,4
Islande	1,6	1,8	2,2	2,9
Luxembourg	1,8	2,0	1,7	1,8
Mexique	6,6	39,1	33,0	17,0
Norvège	1,3	2,4	1,7	2,4
Nouvelle-Zélande	1,3	1,6	1,9	2,0
Pays-Bas	2,4	1,0	1,8	1,8
Portugal	4,8	4,1	3,2	2,7
République tchèque	10,7	9,1	8,4	8,0
Suède	3,1	2,7	1,8	2,8
Suisse	1,0	1,3	0,9	1,3
Turquie	104,1	94,6	70,0	60,0
Moyenne des 19 pays ci-dessus	13,3	16,9	13,6	10,2
Moyenne OCDE	4,3	4,7	3,9	3,4
Moyenne OCDE moins la Turquie	2,5	3,2	2,7	2,4
Amérique du Nord	2,5	4,6	3,9	3,1
OCDE Europe	7,6	6,9	5,4	4,7
OCDE Europe moins la Turquie	3,3	3,0	2,5	2,2
UE	3,3	3,0	2,5	2,2
Moyenne OCDE moins les États-Unis	5,4	6,1	4,9	4,0

Les chiffres en italique sont provisoires.

(et, de plus en plus, aux économies non membres) constitue le meilleur moyen d'élargir encore ces possibilités.

le 30 mai 1996

Publications

avril - juin 1996

Bon de commande en fin de numéro

Économie

Études économiques de l'OCDE

Corée

mai 1996

(10 96 39 2) ISBN 92-64-24888-9, 184 p.

Nouvelle-Zélande

mai 1996

Voir Hannes Suppanz, «Nouvelle-Zélande : la réforme du secteur public», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 200, juin-juillet 1996.

(10 96 28 2) ISBN 92-64-24877-3, 212 p.

Royaume-Uni

mai 1996

(10 96 28 2) ISBN 92-64-24874-9, 170 p.
France : FF110 ; autres pays : FF145 US\$26 DM40
ISSN 0304-3363

Abonnement 1996 :

France : FF1 600 ; autres pays : FF1 750 US\$385 DM550

Également disponibles sous forme de livre électronique.

Coup d'œil

sur les économies de l'OCDE
Indicateurs structurels

mai 1996

Combien y a-t-il de voitures par habitant en Espagne ? Quelles sont les conditions d'admission au régime d'assurance-chômage au Canada ? Quelle a été, au cours des dernières décennies, l'évolution de la consommation finale totale d'énergie dans les pays de l'OCDE ? Où en est la privatisation des entreprises de télécommunications dans divers pays de l'OCDE ? Cette publication répond à ces questions et à bien d'autres concernant la structure économique et l'action gouvernementale dans la zone OCDE et leur évolution dans le temps. Elle présente un large éventail de données utiles et fiables dans des domaines aussi divers que le marché du travail, le système bancaire, la réglementation et la concurrence, les dépenses et les finances publiques, les services sociaux, l'agriculture, l'énergie et l'environnement, ainsi que des indicateurs généraux sur les niveaux de vie.

(11 96 01 2) ISBN 92-64-24805-6, 144 p.

France : FF150 ; autres pays : FF195 US\$39 DM57

Également disponible sous forme de livre électronique.

Perspectives économiques
de l'OCDE - n° 59, juin 1996

juin 1996

Voir pp. 41-43 de ce numéro de **l'Observateur de l'OCDE**.

(12 95 59 2) ISBN 92-64-24713-0, 255 p.

France : FF145 ; autres pays : FF180 US\$35 DM55

ISSN 0304-3274

Abonnement 1996 :

France : FF250 ; autres pays : FF300 US\$60 DM90

Également disponible sur disquette, bande magnétique et sous forme de livre électronique.

Revue économique de l'OCDE

n° 25, 1995/II

mai 1996

La libéralisation financière améliore-t-elle le bien-être général ? Les avantages d'une meilleure allocation des ressources et d'une augmentation de l'efficacité dans le secteur financier doivent être mis en balance avec les éventuels effets de la déréglementation sur la stabilité financière. Quelle est dans la zone OCDE l'incidence des réformes réglementaires et des privatisations sur le renforcement de la concurrence dans le secteur des services ? Sont notamment étudiés : la distribution, la construction, les transports routiers, les télécommunications et les services aériens.

Quelle a été l'évolution des taux d'intérêt réels à long terme en fonction des déterminants économiques à long terme et des dynamiques à court terme depuis le début des années 80 dans 17 pays de l'OCDE ? Une difficulté majeure dans le processus de transition des pays d'Europe centrale et orientale est la mise en place de l'infrastructure légale nécessaire au fonctionnement des marchés. Quelles sont les conséquences macro-économiques de changements de rythme de croissance de la productivité tendancielle des facteurs de production dans les principales économies de l'OCDE ?

(13 95 25 2) ISBN 92-64-24715-7, 192 p.

France : FF150 ; autres pays : FF180 US\$38 DM53

ISSN 0255-0830

Abonnement 1996 :

France : FF250 ; autres pays : FF270 US\$49 DM94

CCET (Centre pour la coopération
avec les économies en transition)

Indicateurs économiques
à court terme - économies
en transition

Sources et définitions

mai 1996

(07 96 05 3), bilingue, 370 p.

ISBN 92-64-04838-3

France : FF180 ; autres pays : FF235 US\$46 DM68

Les 10 meilleures ventes

- L'accès au marché après le cycle d'Uruguay
Perspectives sur l'investissement, la concurrence
et la technologie**
(22 96 01 2) ISBN 92-64-24823-4, avril 1996, 272 p.
France : FF190 ; autres pays : FF245 US\$48 DM72
- Mesurer le capital humain
Vers une comptabilité du savoir acquis**
(91 96 03 2) ISBN 92-64-24778-5, mars 1996, 126 p.
France : FF110 ; autres pays : FF145 US\$29 DM41
- Études économiques de l'OCDE
Pays-Bas**
(10 96 21 2) ISBN 92-64-24727-7, avril 1996, 166 p.
France : FF110 ; autres pays : FF145 US\$26 DM40
- Études économiques de l'OCDE
Nouvelle-Zélande**
(10 96 28 2) ISBN 92-64-24877-3, mai 1996, 212 p.
France : FF110 ; autres pays : FF145 US\$26 DM40
- Examens de l'OCDE sur l'investissement direct
étranger
Suisse**
(21 95 53 2) ISBN 92-64-24817-X, avril 1996, 90 p.
France : FF90 ; autres pays : FF115 US\$20 DM37
- Services : Statistiques sur les échanges
internationaux 1970-1993**
(30 96 04 3) ISBN 92-64-04836-7, bilingue, avril 1996, 500 p.
France : FF270 ; autres pays : FF340 US\$67 DM98
- Le service public de l'emploi
Danemark, Finlande, Italie**
(81 96 04 2) ISBN 92-64-24777-7, avril 1996, 232 p.
France : FF190 ; autres pays : FF245 US\$50 DM72
- Intégrer les services pour les enfants à risque
Danemark, France, Pays-Bas, Royaume-Uni (Angleterre
et pays de Galles) et Suède**
(96 96 02 2) ISBN 92-64-24791-2, avril 1996, 102 p.
France : FF65 ; autres pays : FF85 US\$17 DM25
- Politiques du marché du travail en Suisse**
(81 96 05 2) ISBN 92-64-24788-2, avril 1996, 204 p.
France : FF170 ; autres pays : FF220 US\$44 DM64
- Recherche en matière de routes et de transports routiers
Logistique intégrée avancée pour le transport
de marchandises**
(77 96 01 2) ISBN 92-64-24802-1, avril 1996, 198 p.
France : FF220 ; autres pays : FF285 US\$58 DM83

Comptes nationaux de la Bulgarie Sources, méthodes et estimations

avril 1996

(14 96 03 2) ISBN 92-64-24819-6, 188 p.
France : FF200 ; autres pays : FF260 US\$52 DM75

Alimentation, agriculture, pêcheries

Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays de l'OCDE

Suivi et évaluation 1996

• Résumé et conclusions
• Rapport principal

mai 1996

Cette publication décrit et évalue les principales évolutions des politiques, des marchés et des échanges agricoles des pays de l'OCDE. Si certains progrès ont été réalisés dans la réforme des politiques agricoles, avec un recours plus limité aux mesures de soutien des prix du marché, le soutien global au secteur agricole des pays de l'OCDE est demeuré élevé. L'évaluation s'appuie sur des estimations des équivalents subvention à la production et à la consommation pour les pays de l'OCDE. L'accord issu du cycle des négociations d'Uruguay, entré en vigueur en 1995, a commencé à contribuer au processus de réforme des politiques agricoles sur le plan intérieur ainsi qu'à la réduction des barrières aux échanges. Le rapport principal présente une analyse détaillée des évolutions récentes des politiques agricoles et des politiques connexes, sur fond de croissance économique lente et de prix élevés des produits agricoles. Il inclut également une évaluation de l'évolution des politiques de soutien des pays de l'OCDE à plus long terme, depuis 1986-88.

(51 96 03 2) ISBN 92-64-24868-4, 52 p. et 254 p.
France : FF240 ; autres pays : FF310 US\$62 DM90

Statistiques agricoles

Comptes économiques de l'agriculture

Édition 1996

mai 1996

(51 96 02 3), bilingue, 252 p.
ISBN 92-64-04833-2

France : FF200 ; autres pays : FF260 US\$51 DM76

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays en transition

Suivi et évaluation 1996

mai 1996

Dans les PECO, la stabilisation macro-économique et la forte croissance économique en 1995 ont créé les conditions favorables à une poursuite de la restructuration et de la privatisation du secteur agro-alimentaire. La production végétale a progressé sensiblement dans la plupart des PECO et, d'une manière générale, les exportations agricoles se sont redressées. Dans un certain nombre de pays cependant, les importations se sont même développées plus rapidement. En 1995, la tendance était à l'augmentation du soutien intérieur à l'agriculture.

Le secteur agricole dans certains NEI, et en particulier dans la Fédération de Russie, n'a pas montré de signes de stabilisation macro-économique. La production agricole brute (PAB) a continué à reculer dans la plupart des NEI et le processus de restructuration et de privatisation a connu un rythme lent. Cependant le ciseau des prix pour les producteurs s'est atténué en 1995, reflétant ainsi un resserrement de l'écart entre les prix à la production et les prix des intrants.

La Chine, malgré le niveau record de ses récoltes en 1995, est passée d'une situation de petit exportateur net de céréales à celle d'un des plus grands importateurs nets mondiaux de céréales. Les importations étaient nécessaires au maintien du taux de croissance élevé du secteur de l'élevage et pour freiner l'augmentation des prix intérieurs des céréales.

Pays examinés : Albanie, Bélarus, Bulgarie, Chine, République tchèque, Estonie, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie, République slovaque, Slovaquie, Ukraine.

(14 96 07 2) ISBN 92-64-24818-8, 248 p.
France : FF150 ; autres pays : FF195 US\$38 DM57

Développement et aide

Centre de développement de l'OCDE

L'opinion publique et le développement international

Sous la direction de Colm Foy et Henry Helmich

mai 1996

(41 96 04 2) ISBN 92-64-24865-X, 202 p.

France : FF145 ; autres pays : FF190 US\$57 DM55

Répertoire des organisations non gouvernementales

actives dans le domaine du développement durable

Tome I : Europe

juin 1996

(40 96 01 3), bilingue, 800 p.

ISBN 92-64-04839-1

France : FF590 ; autres pays : FF710 US\$139 DM207

Également disponible sur CD-ROM.

Série des examens en matière de coopération pour le développement

Norvège n° 14 1996

mai 1996

Au cours de l'année 1996, des examens de politique en matière de coopération pour le développement sont prévus pour les membres du CAD suivants : Australie, Autriche, France, Italie, Nouvelle-Zélande, Portugal, Suède et Suisse.

(43 96 07 2) ISBN 92-64-24821-8, 68 p.

France : FF65 ; autres pays : FF85 US\$17 DM25

Développement territorial

Irlande

Partenariats locaux et innovation sociale

mai 1996

L'accroissement du chômage de longue durée et de l'exclusion sociale a conduit les autorités irlandaises à encourager les initiatives de développement local. L'instauration de partenariats urbains et ruraux dans les zones les plus défavorisées est au cœur de cette stratégie. Ces partenariats exercent une influence croissante sur les activités et les dépenses des organes de l'administration nationale opérant dans leur région. Leurs méthodes de programmation sont indépendantes des structures de gestion publique et leur caractère d'emblée novateur suggèrent qu'ils pourraient finalement inspirer une réforme des structures de l'administration publique. Ce qui contribuerait à renforcer les liens, actuellement relâchés, entre les autorités centrales et les groupes sociaux marginalisés. Jusqu'à quel point ces méthodes permettent-elles de lier les politiques économiques et sociales et ainsi d'atténuer les divisions et l'exclusion dans la société irlandaise ? Telle est la question-clé soulevée par ce rapport.

(04 96 05 2) ISBN 92-64-24878-1, 116 p.

France : FF140 ; autres pays : FF180 US\$36 DM53

Les aménités pour le développement rural

Exemples de politiques

juin 1996

(04 96 03 2) ISBN 92-64-24814-5, 130 p.
France : FF120 ; autres pays : FF155 US\$30 DM45

Réconcilier l'économique et le social

Vers une économie plurielle

juin 1996

Si l'on redéfinissait l'économie en termes d'économie plurielle, à quoi ressemblerait-elle et quelles en seraient les conséquences pour l'action des pouvoirs publics ? Cette publication rassemble des contributions d'experts qui adoptent une approche prospective et pluridisciplinaire, en intégrant dans la notion d'économie à la fois des activités à but lucratif et à but non lucratif, des activités commerciales et non commerciales. L'ambition de ce titre est de définir un cadre économique plus large, privilégiant davantage la cohésion sociale dans l'élaboration de la politique économique.

(04 96 01 2) ISBN 92-64-24803-X, 240 p.

France : FF190 ; autres pays : FF 245 US\$50 DM72

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

Politiques et problèmes régionaux en République tchèque et en République slovaque

juin 1996

(14 96 09 2) ISBN 92-64-24828-5, 143 p.

France : FF120 ; autres pays : FF 155 US\$30 DM45

Échanges

CCET (Centre pour la coopération avec les économies en transition)

Politique commerciale et processus de transition

mai 1996

Quels sont les principaux défis de politique commerciale rencontrés par les économies en transition dans la période suivant la conclusion des négociations du cycle d'Uruguay ? Cette publication, constituée des documents et études présentés lors d'un atelier sur « Les problèmes commerciaux durant le processus de transition », organisé à Saint-Petersbourg, présente les réponses apportées à ces questions par des spécialistes et des représentants gouvernementaux. Le lecteur y trouvera également ici un aperçu sur certaines questions importantes de politique commerciale, telles que les problèmes spécifiques de dumping et les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'initiatives

de coopération économique régionale.
(14 96 08 2) ISBN 92-64-24866-8, 276 p.
France : FF190 ; autres pays : FF245 US\$49 DM72

Éducation, enseignement

**PEB – Programme de l'OCDE
pour la construction et l'équipement
de l'éducation**

Diversifier les utilisations des établissements scolaires

juin 1996
Beaucoup de villes et de villages manquent de locaux adaptés à l'enseignement des adultes et à la formation continue, à la garde des enfants et à des activités culturelles, sportives et de loisir. Pourtant, des milliers de bâtiments scolaires restent fermés pendant les vacances et les fins de semaine. Comment utiliser de façon plus efficace ces locaux coûteux et précieux ? Quelles précautions faut-il prendre pour que leur fonction principale ne soit pas compromise ? Ce rapport analyse les termes de ce débat et présente des exemples parlants d'expériences novatrices dans les pays de l'OCDE.
(95 96 04 2) ISBN 92-64-24880-3, 35 p.
France : FF45 ; autres pays : FF60 US\$12 DM17

Apprendre à tout âge Réunion du comité de l'éducation au niveau ministériel, 16-17 janvier 1996

mai 1996
Voir l'Observateur de l'OCDE, n° 199,
avril-mai 1996.
(91 96 06 2) ISBN 92-64-24815-3, 362 p.
France : FF195 ; autres pays : FF255 US\$50 DM74

Emploi et affaires sociales

Documents OCDE

Job Creation and Loss Analysis, Policy, and Data Development

juin 1996
En anglais uniquement.
(81 96 01 1) ISBN 92-64-14883-3, 159 p.
France : FF80 ; autres pays : FF105 US\$20 DM30

Énergie

AIE (Agence internationale de l'énergie)

Statistiques trimestrielles : électricité, charbon, gaz et pétrole 1995

avril 1996
(60 96 01 3), bilingue, 360 p.
ISBN 92-64-04755-7
France : FF285 ; autres pays : FF350 US\$70 DM100
ISSN 1025 9988

Energy Prices and Taxes Fourth Quarter 1995

avril 1996
En anglais uniquement.
(62 96 02 1) ISBN 92-64-14732-2, 366 p.
France : FF270 ; autres pays : FF350 US\$60 DM105
ISSN 0256-2332
Abonnement 1996 :
France : FF960 ; autres pays : FF1 150 US\$230 DM330
Également disponible sur disquette et bande magnétique.

Asia Gas Study

En anglais uniquement.
avril 1996
(61 96 07 2) ISBN 92-64-14824-8, 182 p.
France : FF250 ; autres pays : FF325 US\$64 DM95

Climate Change Policy Initiatives 94/95 Update Vol 2 Selected non-IEA Countries

En anglais uniquement.
juin 1996
(61 96 11 1) ISBN 92-64-14871-X, 130 p.
France : FF160 ; autres pays : FF210 US\$41 DM61

Energy Policies of IEA Countries France 1996 Review

avril 1996
En anglais uniquement.
(61 96 08 1) ISBN 92-64-14825-6, 122 p.
France : FF160 ; autres pays : FF210 US\$40 DM60

Energy Policies of IEA Countries Spain 1996 Review

En anglais uniquement.
juin 1996
(61 96 14 1) ISBN 92-64-14882-5, 128 p.
France : FF170 ; autres pays : FF 220 US\$44 DM64

Energy Policies of Slovenia 1996 Survey

En anglais uniquement.
mai 1996
(61 96 10 1) ISBN 92-64-14870-1, 120 p.
France : FF180 ; autres pays : FF235 US\$46 DM68

Energy Policies of Ukraine 1996 Survey

En anglais uniquement.
mai 1996
(61 96 09 1) ISBN 92-64-14826-4, 200 p.
France : FF350 ; autres pays : FF440 US\$86 DM127

Factors Affecting the Take-up of Clean Coal Technologies

Overview Report

En anglais uniquement.
juin 1996
(61 96 12 1) ISBN 92-64-14872-8, 72 p.
France : FF120 ; autres pays : FF155 US\$31 DM45

The Role of IEA Governments in Energy

juin 1996
En anglais uniquement.
(61 96 13 1) ISBN 92-64-14890-6, 352 p.
France : FF380 ; autres pays : FF475 US\$94 DM138

New Electricity 21 Designing a Sustainable Electric System for the Twenty-first Century

En anglais uniquement.
juin 1996
(61 96 16 1) ISBN 92-64-14894-9, 912 p.
France : FF620 ; autres pays : FF745 US\$147 DM217

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)
Documents OCDE

Characterisation of Long-term Geological Changes for Disposal Sites Proceedings of an NEA Workshop Paris, France, 19-21 September 1996

Disposal of Radioactive Waste
En anglais uniquement.
mai 1996
(66 96 06 1) ISBN 92-64-14829-9, 164 p.
France : FF155 ; autres pays : FF200 US\$40 DM59

Données sur l'énergie nucléaire 1996

mai 1996
(66 96 08 3), bilingue, 42 p.
ISBN 92-64-04840-5
France : FF95 ; autres pays : FF125 US\$24 DM36

Évolution des établissements de recherche nucléaire

juin 1996
(66 96 04 2) ISBN 92-64-24781-5, 220 p.
France : FF270 ; autres pays : FF340 US\$68 DM98

Les charges financières futures liées aux activités nucléaires

avril 1996
Cette publication est la première étude internationale d'envergure sur les politiques et les plans mis en œuvre dans les pays membres de l'AEN pour déterminer et financer les charges futures liées à l'exploitation et au déclassement des installations nucléaires. Elle analyse des activités nucléaires telles que l'exploitation minière et le traitement de l'uranium, les services rattachés au cycle du combustible, la production d'électricité, le retraitement, la gestion des

déchets, les centres de recherche et la production d'isotopes.
(66 96 05 2) ISBN 92-64-24795-5, 98 p.
France : FF160 ; autres pays : FF210 US\$42 DM60

Uranium 1995 Ressources, production et demande

mai 1996
(66 96 07 2) ISBN 92-64-24875-7, 362 p.
France : FF350 ; autres pays : FF440 US\$86 DM127

Droit nucléaire Bulletin 57/juin 1996

juin 1996
(67 96 57 2) ISBN 92-64-24727-0, 80 p.
France : FF140 ; autres pays : FF170 US\$35 DM50
ISSN 1016-4995
Abonnement 1996 :
France : FF240 ; autres pays : FF290 US\$58 DM88

Environnement

Préserver la diversité biologique

Les incitations économiques
juin 1996
Voir James Tobey, «La biodiversité et les incitations économiques», l'Observateur de l'OCDE, n° 198, février-mars 1996.
(97 96 05 2) ISBN 92-64-24807-2, 176 p.
France : FF150 ; autres pays : FF195 US\$39 DM57

Septième addendum aux lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques, avril 1996

mai 1996
(97 96 53 2) ISBN 92-64-24876-5, 46 p.
France : FF80 ; autres pays : FF105 US\$21 DM30

Également disponible sur CD-ROM.

Documents OCDE

Subsidies and Environment Exploring the Linkages

mai 1996
En anglais uniquement.
(97 96 08 1) ISBN 92-64-14822-1, 218 p.
France : FF130 ; autres pays : FF170 US\$33 DM49

Finances, fiscalité, entreprises, investissements

Annuaire des statistiques
d'assurance
1987-1994
Edition 1996

mai 1996
(21 96 04 3), bilingue, 252 p.
ISBN 92-64-04834-0
France : FF290 ; autres pays : FF365 US\$72 DM106

Comptes financiers des pays de l'OCDE

Allemagne 1979-1994 Statistiques financières de l'OCDE Partie 2

mai 1996
(20 95 28 3), bilingue, 44 p.
ISBN 92-64-04843-X
France : FF50 ; autres pays : FF65 US\$12 DM20
ISSN 0304-3371
Abonnement 1995 :
France : FF1 700 ; autres pays : FF 870 US\$340 DM600
Également disponible sur disquette.

Dépenses fiscales Expériences récentes

juin 1996
(23 96 02 2) ISBN 92-64-24879-X, 126 p.
France : FF150 ; autres pays : FF195 US\$39 DM57

Documents OCDE

International Trade in Professional Services Assessing Barriers and Encouraging Reform

En anglais uniquement.
juin 1996
(21 96 07 1) ISBN 92-64-14873-6, 316 p.
France : FF230 ; autres pays : FF300 US\$59 DM78

La privatisation en Asie, Europe et Amérique latine

juin 1996
(21 96 06 2) ISBN 92-64-24665-7, 200 p.
France : FF200 ; autres pays : FF260 US\$50 DM75

Documents OCDE

Regionalism and its Place in the Multilateral Trading System

En anglais uniquement.
mai 1996
(22 96 02 2) ISBN 92-64-14831-0, 266 p.
France : FF180 ; autres pays : FF235 US\$46 DM68

Rentabilité des banques Comptes des banques 1985-1994

mai 1996
(21 96 05 3), bilingue, 196 p.
ISBN 92-64-04837-5
France : FF220 ; autres pays : FF285 US\$56 DM83
Également disponible sur disquette.

Industrie, science et technologie

Documents OCDE

Gene Delivery Systems A State-of-the-Art Review

juin 1996

Avant-propos et résumé en français.
(93 96 04 1) ISBN 92-64-14887-6, 350 p.
France : FF230 ; autres pays : FF300 US\$59 DM87

Documents OCDE

Wider Application and Diffusion of Bioremediation Technologies

The Amsterdam '95 Workshop
juin 1996
Résumé et conclusions en français.
(93 96 03 1) ISBN 92-64-14869-8, 456 p.
France : FF290 ; autres pays : FF365 US\$72 DM106

L'étude de l'OCDE sur l'emploi

Technologie, productivité et création d'emplois vol. 1 Synthèse et conclusions vol. 2 Rapport analytique

mai 1996
La technologie et la croissance de la productivité sont aujourd'hui au cœur des problèmes d'emploi dans les pays de l'OCDE. A long terme, le savoir, et tout particulièrement le savoir technologique, constitue le principal moteur de la croissance économique et de l'amélioration de la qualité de vie. Mais le processus de progrès technique, qu'on peut caractériser comme une «destruction créatrice», ne va pas sans heurts. Il requiert en effet l'adaptation des structures économiques, des comportements et de la répartition des ressources entre secteurs, entreprises et professions. Même si les avantages sont bien supérieurs aux coûts, les entreprises et les individus en bénéficient de façon inégale.

Le défi politique majeur consiste à stimuler la productivité et la croissance en développant les activités économiques à forte intensité de connaissances, tout en préservant la cohésion sociale. Ce rapport identifie un certain nombre de conséquences pour les politiques gouvernementales et formule des recommandations sur ce thème complexe et crucial.

(92 96 06 2) ISBN 92-64-24881-1, 28 p. + 294 p.
France : FF195 ; autres pays : FF255 US\$50 DM74

Industrie sidérurgique 1994 Édition 1996

juin 1996
(58 96 01 3), bilingue, 50 p.
ISBN 92-64-04842-1
France : FF100 ; autres pays : FF130 US\$26 DM38

Les dépenses en recherche et développement dans l'industrie 1973-93 Édition 1996

juin 1996
55 tableaux.

(70 96 03 3), bilingue, 300 p.
ISBN 92-64-04746-6
France : FF250 ; autres pays : FF325 US\$65 DM94

Principaux indicateurs de la science et de la technologie 1996/1

juin 1996
(94 96 01 3), bilingue, 78 p.
ISBN 92-64-04752-2
France : FF130 ; autres pays : FF160 US\$32 DM49
ISSN 1011-792X
Abonnement 1996 :
France : FF230 ; autres pays : FF280 US\$55 DM85
Également disponible sur disquette.

République de Corée Politiques nationales de la science et de la technologie

mai 1996
Voir Jean-Éric Aubert, «La science et la technologie en Corée», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 200, juin-juillet 1996.
(92 96 04 2) ISBN 92-64-24793-9, 174 p.
France : FF150 ; autres pays : FF195 US\$39 DM57

Statistiques des structures industrielles Édition 1996

juin 1996
313 tableaux.
(70 96 04 3), bilingue, 415 p.
ISBN 92-64-04835-9
France : FF340 ; autres pays : FF425 US\$84 DM124
Également disponible sur disquette.

Transports

CEMT (Conférence européenne des ministres des transports)

Access to European Transport Markets

En anglais uniquement.
juin 1996
(75 96 02 1) ISBN 92-821-1213-6, 150 p.
France : FF80 ; autres pays : FF105 US\$20 DM30

Transports : à problèmes nouveaux, solutions nouvelles 13ème symposium international sur la théorie et la pratique dans l'économie des transports

mai 1996
Cette publication présente les vingt rapports introductifs rédigés par des spécialistes pour le symposium ainsi qu'une synthèse complète des débats. Ces débats, qui réunissaient plus de 300 participants, ont permis d'esquisser des solutions qui vont bien au-delà du cadre de réflexion traditionnel qui prévaut en matière d'économie des transports.
(75 96 03 2) ISBN 92-821-2212-3, 724 p.
France : FF450 ; autres pays : FF565 US\$112 DM164

Offres d'emploi

Secrétariat de l'OCDE, Paris

L'OCDE cherche régulièrement des candidats pour des postes dans les domaines suivants :

- administration publique
- balance des paiements
- comptes nationaux
- économie agricole
- économie du développement
- économie de l'énergie
- économie de l'industrie
- économie du travail
- économie monétaire
- économétrie
- environnement
- études urbaines
- fiscalité
- ingénierie nucléaire
- macro-économie
- physique nucléaire
- sciences de l'éducation
- affaires sociales
- statistiques
- informatiques et communication

Qualifications :

diplôme universitaire pertinent, expérience professionnelle de deux ou trois ans minimum, excellente connaissance d'une des deux langues officielles de l'Organisation (anglais et français) et aptitude à bien rédiger dans cette langue.

Engagement initial :

deux ou trois ans.

Traitement annuel de base :

de FF 377 000 (administrateur) et de FF 438 000 (administrateur principal), à quoi s'ajoutent des allocations selon la situation de famille et le lieu de recrutement. Les postes sont ouverts aux candidats ressortissants des pays membres de l'OCDE. Dans le cadre de sa politique d'égalité des chances, l'OCDE encourage les femmes à faire acte de candidature. Adresser les candidatures en anglais ou en français (indiquer domaine de spécialisation et joindre *curriculum vitae*) avec la mention «OBS» à :

Service du personnel
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16
France

Où obtenir les publications de l'OCDE

FRANCE

OCDE

Commandes par correspondance :
2, rue André-Pascal
75775 Paris cedex 16
Tél. 33 (0)1 45 24 81 67
Téléfax : 33 (0)1 49 10 42 76
Messagerie : sales@oecd.org
Internet : http://www.oecd.org

Librairie de l'OCDE :
33, rue Octave-Fuillet
75016 Paris
Tél. 33 (0)1 45 24 81 81
33 (0)1 45 24 19 50

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE Bonn
August-Bebel-Allee 6
57135 Bonn
Tél. (0228) 959.12.15
Téléfax : (0228) 959.12.18
Internet : http://www.oecd.org/bonn

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
Washington, D.C. 20036-4922
Tél. (202) 785 6323
Téléfax : (202) 785 0350
Messagerie : usas@ocd.usa.org
Internet : http://www.oecdus.org

JAPON

Centre de l'OCDE Tokyo
Landic Akasaka Building
2-5-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107
Tél. (81.3) 3586 2016
Téléfax : (81.3) 3584 7929
Internet : http://www.oecdtoyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE Mexico
Edificio INFOTEC
Av. San Fernando n° 37
Col. Torreloma Guerra
Tlalpan C.P. 14050
Mexico D.F.
Tél. (525) 528.10.38
Téléfax : (525) 606.13.07
Messagerie : ocd@mex.net.mx
Internet : http://rin.net.mx/ocde/

AUSTRALIE

D.A. Information Services
648 Whitehorse Road
Mitcham, Victoria 3132
Tél. (03) 9210 7777
Téléfax : (03) 9210 7788
Internet : http://www.dadirect.com.au

AUTRICHE

Gerold & Company
Graben 31
Wien I
Tél. (0222) 533 50 14
Téléfax : (0222) 512 47 31 29

BELGIQUE

Jean De Lannoy
Avenue du Roi/Koningslaan, 202
1190 Bruxelles
Tél. (02) 538 51 69
Téléfax : (02) 538 08 41
Messagerie : jean.de.lannoy@infoboard
Internet : http://www.jean-de-lannoy.be

Jean De Lannoy
Rue des Chevaliers/Riddersstraat, 4
1050 Bruxelles

CANADA

Renouf Publishing Company Ltd
5369 Camotek Road
Ottawa, ONT K1J 9J3
Tél. (613) 745 2655
Téléfax : (613) 745 7650
Internet : http://fox.nstn.ca/~renouf/

Magasins :
71½ Spares Street
Ottawa, ONT K1P 5R1
Tél. (613) 238 8985
12 Adelaide Street West
Toronto, ONT M5H 1L6
Tél. (416) 363 3171
Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6
Tél./Téléfax : (418) 658 3763
Messagerie : liberte@medsom.qc.ca

Federal Publications Inc.
165 University Avenue, Suite 701
Toronto, ONT M5H 3B8
Tél. (416) 860 1611
Téléfax : (416) 860 1608
Internet : http://www.fedpubs.com/fedpubs

Les Publications Fédérales
1185 Université
Montréal, QC H3B 3A7
Tél. (514) 954 1633
Téléfax : (514) 954 1635

CHINE

China National Publications
Import and Export Corporation
Serials Department
16 Gongti E. Road, Chaoyang District
Beijing 100020
Tél. (10) 6506 6688 poste 8402
(10) 6506 3101

Swinson Book Co. Ltd
Astoria Bldg. 3F
34 Ashley Road, Tsimsatsui
Kowloon, Hong-Kong
Tél. 2376 2062
Téléfax : 2376 0685

CORÉE

Kyobo Book Centre Co. Ltd
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul
Tél. 82-2-397-3479
Téléfax : 735.00.30

DANEMARK

Munksgaard Book and Subscription Service
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148
1016 København K
Tél. (33) 12 85 70
Téléfax : (33) 12 93 87
Messagerie : subscription.service@mail.munksgaard.dk
Internet : http://www.munksgaard.dk

J.H. Schultz Information A/S
Herstedvang 12,
2620 Albertslund
Tél. 43 63 23 00
Téléfax : 43 63 19 69
Messagerie : s-info@tinet.uni-c.dk

ÉGYPT

The Middle East Observer
41 Sherif Street
Le Caire
Tél./Téléfax : (2) 393 9732
Messagerie : fouda@saficom.com.eg

ESPAGNE

Mundi-Pressa Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001
Tél. (91) 431 33 99
Téléfax : (91) 575 39 98
Messagerie : libreria@mundiprensa.es
Internet : http://www.mundiprensa.es

Mundi-Pressa Barcelona
Consell de Cent No. 391
08009 Barcelona
Tél. (93) 488 34 92
Téléfax : (93) 487 76 59
Messagerie : barcelona@mundiprensa.es

Librería de la Generalitat
Rambla dels Estudis, 118
08002 Barcelona
Tél. (93) 318 80 12
Téléfax : (93) 302 67 23

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00101 Helsinki
Tél. (358) 9 1214418
Téléfax : (358) 9 1214435
Messagerie : akatilaus@stockmann.fi
Internet : http://akateeminen.com

FRANCE

Voir encadré
Dauson
B.P. 40
91121 Palaiseau cedex
Documentation française
29, quai Voltaire
75007 Paris
Tél. 01 69 10 47 00
Téléfax : 01 64 54 83 26

Gibert Jeune (droit-économie)
6, place Saint-Michel
75006 Paris
Tél. 01 40 15 70 00
Tél. 01 43 25 91 19

Librairie du commerce international
10, avenue d'Iéna
75016 Paris
Tél. 01 40 73 34 60

Librairie Dunod
Université Paris-Dauphine
Place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
75016 Paris
Tél. 01 44 05 40 13

Librairie Lavoisier
11, rue Lavoisier
75008 Paris
Tél. 01 42 65 39 95

Librairie des sciences politiques
30, rue Saint-Guillaume
75007 Paris
Tél. 01 45 48 36 02

P.U.F.
49, boulevard Saint-Michel
75005 Paris
Tél. 01 44 41 81 20

Librairie de l'Université
12, rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence
Documentation française
165, rue Garibaldi
69003 Lyon
Tél. 04 42 26 18 08
Tél. 04 78 63 23 02

Librairie Decitre
29, place Bellecour
69002 Lyon
Tél. 04 72 40 54 54

Librairie Sauramps
Le Triangle
34967 Montpellier cedex 2
A la Sorbonne Actual
23, rue de l'Hôtel des Postes
06050 Nice
Tél. 04 67 06 78 78
Téléfax : 04 67 58 27 36
Tél. 04 93 13 77 77
Téléfax : 04 93 80 75 69

GRÈCE

Librairie Kaufmann
Stadiou 28
105 64 Athènes
Tél./Téléfax (01) 32 30 320

HONGRIE

Euro Info Service
Margitsziget, Európa Ház
1138 Budapest
Tél. (1) 111 60 61
Téléfax : (1) 302 50 35
Messagerie : euroinfo@mail.mataw.hu
Internet : http://www.euroinfo.hu/index.html

INDE

Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001
Tél. (11) 331 5896/5308
Téléfax : (11) 332 26 39
Messagerie : oxford.editor@access.net.in

17 Park Street
Calcutta 700016
Tél. (33) 240832

INDONÉSIE

Pdii-Lipi
P.O. Box 4298
Jakarta 12042
Tél./Téléfax : (21) 573 34 67

IRLANDE

Government Supplies Agency Publications
4/5 Harcourt Road
Dublin 2
Tél. 661 31 11
Téléfax : 475 27 60

ISLANDE

Mál og Merning
Laugavegi 18, Pósthöf 392
121 Reykjavík
Tél. (1) 552 42 40
Téléfax : (1) 562 35 23
Messagerie : mm@centrum.is

ISRAËL

Prædicta
5 Shatner Street
P.O. Box 34030
Jérusalem 91430
R.O.Y. International
P.O. Box 13056
Tel Aviv 61130
Palestinian Authority
P.O. B. 19502
Jérusalem
Tél. (2) 652 84 90/1/2
Téléfax : (2) 652 84 93
Tél. (3) 546 1423
Téléfax : (3) 546 1442
Messagerie : royil@netvision.net.il

Tél. (2) 627 16 34
Téléfax : (2) 627 12 19

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1
50125 Firenze
Tél. (055) 64 54 15
Téléfax : (055) 64 12 57
Messagerie : licosa@fbcc.it

Via Bartolini 29
20155 Milano
Tél. (02) 36 50 83

Editrice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma
Tél. (06) 79 46 28
Téléfax : (06) 78 47 51

Libreria Hoegli
Via Hoegli 5
20121 Milano
Tél. (02) 86 54 46
Téléfax : (06) 805 28 86

Libreria Scientifica
Dott. Lucio de Blasio «veion»
Via Coronelli, 6
20146 Milano
Tél. (02) 48 95 45 52
Téléfax : (02) 48 95 45 48

MALAISIE

University of Malaya Bookshop
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Tél. 756 5000/5425
Téléfax : 756 3246

NORVÈGE

NIC INFO A/S
Østensveien 18
P.O. Box 6512 Etterstad
0606 Oslo
Tél. (22) 97 45 00
Téléfax : (22) 97 45 45
Messagerie : nicagen@suets.nl

NOUVELLE-ZÉLANDE

GP Legislation Services
P.O. Box 12418
Thorndon, Wellington
Integrated Economic Services Ltd
P.O. Box 3627
Wellington
Tél. (04) 496 5655
Téléfax : (04) 496 5098
Tél. (04) 499 1148
Téléfax : (04) 499 1972
Messagerie : oasis@actrix.gen.nz

PAKISTAN

Mirza Book Agency
65 Shabrab Quaid-E-Azam
Labore 54000
Tél. (42) 723 17 30
Téléfax : (42) 576 37 14

PAYS-BAS

SDU Uitgeverij/Service Fondsen
Postbus 20014
2500 EA 's-Gravenhage
(Commandes/abonnements)
Tél. (070) 37 89 880
Téléfax : (070) 37 89 773
Internet : http://www.sdu.nl

De Lindeboom Internationale Publikaties
P.O. Box 202
7480 AE Haaksbergen
Tél. (31) 053 5740004
Téléfax : (31) 053 5729296
Internet : http://www.worldline.nl

Suets & Zeitlinger BV
Heerenweg 347B P.O. Box 830
2160 SZ Lisse
Tél. 252 435 111
Téléfax : 252 415 888

PHILIPPINES

National Book Store Inc.
3F, Rüdgen II Building
No. 17, Shaw Blvd., Pasig City
Metro Manila
Tél. (63 2) 633 6136
Téléfax : (63 2) 631 3766

POLOGNE

ARS Polona
Krakowskie Przedmieście 7
00-950 Warszawa
Tél. (22) 26 12 01
Téléfax : (22) 26 53 34
Messagerie : ars_pol@bey.bsn.com.pl

PORTUGAL

Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74
Apart. 2681
1200 Lisboa
Tél. (01) 347 49 82/5
Téléfax : (01) 347 02 64

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

National Information Centre
Kontárská 5
Praha 1 – 113 57
Tél. (02) 24 23 09 07
Tél./Téléfax : (02) 24 22 94 33
Messagerie : nkp@pdcd.nic.cz
Internet : http://www.nic.cz/

ROYAUME-UNI

The Stationery Office Ltd
Commandes par courrier uniquement :
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Renseignements
Tél. (171) 873 00 11
Téléfax : (171) 873 84 63
Internet : http://www.tbo.co.uk

The Stationery Office Ltd Bookshop
49 High Holborn, London WC1V 6HB
Magasins à Belfast, Birmingham, Bristol, Edinburgh,
Manchester

SINGAPOUR

Asgate Publishing
Asia Pacific Pte. Ltd
Golden Wheel Building, 04-03
41, Kallang Pudding Road
Singapore 349316
Tél. 741 5166
Téléfax : 742 9356

SLOVÉNIE

Gospodarski Vestnik Publishing Group
Dunajska 5
1000 Ljubljana
Tél. (61) 133 03 54
Téléfax : (61) 133 91 28
Messagerie : repansky@vestnik.si
Internet : http://www.gvestnik.si

SUÈDE

Akademibokhandeln
PO Box 201 61
104 25 Stockholm
Tél. (08) 728 25 00
Téléfax : (08) 31 30 44
Messagerie : info@longus.akademibokhandeln.se
Internet : http://www.akademibokhandeln.se

Agence d'abonnements :
Wennergren-Williams Info AB
P.O. Box 1305
171 25 Solna
Tél. (08) 705 97 50
Téléfax : (08) 27 00 71

Publications électroniques seulement :
Statistics Sweden
Informationservice
115 81 Stockholm
Tél. (08) 783 50 66
Téléfax : (08) 783 40 45
Internet : http://www.scb.se/indexeng.htm

SUISSE

Madtec S.A. (livres et périodiques)
Chemin des Palattes 4
Case postale 266
1020 Renens VD 1
Tél. (021) 635 08 65
Téléfax : (021) 635 07 80
Messagerie : madtec@bluewin.ch

Librairie Payot S.A.
4, place Pépinet
CP 3212
1002 Lausanne
Tél. (021) 320 32 39
Téléfax : (021) 320 32 35

Librairie Unilitres
6, rue de Candolle
1205 Genève
Tél. (022) 320 26 23
Téléfax : (022) 329 73 18

Agence d'abonnements :
Dynamapre Marketing S.A.
38 avenue Vibert
1227 Carouge
Centre de l'OCDE Bonn
August-Bebel-Allee 6
57135 Bonn (Allemagne)
Tél. (0228) 959 12 15
Téléfax : (0228) 959 12 18
Internet : http://www.oecd.org/bonn

TAIPEI CHINOIS

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei
Tél. (02) 391 7396/7397
Téléfax : (02) 394 91 76

THAÏLANDE

Suhest Siam Co. Ltd
113, 115 Puang Nakhon Rd.
Opp. Wat Rajbhajrah
Bangkok 10200
Tél. (662) 225 951/2
Téléfax : (662) 222 5188

TRINITÉ-ET-TOBAGO, CARAÏBES

Systematics Studies Limited
St. Augustine Shopping Centre
Eastern Main Road
St. Augustine
Tél. (868) 645 84 66
Téléfax : (868) 645 84 67
Messagerie : tobe@trinidad.net

TUNISIE

Grande Librairie spécialisée
Fendri Ali
Avenue Haffouz Inm El-Intilaka
Bloc B 1 Sfax 3000
Tél. (216-4) 296 855
Téléfax : (216-4) 298 270

TURQUIE

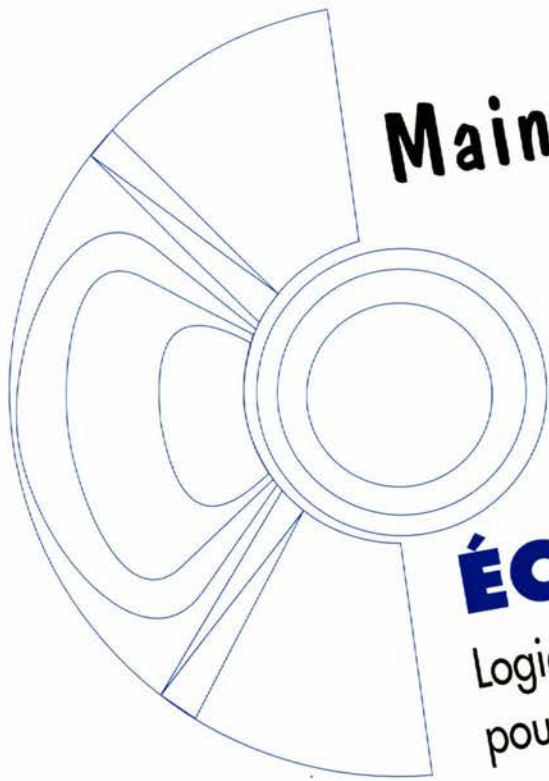
Kültür Yayınları İst-Türk Ltd
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat 13
06684 Kavaklıdere/Ankara
Tél. (312) 413 95 62/57
Téléfax : (312) 413 90 80

Dolmabahçe Cad. No. 29
Besiktas/Istanbul
Tél. (212) 260 71 88

Dinya İnfolet
Glohas Dinya Basımeri
100 Yil Mahallesi 34440
Bagcilar Istanbul
Tél. (90-212) 629 08 08
Téléfax : (90-212) 629 46 89

Les abonnements aux publications périodiques de l'OCDE
peuvent être souscrits auprès des principales agences
d'abonnement.
Les commandes peuvent être envoyées à notre distributeur
dans votre pays ou à un de nos cinq centres : Bonn, Mexico,
Paris, Tokyo, Washington.
Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné
de distributeur peuvent être adressées aux éditions de l'OCDE,
2, rue André-Pascal, 75775 Paris cedex 16, France.

Maintenant sur **CD-ROM**



ÉCO-SANTÉ OCDE 96

Logiciel sous Windows

pour une analyse comparative de 27 systèmes de santé



Aucune analyse rigoureuse des politiques poursuivies n'est possible sans informations quantitatives et qualitatives solides. ÉCO-SANTÉ 96, la première sous Windows, a été conçue pour analyser les systèmes de santé des 27 pays membres de l'OCDE dans leur contexte démographique, économique et social. Les données sont présentées de façon interactive et vous n'êtes donc pas prisonnier d'un choix prédéterminé de pays, de périodes : vous sélectionnez vous-mêmes les données qui vous intéressent.

Le logiciel permet aux utilisateurs d'un micro-ordinateur d'interroger les fichiers santé de l'OCDE selon des procédures conviviales et rapides, et de les analyser à partir de tableaux, graphiques ou représentations cartographiques. Les données couvrent la période 1960-1994 et regroupent quelque 700 variables (plus de 300 000 statistiques). ÉCO-SANTÉ OCDE 96 offre également des options d'exportation de données vers d'autres logiciels.

ÉCO-SANTÉ OCDE 96 est une réalisation de l'OCDE et du CREDES (Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé), Paris. Elle est conçue en version bilingue (anglais/français) et livrée sous forme de CD-ROM ou de disquettes 3"5.

Le logiciel ÉCO-SANTÉ OCDE 96 fonctionne sur ordinateur équipé de la version Windows 3.11, 95 ou NT, 8 Mo de mémoire vive et un disque dur possédant au moins 20 Mo disponibles. Pour l'impression de cartes : un Laserjet HP ou une imprimante compatible IBM graphic.

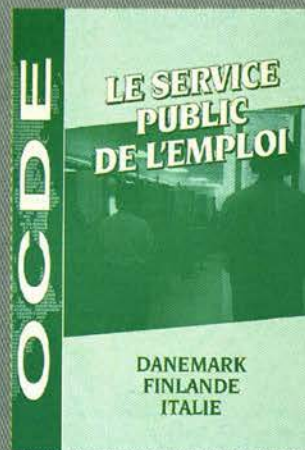
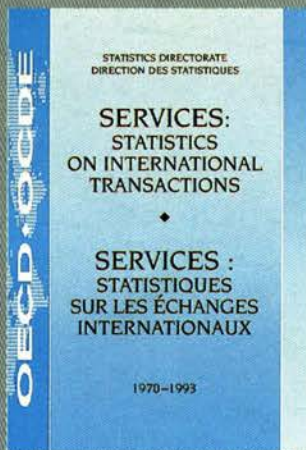
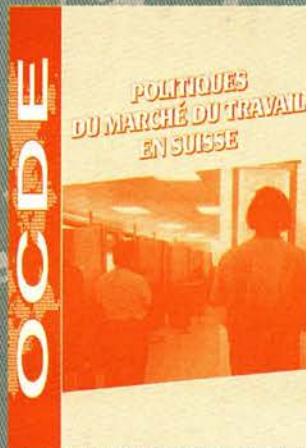
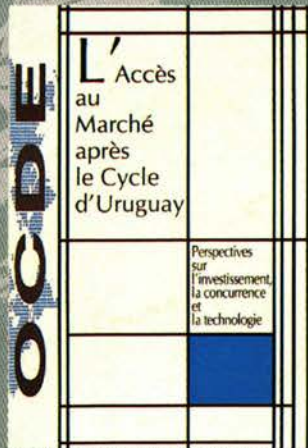
Le manuel d'accompagnement comporte une liste des séries qui constituent le noyau du logiciel, une présentation de ses fonctions d'analyse et un guide d'utilisation convivial. Il fournit aussi des conseils pour une utilisation pratique du logiciel : comment procéder à une interrogation ponctuelle, construire des tableaux, graphiques ou cartes.

Un chapitre est consacré à la description des fonctions, à l'affichage de la disponibilité des données. Un inventaire des options standard est proposé pour le paramétrage de personnalisation du logiciel : choix des imprimantes texte et graphique, changement du mode d'affichage, gestion ; création et modification de la composition d'un groupe de pays, suppression de tel autre. Des informations complémentaires sont fournies sur les définitions des séries.

Prix : FF1400 £180 \$US275 DM400

*Remises pour les universités, les organismes à but non lucratif et les administrations nationales. Consultez-nous.
Une version réseau sera disponible en septembre 1996.*

**les
10
meilleures
ventes
des
2
derniers
mois**



*les éditions
de l'OCDE*

bon de commande
à l'intérieur

